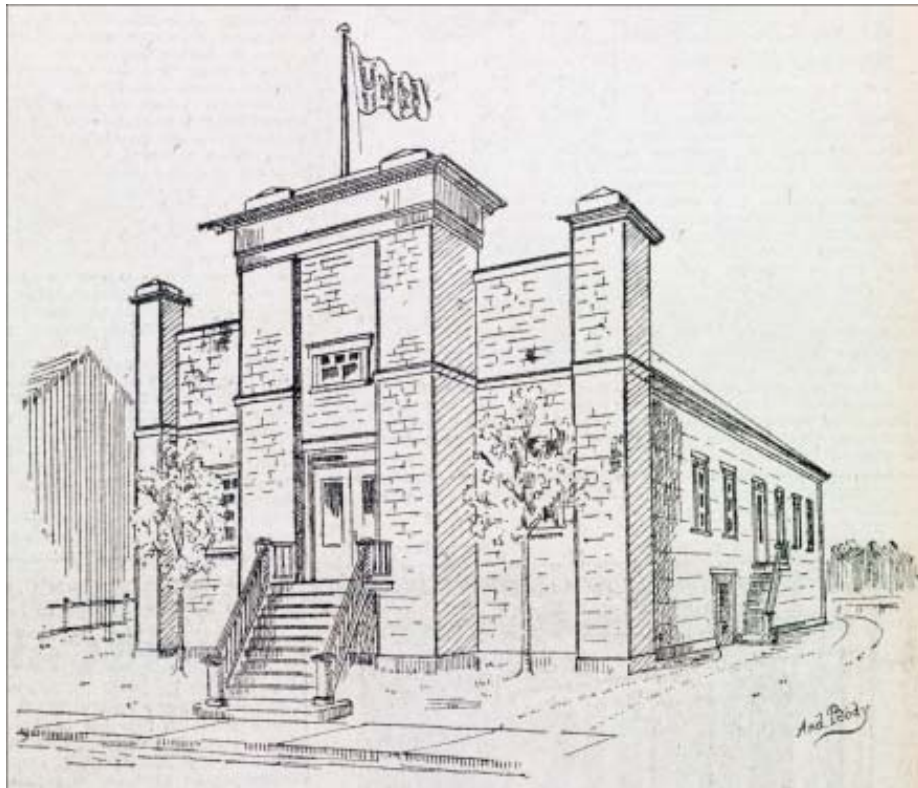


# Bulletin du RCHTQ

---

*Regroupement des chercheurs-chercheuses en  
histoire des travailleurs et travailleuses du Québec*

---



---

■ Volume 35, numéro 1 (89), printemps 2009

Le Bulletin du Regroupement des chercheurs-chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec (RCHTQ) est publié deux fois l'an. Fondé en 1972 par un noyau de chercheurs intéressés à développer l'histoire ouvrière, le RCHTQ publie son Bulletin depuis 1974.

Conseil d'administration : Jacques Rouillard ( président et professeur à l'Université de Montréal), Jean-Claude Dionne (secrétaire-trésorier), Marc Comby (responsable de l'édition du Bulletin, historien et archiviste à la Confédération des syndicats nationaux), Éric Leroux (Responsable de la vitrine du livre et professeur à l'Université de Montréal), Martin Petitclerc (conseiller et professeur à l'Université du Québec à Montréal).

Abonnement : (2 numéros par année):

Individu : \$ 20.00

Institution canadienne : \$ 25.00

Institution étrangère : \$ 30.00

(Les anciens numéros sont disponibles au coût de \$12.00 le numéro)

Paiement par chèque au nom du RCHTQ

Adresse : RCHTQ, Département d'histoire, Université de Montréal,  
C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, H3C 3P8.

Envoi de manuscrit, d'information ou d'annonce d'évènement: la même adresse.

Site internet : <http://www.hist.umontreal.ca/recherche/ftthq/HTTQ.html>

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1187-6484

**ARTICLES**

- 4 Triomphe et déclin du corporatisme en France et au Québec tel que compris par la CFTC et la CTCC (1931-1942)  
Julien Viel
- 22 Jacques Couture : du quartier St-Henri au RCM  
Martin Couture
- 40 Édifice de l'Union nationale des ouvriers de la rive (1924-1939)  
Jean-Claude Dionne

**LES DÉPARTS**

- 50 *Pierre Vadeboncoeur (1920-2010)*
- 53 *Michel Chartrand (1916-2010)*

**LA VITRINE DU LIVRE**

- 54 *Histoire des relations de travail dans la construction au Québec, Québec, PUL, 2009, 241 p. Louis Delagrave*
- 58 *Vient de paraître*

**DOCUMENT**

- 62 *La syndicalisation des plâtriers à Montréal en 1835*

# Triomphe et déclin du corporatisme en France et au Québec tel que compris par la CFTC et la CTCC (1931-1942)

---

Julien Viel  
Université de Rouen

---

Le texte ci-dessous est tiré de mon mémoire de maîtrise en histoire soutenu à l'Université de Rouen en 2009 sous le titre : « Le corporatisme au sein des syndicats confessionnels français et québécois. Étude comparative de la CFTC et de la CTCC de 1931 à 1942 ». De premiers extraits de ce mémoire, qui sont parus dans le *Bulletin du RCHTQ* à l'automne 2008 (vol. 34, no 2), portent sur les motifs qui ont donné naissance au corporatisme en France et au Québec au cours des années 1930. Les extraits ci-dessous abordent la mise en place des structures corporatistes selon les deux confédérations syndicales et identifient les sources de son déclin après la Deuxième Guerre.

\*\*\*

Dans les années 1930, le corporatisme apparaît, pour le syndicalisme chrétien français et québécois, comme la clé de voute d'une réforme profonde des mœurs et du système social. C'est pourquoi la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) se sont interrogées sur la manière dont il convenait d'appliquer ce type d'organisation en France et au Québec. Ainsi, proposèrent-elles une nouvelle conception de l'organisation professionnelle.

## Structure du modèle corporatif

Les deux confédérations souhaitent maintenir la plupart des principes sur lesquels reposent l'économie capitaliste, tels que le respect de la propriété privée, de la liberté d'entreprendre ou d'association. Dans un second temps apparaît leur souci de concilier ces principes avec la mise en place d'organismes permettant un dialogue permanent entre tous les représentants d'une profession donnée. Pour cela, le modèle d'organisation corporative, qui est assez semblable pour l'une et l'autre confédération, est extrêmement hiérarchisée. Il se compose de trois échelons :

L'élément de base est formé, au sein de chaque entreprise, par les associations patronales et syndicales qui doivent demeurer distinctes les unes par rapport aux autres à la fois pour la CFTC et la CTCC. En effet, bien que les deux confédérations estiment indispensable la coopération harmonieuse des travailleurs et des patrons, leur interdépendance ne doit pas signifier la fusion des groupes socioprofessionnelles. Dans l'entreprise, cellule de base de la corporation, elles sont nécessaires pour assurer l'équilibre entre la direction et ses employés. Ni la CFTC ni la CTCC ne sont donc partisans d'une organisation des relations de travail totalement régie par la corporation pro-

fessionnelle. Pour la CFTC, le syndicat et la corporation doivent être complémentaires<sup>1</sup> tout comme le bureau exécutif de la CTCC le précise en novembre 1940 : « La CTCC croit que l'organisation corporative de la société doit être le complément de l'organisation syndicale, et que conséquemment la corporation professionnelle doit reposer sur des bases syndicales »<sup>2</sup>.

Au-delà des syndicats et des organisations patronales, le premier niveau de la corporation professionnelle correspond à ce que la CFTC et la CTCC désignent généralement sous les termes commissions mixtes, commissions paritaires ou encore comités conjoints. Ces comités doivent être formés de représentants patronaux et syndicaux au sein de chaque entreprise et de chaque profession dans le but de « réaliser à côté de la démocratie politique, une démocratie économique »<sup>3</sup>. Eugénie Beeckmans, présidente de l'Union nationale des syndicats professionnels féminins de l'Abbaye (CFTC), définit ainsi dès 1928 le rôle de ces organismes : « La commission mixte permet de regrouper les délégués patronaux et syndicaux d'une même profession dans un esprit d'entente sur des questions relatives à leur profession. [Elle] permet d'éviter un conflit ou d'en arrêter les progrès [...] Dans la commission mixte, le capital et le travail n'apparaissent plus comme deux adversaires, ils sont représentés par des hommes et des femmes qui arrivent à se connaître, à s'estimer et à se comprendre »<sup>4</sup>.

À ce sujet, l'aumônier général de la CTCC déclare en 1935: « L'État et l'élite des citoyens doivent aider les associations patronales et les associations ouvrières de la même industrie à se rapprocher, à se rencontrer par la création d'un organisme particulier, un comité conjoint où les représentants des patrons et des ouvriers discuteront ensemble les intérêts communs de leur industrie. Ainsi patrons et ouvriers saisiront jusqu'à quel point les activités des uns et des autres doivent se solidariser afin de permettre à leur industrie de faire

vivre convenablement tout son monde. Patrons et ouvriers de retour à leurs associations respectives seront mieux éclairés et plus disposés à étudier selon la justice et la charité, la question du partage des bénéfices de l'industrie, la question des dividendes et des salaires. »<sup>5</sup>

Véritable pierre angulaire de l'organisation corporative, les comités paritaires sont sans nul doute les institutions correspondant le mieux à l'idéal des syndicalistes chrétiens qui veulent que les relations de travail se fondent sur le respect mutuel et l'intérêt général de la profession. Pour la CFTC et la CTCC, les comités paritaires sont un élément central de l'organisation professionnelle corporative, chargés de veiller à désamorcer tout foyer de conflit au sein d'une entreprise ou d'une industrie. Leur légitimité provient à la fois du fait qu'ils réunissent toutes les catégories professionnelles d'un même métier et à la fois parce qu'ils doivent être composés à part égale de syndicalistes et de chefs d'entreprise. Enfin, les deux confédérations attribuent à ces comités des tâches qui renforcent la collaboration des classes : la mise en place de conventions collectives de travail, la formation de conseils prud'homaux, l'inspection du travail et les commissions de conciliation et d'arbitrage en cas de conflit.

Le second et le plus haut degré de l'organisation corporative correspond à ce que Léonce Girard nomme l'organisation interprofessionnelle<sup>6</sup>. Comme son nom l'indique, il s'agit cette fois d'institutions formées par des délégués syndicaux et patronaux provenant de différentes industries et professions. Cet ultime échelon de l'organisation corporative est bicéphale pour la CFTC comme pour la CTCC, étant constitué par le Conseil économique (ou conseil national économique) et par le Conseil supérieur du travail. Selon Léonce Girard de la CTCC, la législation du travail au Québec est lacunaire car l'appareil étatique n'a pas le temps nécessaire pour résoudre tous les problèmes. En conséquence, il estime qu'un Conseil su-

périeur du travail doit être formé pour concevoir les lois du travail. Composé de délégués patronaux, syndicaux et de représentants de l'État, il a donc comme rôle fondamental l'élaboration d'un code du travail<sup>7</sup>. La position de la CFTC est relativement similaire : le Conseil supérieur du travail, qui existe déjà en France dans les années 1930, doit, au côté du gouvernement, avoir son mot à dire sur la législation sociale et sur la réglementation du travail<sup>8</sup>. Cependant, pour les deux confédérations, cet organisme n'a pas vocation d'agir seul, indépendamment des pouvoirs politiques. Il ne les remplace pas, mais seconde l'action du gouvernement le plus efficacement possible.

Quant au Conseil national économique, il a pour fonction de régler tout ce qui se rapporte à l'économie. À l'instar du Conseil supérieur du travail, il doit, selon la CFTC et la CTCC, assister le gouvernement dans l'orientation et la réglementation de l'économie.

### Spécificités de l'organisation corporative selon la CFTC et la CTCC

Même si la CFTC et la CTCC fondent le corporatisme sur le même socle idéologique, il est inévitable que des différences existent entre les deux, liées parfois au contexte social, culturel et national de chacun des pays. Pour la CFTC, l'organisation corporative doit être constituée en deux entités interdépendantes mais distinctes l'une par rapport à l'autre : le corps économique et le corps professionnel<sup>9</sup>.

Le corps économique est composé :

- d'un corps électoral formé par l'ensemble des professionnels, chefs d'entreprise et salariés ayant chacun une voix.
- d'un Conseil d'entreprise nommé par l'ensemble des travailleurs et dont le rôle est « de représenter le capital-travail au conseil d'administration, d'assurer l'établissement du contrat de travail, de contrôler l'exécution, de fixer la technique ». Autrement dit, il s'agit d'un organisme permettant aux syndicats d'avoir un

droit de regard sur l'orientation de l'entreprise.

- d'un Conseil national économique appuyé par des conseils économiques régionaux, organismes à composition paritaire de représentants du patronat et des travailleurs.

Quant au corps professionnel, il comprend :

- Les associations patronales et syndicales librement constituées.
- Les conseils régionaux du travail, institutions paritaires ayant comme fonction d'homologuer les contrats de travail établis par le corps économique.
- Les conseils de prud'hommes, organismes paritaires chargés de régler les conflits de travail
- Les cours régionales chargées de recevoir en appel les procédures de conciliation et d'arbitrage des conflits de travail.
- La haute cour de justice sociale chargée de deux missions : s'occuper des conflits de travail les plus importants et intervenir lors d'un désaccord entre le parlement et le Conseil national économique<sup>10</sup>.
- Le Conseil supérieur du travail.

La CTCC partage l'organisation générale de la corporation de la CFTC. Là où il y a divergence, c'est du côté de l'affirmation de son caractère national<sup>11</sup>. Ainsi, en novembre 1940, le bureau exécutif de la CTCC déclare : « La CTCC est d'avis qu'aucune organisation à direction économique étrangère ne devrait être acceptée comme partie constituante d'une corporation professionnelle. Une corporation professionnelle jouit de certains pouvoirs conférés par l'État [...] et il ne saurait être question pour un État, en bonne logique et pour éviter des répercussions désastreuses, de déléguer une partie de ses pouvoirs à des organisations à allégeances étrangères. »<sup>12</sup> Elle vise à exclure des corporations les unions internationales, organisations syndicales originaires des États-Unis. La mesure permettrait aux syndicats catholiques de réduire l'influence de ces organisations qui demeurent la principale force syndicale au Québec et au Canada.

Outre cette divergence entre la CTCC et la CFTC, il en existe une autre concernant la façon d'appliquer l'organisation corporative. Les dirigeants de la CTCC réclament l'exclusion des non syndiqués du fonctionnement des corporations. C'est ce que proclame le bureau exécutif de la CTCC en 1940 : « La CTCC croit que dans un conseil corporatif, comme d'ailleurs dans le conseil intercorporatif, il ne devra être accordé aucune représentation à des employeurs ou à des travailleurs non syndiqués. La CTCC conçoit mal qu'une corporation professionnelle puisse être dirigée en partie par des syndiqués, et en partie par des non-syndiqués. <sup>13</sup>» Cette réserve n'apparaît pas dans le programme de la CFTC. Ces divergences ne doivent pas faire oublier que le modèle corporatiste des syndicats confessionnels français et québécois demeure extrêmement proche.

### Un succès incontestable ? 1933-1936

La période suivant la parution de l'encyclique de Pie XI, *Quadragesimo Anno*, est sans conteste un élément déclencheur du corporatisme chrétien. Cependant, l'encyclique demeure essentiellement théorique et c'est la responsabilité des catholiques sociaux, et notamment les syndicalistes chrétiens, de trouver la formule la mieux adaptée à leurs communautés respectives. C'est dans cette perspective que la CTCC et la CFTC se sont mis à la tâche et ont obtenu quelques succès.

Au Québec, le 9 mars 1933<sup>14</sup>, à l'initiative de l'École Sociale Populaire et de son directeur, le père Joseph-Papin Archambault, plusieurs religieux publièrent un *Programme de Restauration Sociale*. Il s'agit d'un texte assez bref destiné à apporter une réponse conforme à la doctrine sociale de l'Église, à la crise matérielle et morale du moment. Son contenu n'a d'ailleurs rien de très novateur et s'appuie fortement sur *Quadragesimo Anno*. Blâmant

les abus du système capitaliste, responsable de la crise économique, le texte ne souhaite pas pour autant sa disparition, contrairement au socialisme qu'il condamne<sup>15</sup>. Au contraire, le programme revendique « l'évolution, non la révolution ». Les solutions qu'il préconise sont exprimées dans treize articles très brefs abordant des thèmes aussi divers que la législation sociale, l'économie rurale, les conditions de vie et de travail des familles ouvrières.

Deux articles revendiquent ouvertement l'organisation corporative de l'industrie. Le premier stipule que l'État doit, en vue d'orienter l'économie nationale, constituer un Conseil économique, « qui permettra aux pouvoirs publics d'agir en liaison avec les représentants qualifiés et compétents de toutes les branches de la production »<sup>16</sup>. Le second revendique un ordre corporatif passant par « l'organisation complète et légale des différentes professions » dans des organisations distinctes de travailleurs et de patrons qui jetteront les bases de commissions mixtes.

Ce programme, qui a connu un succès important au Québec<sup>17</sup>, a été repris et précisé peu de temps après par dix laïcs dont Alfred Charpentier, alors président du Conseil central des Syndicats catholiques de Montréal. Ce second programme s'articule autour des thèmes suivants : *Réforme morale d'abord*, *Restauration rurale*, *Question ouvrière*, *Lutte contre les trusts-Réformes financières*, *Réformes politiques*<sup>18</sup>. Le thème consacré à la *Question ouvrière* évoque des mesures inspirées du corporatisme : l'apprentissage obligatoire, la création d'un Conseil supérieur du Travail, l'extension juridique du contrat collectif et bien évidemment, l'organisation corporative de la profession<sup>19</sup>. À partir de cette date, ces mesures, ainsi que celles évoquées dans le premier *Programme de restauration sociale*, dont notamment la création d'un Conseil économique, font partie des revendications de la CTCC. Léonce Girard consacra à partir de 1933 de nombreux articles dans l'organe de presse of-

ficiel de la CTCC à l'organisation corporative. La même tendance se produit en France.

Malgré la publication de *Quadragesimo Anno* en 1931, ce n'est véritablement qu'à partir de 1934, que la CFTC affiche ouvertement ses propres réflexions sur le corporatisme. En janvier 1934, Jules Zirnheld, président de la CGTC, publie un article dans la *Circulaire mensuelle* de la CFTC<sup>20</sup> dans lequel il compare l'idéologie du syndicalisme chrétien avec l'organisation corporative fasciste qu'il qualifie « d'essai plus ou moins heureux mais qui répond cependant à une incontestable nécessité ». Peu après, la centrale célèbre à la fois le cinquantenaire de la loi de 1884 permettant l'instauration des syndicats et le centenaire de René de la Tour du Pin « grand sociologue catholique, le théoricien de l'organisation corporative au temps moderne »<sup>21</sup>.

Le XV<sup>ème</sup> congrès national de la CFTC qui se tient en mai 1934 mérite une attention particulière<sup>22</sup> car l'organisation corporative en est incontestablement le sujet central. Après avoir rappelé la doctrine et les principes sur lesquels reposent le syndicalisme chrétien, le congrès, tout en rappelant son aversion pour les systèmes italien, allemand et autrichien, expose un ambitieux programme d'organisation corporative. Le système comporte quatre parties principales :

- La confédération suggère l'organisation d'un *corps professionnel* chargé d'exprimer l'opinion des représentants patronaux et syndicaux sur la législation sociale et son application au sein de l'entreprise. Plusieurs institutions sont prévues à cet effet parmi lesquelles les associations patronales et syndicales, le Conseil supérieur du travail et les conseils prud'homaux.

- Associé au corps professionnel, la CFTC prévoit l'émergence d'un véritable corps économique chargé d'assurer le bon établissement des contrats de travail et la réglementation de l'économie nationale. Il s'agit d'organiser l'en-

semble des professions, regroupant patrons et salariés, en une véritable démocratie au sein de l'industrie grâce à l'établissement d'un corps électoral élisant ses représentants au Conseil national économique qui sont chargés de la préparation et du vote des textes de loi relatifs à l'économie.

Invoquant « un bouleversement profond de la législation et de la constitution », le congrès prône aussi une plus grande représentation du capital-travail au sein des conseils exécutifs des entreprises et une réglementation plus étroite de la spéculation. À long terme, la CFTC souhaite également que s'installe l'organisation corporative à l'échelle internationale. Pour ce faire, elle demande l'appui du Bureau international du Travail et de la Société des Nations. Enfin, elle préconise, entre autre, la limitation de la concentration économique par la surveillance étroite des trusts, le contrôle général du crédit et la concordance des législations économiques et sociales dans l'ensemble des pays.

L'année suivante, au congrès national<sup>23</sup>, les délégués syndicaux reprennent les propositions retenues en précisant certains points notamment la réorganisation attendue du Conseil national économique ou du Conseil Supérieur du Travail. Enfin, le programme d'organisation corporative fait partie, le 15 janvier 1936, du *Plan de la CFTC*<sup>24</sup>. Ouvrage d'une centaine de pages, c'est un véritable projet politique et une profession de foi au corporatisme que l'historien Michel Launay décrit de la manière suivante : « Le Plan de la CFTC a pour fil conducteur la volonté de constituer un « ordre nouveau » reposant sur « l'autonomie des professions », le pluralisme syndical, l'organisation socio-économique du pays au niveau national par les corps social et économique »<sup>25</sup>. Rejet de l'étatisme, défense de la liberté syndicale, volonté de réformer en profondeur la vie socio-économique française grâce aux différents acteurs sociaux, ces idées résument parfaitement l'idéal corporatiste affiché par la CFTC dans les années 1930.



Il existe de nombreuses similitudes entre les programmes de la CTCC et de la CFTC. On notera par exemple le souci d'agencer l'organisation corporative de l'économie en trois paliers :

1) À l'échelle locale, les associations patronales et syndicales libres et distinctes les unes par rapports aux autres, chargées de défendre les intérêts de chaque classe.

2) Les commissions mixtes permettant un dialogue constant entre travailleurs et représentants du capital de l'entreprise au sein de chaque profession.

3) À l'échelle nationale, l'établissement d'institutions interprofessionnelles a pour fonction la régulation de l'économie nationale et l'encadrement de la profession.

La proximité idéologique des deux confédérations est incontestable avec la doctrine sociale de l'Église comme l'élément moteur et le même but poursuivi, soit la collaboration des classes.

Malgré les similitudes idéologiques, il existe des différences entre les revendications et les méthodes de l'une et l'autre. Premièrement, il faut souligner que la CTCC n'a pas, à proprement parler, établi son propre projet corporatif. En effet, elle s'est directement inspirée du *Programme de Restauration Sociale* émanant des jésuites de l'École Sociale Populaire. Cette situation s'explique par une influence cléricale plus forte au Québec qu'en France, non seulement sur le syndicalisme confessionnel mais aussi sur l'ensemble de la société.

Enfin, le projet français est, dans l'ensemble, plus ample, plus compliqué que celui de son homologue d'outre-Atlantique. Cela s'explique vraisemblablement par le décalage entre les institutions économiques et sociales françaises et québécoises. Relevons notamment le fait que la CTCC revendique la création d'un Conseil supérieur du travail et d'un Conseil économique<sup>26</sup>, institutions déjà présentes en France, respectivement depuis 1891 et 1925<sup>27</sup>.

Ce retard institutionnel explique sans doute en partie la raison pour laquelle la CTCC n'a pas cherché à concevoir un plan aussi ambitieux que celui de la CFTC. Il n'existe cependant fondamentalement aucune opposition idéologique entre le projet corporatiste des syndicats confessionnels français et québécois.

### Établissement d'institutions à caractère corporatif

La CFTC et la CTCC sont conscients que le succès des projets corporatistes est en grande partie lié à une exigence préalable, soit la réforme des institutions et de la législation sociale. C'est que le syndicalisme chrétien reconnaît que le triomphe de ses idées ne passe pas uniquement par la discussion avec le patronat mais que la voie parlementaire est également indispensable<sup>28</sup>. Fort heureusement pour les deux confédérations, leurs programmes respectifs sont presque immédiatement suivis de réalisations concrètes.

Dans les années 1930, la principale revendication de la CTCC s'oriente vers l'adoption d'une loi qui permettrait au gouvernement d'étendre une convention collective de travail signée entre un syndicat et des représentants patronaux à tous les travailleurs exerçant la même profession<sup>29</sup>. L'idéal corporatiste tient à la présence de comités paritaires formés de représentants du patronat et des syndicats qui ont pour rôle d'appliquer les décrets. Assurer la stabilité et la collaboration au sein de l'industrie ainsi que promouvoir la démocratie économique, tels sont les objectifs recherchés par ce projet de loi.

Comme le rappelle Guy Bélanger, le principe d'extension juridique des conventions collectives est adopté au congrès confédéral de 1931<sup>30</sup> et il devient rapidement une mesure prioritaire pour la CTCC. La persévérance de la CTCC en faveur de ce projet porte finalement ses fruits puisqu'en janvier 1934, le gouvernement du Québec vote la loi dite « *Arcand* »<sup>31</sup>,

reprenant l'essentiel des revendications de la CTCC. Deux éléments permettent d'expliquer cette réussite : premièrement, un appui à la loi de Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail depuis 1931 et ancien secrétaire général des syndicats montréalais affiliés à la CTCC. L'autre est lié à l'active propagande de la confédération en faveur de la loi, notamment à travers les articles de Léonce Girard dans *La Vie syndicale*, organe de la CTCC. Girard, qui est le beau-frère de Gérard Tremblay, consacre de nombreux articles de 1933 et 1935 à ce projet de loi qu'il qualifie de premier pas vers la mise en place de la corporation et de l'ordre social chrétien<sup>32</sup>. Selon lui, 150 000 ouvriers ont ainsi bénéficié de l'extension des contrats collectifs en 1936, ce qui représenterait, selon lui, un surplus de salaire de 500 000 dollars<sup>33</sup>. Peu de temps après la parution de *Quadragesimo Anno*, la CTCC parvient ainsi à faire adopter facilement l'une des mesures phare du corporatisme syndical. Quant à la CFTC, elle eut davantage de difficultés à faire reconnaître les bienfaits de ses principes corporatifs.

À l'époque, la CFTC ne possède pas de soutien au sein du gouvernement français. Ce n'est pas pour autant parce qu'elle n'accorde pas de crédit à la législation pour imposer son idéologie. Au contraire, dès les années 1920, la CFTC revendique activement des mesures sociales importantes notamment la semaine de quarante heures, les assurances sociales et certaines mesures en matière de conventions collectives de travail. *Le Plan* de 1936 reprend par ailleurs les buts de la CFTC dans ce domaine, la centrale nourrissant même de grand espoir pour une réalisation partielle de ses revendications à l'occasion des élections législatives d'avril-mai 1936<sup>34</sup>.

La CFTC, traditionnellement opposé au socialisme ainsi qu'à l'anticléricalisme du Parti radical se montre naturellement hostile au Front populaire que soutient en particulier la Confédération générale du travail (CGT) alors proche du Parti communiste. La confédération

s'inquiète dès le mois de mai de la victoire électorale des partis de gauche et de la formation d'un gouvernement socialiste. Ceci explique qu'elle n'appuie que mollement les grèves importantes qui suivent la victoire du Front populaire. Reconnaisant la légitimité des revendications des grévistes, que Jules Zirnheld considère comme étant celles du Plan de la CFTC<sup>35</sup>, la confédération dénonce en particulier les occupations d'usines jugées contraire à la morale et à l'ordre.

Politiquement et idéologiquement opposés, les relations entre la CFTC et le Front populaire se tendent rapidement. Elle est exclue des accords de Matignon du 5 juin 1936 où seuls le gouvernement, la CGT et la Confédération générale de la production française participent aux négociations. Le cabinet du président du Conseil, Léon Blum, refuse constamment de consulter la CFTC. Cette situation profite à la CGT qui se retrouve seule pour représenter le monde syndical. La CFTC en est profondément marquée. Jules Zirnheld dénonce une situation qu'il considère proche d'une dictature<sup>36</sup>.

Néanmoins, la confédération parvient à faire adopter quelques-unes de ses revendications à caractère corporatiste. À la suite des accords de Matignon, une loi sur les conventions collectives de travail est votée qui rend applicable, à l'ensemble des travailleurs d'une profession, une convention collective signée par les membres de l'organisation syndicale la plus représentative. La loi prévoit l'éventualité du recours à une commission mixte chargée de faciliter les négociations. La CFTC, tout en approuvant les principes de la loi, regrette cependant qu'elle réserve l'exclusivité des négociations à l'organisation syndicale la plus représentative, mesure qui avantage la CGT. Lors de son congrès confédéral de 1936, la CFTC suggère même une proposition de loi semblable à celle que la CTCC a obtenue au Québec<sup>37</sup>.

Ensuite, une loi sur les procédures de conciliation et d'arbitrage obligatoire en cas de conflit est adoptée le 31 décembre 1936. Elle contient plusieurs mesures donnant la priorité au dialogue et à l'apaisement lors de litiges entre le patronat et les salariés. Cela va dans le sens des syndicalistes chrétiens, Jules Zirnheld rappelant à cette occasion que la CFTC « n'a jamais cessé de croire que la grève c'était la guerre et que l'impossible devait être tenté pour éloigner cette éventualité »<sup>38</sup>.

Enfin, essentiellement pour le monde agricole, l'adoption de la loi de l'Office National Interprofessionnel du Blé (ONIB) en août 1936 représente une mesure corporatiste. Cet organisme, sous la tutelle nominale de l'État, est constitué de professionnels du blé : producteurs, industriels et consommateurs. Il est chargé chaque année de fixer le cours du blé en fonction de la production des exploitants et de veiller au bon déroulement des transactions<sup>39</sup>. Tout en maintenant une large autonomie aux professionnels, la loi cherche à établir une certaine harmonie entre producteur et consommateur de blé. Elle est adoptée grâce à l'efficacité d'un groupe parlementaire directement lié à la CFTC, en particulier Henri Meck, député de Molsheim et secrétaire général de la fédération des syndicats chrétiens d'Alsace et de Lorraine (CFTC). Ce dernier obtient que la CFTC soit représentée au sein de l'ONIB au même titre que la CGT<sup>40</sup>. La CFTC n'est donc pas totalement isolée sur le plan politique à cette époque<sup>41</sup>.

La période du Front populaire révèle un premier paradoxe entre la doctrine corporatiste et la manière dont ses promoteurs parviennent à réaliser certaines de leurs revendications. Alors qu'ils condamnent toute idéologie marxiste, c'est finalement un gouvernement socialiste auquel participent des communistes qui adoptent des mesures proche de son idéal corporatiste. Rappelons que le Front populaire ne cache pas un certain mépris pour le syndicalisme confessionnel. Comment expliquer

cette situation ? Rappelons que le corporatisme des syndicats confessionnels et le socialisme ne sont pas tout à fait incompatibles. En effet, tout deux, contrairement au libéralisme, sont favorables à un minimum d'intervention de l'État dans l'économie. Cependant, les mesures adoptées par le gouvernement du Front populaire ne visent pas à répondre aux revendications de la CFTC, mais plutôt à celles de la CGT.

La France et la province du Québec se sont donc dotées dans les années 1930 de mesures que les syndicalistes catholiques considèrent comme des pièces maîtresses de l'organisation corporative. La CTCC peut se targuer d'avoir été à l'origine de l'adoption d'une loi à caractère corporatif dont ont bénéficié de nombreux ouvriers. Le constat pour la CFTC est plus mitigé. Les mesures de collaboration de classes adoptées en 1936 sont prises à l'initiative d'un gouvernement socialiste et sont soutenus par la CGT. La confédération française n'est pas prise au sérieux par le gouvernement français. Les applications concrètes du projet corporatiste demeurent donc pour les deux confédérations assez minces même si la première moitié des années 1930 représente la plus favorable au modèle corporatiste.

### Un certain déclin du corporatisme : 1936-1939

Le premier signe avant-coureur du recul du corporatisme aussi bien à la CFTC qu'à la CTCC est l'emploi de moins en moins fréquent de ce mot comme le constatent les historiens Jean-Pierre Le Crom<sup>42</sup> pour la France et Pierre Trépanier pour le Québec<sup>43</sup>. Les organes de presse y font moins référence. C'est que l'expression selon eux devient trop identifiée au fascisme. On conserve néanmoins les mots corporation et organisation corporative ou encore le terme moins évocateur d'organisation professionnelle. Nous reviendrons plus bas sur les relations entre corporatisme et fascisme.

L'essoufflement du corporatisme tient à ce que les syndicalistes chrétiens, contrairement à la période précédente, n'obtiennent pas de leur gouvernement aucune mesure inspirée de ce modèle. La CFTC se contente de rappeler les lacunes des lois adoptées de juin à décembre 1936. Gaston Tessier leur reproche leur lente application et le monopole exercé par la CGT dans ce domaine<sup>44</sup>. La CTCC, quant à elle, se contente de rappeler les bienfaits de la loi des conventions collectives.

Une autre cause de l'intérêt moins marqué pour le corporatisme est liée aux principes même des deux confédérations qui ne cherchent pas à brusquer les mentalités. Leur stratégie consiste à faire admettre progressivement aux travailleurs et au patronat les bienfaits de l'ordre nouveau issu du catholicisme social. Pie XI est assez clair sur ce point dans l'encyclique *Quadragesimo Anno*<sup>45</sup> : « Mais tout ce que Nous avons enseigné sur la restauration et l'achèvement de l'ordre social ne s'obtiendra jamais sans une réforme des mœurs. Il a existé en effet un ordre social qui, sans être en tout point parfait, répondait cependant [...] aux préceptes de la droite raison. Si cet ordre a depuis longtemps disparu ce n'est certes pas qu'il n'ait pu évoluer et se développer pour s'accommoder à ce que réclamaient des circonstances et des nécessités nouvelles. La faute en fut bien plus aux hommes [...]. Ils se sont montrés impatients de tous jougs et ont voulu s'affranchir de toute autorité. »

Cette attitude est présente chez les catholiques sociaux. Ainsi, Esdras Minville, éminent économiste au Québec, écrit<sup>46</sup> : « Pour naître viable, s'établir sur des bases définitives, l'institution corporative ne doit pas être imposée d'autorité par un texte de loi ou autrement ; elle doit jaillir de la réalisation d'un désir, le fruit d'une conviction profonde et générale. » Du côté de la CFTC, l'exemple le plus éloquent vient de Louis Blain qui déclare peu avant les élections législatives de 1936 : « Il faut avouer que nous sommes modérés et ne

réclamant pas tout de suite l'organisation d'un véritable pouvoir professionnel et économique »<sup>47</sup>.

D'autre part, de nouvelles préoccupations apparaissent chez les deux confédérations syndicales. D'une manière générale, la rivalité entre la CFTC et la CGT devient, à partir de 1936, le sujet majeur des thèmes des articles du *Syndicalisme chrétien*, reléguant ainsi au second plan les revendications corporatives. En effet, les relations entre les deux fédérations se détériorent à partir de juin 1936<sup>48</sup>. La CFTC consacre une grande partie de son énergie à défendre son autonomie et se place vis-à-vis de la CGT. Si auparavant, elle vantait les mérites de son programme<sup>49</sup>, elle se contente, surtout à partir de juin 1936, de défendre la liberté syndicale et la mauvaise gestion de la CGT.

La CTCC n'a pas de conflits de même nature avec les syndicats internationaux. En revanche, elle est préoccupée par un thème prenant de plus en plus d'importance : celui de l'anticommunisme. Ce n'est pas un sujet nouveau, mais deux événements permettent de l'expliquer : la publication par Pie XI de l'encyclique *Divini Redemptoris* condamnant le communisme et la guerre civile espagnole. Les dirigeants de la confédération prennent partie pour les franquistes et ils n'hésitent pas à caricaturer la guerre civile qui divise la péninsule ibérique de 1936 à 1939. Ainsi, ils s'en prennent particulièrement aux exactions commises envers les ecclésiastiques et les églises, exactions systématiquement commises selon la CTCC par de sanguinaires communistes<sup>50</sup>. La CFTC ne tient pas un discours semblable. Tout en condamnant la répression dont sont victimes les religieux, elle reconnaît clairement la légitimité du gouvernement espagnol, équivalent du Front populaire en France<sup>51</sup>.

Enfin, une autre raison pouvant expliquer le repli du corporatisme est liée au contexte national propre à la CFTC et à la CTCC. Il y a au Québec un changement de gouverne-

ment avec l'élection de l'Union nationale en 1936 qui s'en prend au mouvement syndical, jugé subversif. En 1937, il fait notamment amender la loi sur l'extension juridique des conventions collectives de travail, permettant au gouvernement de modifier voir d'annuler des décrets sans avoir à consulter les organisations patronales et syndicales. Il est paradoxal que le gouvernement proche des idéaux de la CTCC fasse obstacle au développement de l'organisation corporative. Cette situation politique correspond à une période difficile pour la CTCC sur le plan syndical. En effet, les patrons, même catholiques, se dressent contre des syndicats affiliés à CTCC qui sont mêlés à deux grèves importantes en 1937, celle des ouvriers des chantiers navals de Sorel et celle des ouvriers du textile à l'emploi de la *Dominion Textile*<sup>52</sup>. L'échec de ces deux grèves marque longtemps le syndicalisme confessionnel, contraint de reconnaître la nécessité d'un bon rapport de force entre ouvriers et patronat.

Le cas de la confédération française a déjà été partiellement évoqué. Au cours des années 1930, elle n'a pas pu compter, ou si peu, sur le soutien du gouvernement pour réaliser son projet d'organisation corporative. Tout comme pour la CTCC, la CFTC, malgré sa modération, ne peut avoir l'appui de la plupart des patrons au même titre que la CGT. Une exception demeure cependant : la Confédération française des professions (CFP) qui souscrit aux principes de la doctrine sociale de l'Église. En aout 1937, *Le Syndicalisme chrétien* rapporte les conclusions du Vème congrès de la CFP<sup>53</sup> qui est en adéquation totale avec les principes de la CFTC. Il prévoit la création de commissions mixtes chargées d'étudier et de faire appliquer les récentes lois sociales et il manifeste la volonté d'admettre des salariés au sein des conseils d'administrations en autant qu'ils manifestent un esprit de collaboration. À la fin de la même année, la CFP et la CFTC concluent un accord sur des procé-

dures de conciliations d'arbitrage lors de conflits touchant leurs membres<sup>54</sup>.

La sourde oreille du patronat comme de l'État aux idées corporatistes tient aussi au contexte international alors que plusieurs pays mettent en place un corporatisme politique ou corporatisme d'État qui a débouché sur le fascisme. L'idée se répand que corporatisme et fascisme sont de la même famille. Ce rapprochement a sans doute refroidi les ardeurs de la CFTC et de la CTCC à promouvoir le corporatisme.

### Le corporatisme : un modèle d'organisation fasciste ?

À l'instar des syndicalistes chrétiens français et québécois, les dirigeants de plusieurs États non démocratiques en particulier l'Italie fasciste de Mussolini, ou des régimes autoritaires comme le Portugal de Salazar ou encore l'Autriche de Dollfuss mettent en place des structures corporatistes. Il existe d'ailleurs une analogie incontestable entre leurs idéaux et ceux des deux confédérations syndicales. Dans les deux cas, on éprouve une certaine méfiance vis-à-vis du capitalisme et surtout une répulsion totale pour toute forme de socialisme. En outre, on prêche les vertus de l'ordre et de la paix sociale, du respect de l'autorité tout en appelant à la création d'un *ordre nouveau* qui ferait reposer la société sur des bases plus saines.

Enfin, il faut ajouter la bonne disposition des dictatures d'extrême-droite à l'égard des principes chrétiens et des autorités ecclésiastiques. L'Autriche et le Portugal notamment se réclament du catholicisme et l'organisation corporative qu'ils mettent en place s'inspire explicitement des encycliques pontificales et de la doctrine sociale de l'Église<sup>55</sup>. L'Italie fasciste n'est pas en reste puisqu'en février 1929, le Duce conclue avec Pie XI les accords du Latran qui reconnaît l'État du Vatican et met

fin à une querelle vieille de près de soixante ans entre la papauté et l'Italie.

La proximité idéologique entre le corporatisme et le fascisme sème le trouble parmi les milieux catholiques sociaux, en particulier au sein de la CFTC et de la CTCC qui consacrent de nombreux articles à son sujet. Jules Zirnheld écrit notamment en 1934 : « Je vais essayer de poser devant vous non pas le problème du corporatisme fasciste mais plutôt des tentatives suivies dans beaucoup de pays, essais plus ou moins heureux, mais qui répondent cependant à une incontestable nécessité »<sup>56</sup>. Même s'il manifeste une certaine frilosité à l'égard du corporatisme d'État, il lui reconnaît un certain mérite, notamment en posant la question sociale en dehors du capitalisme et du communisme et en faisant la promotion des principes d'ordre et de stabilité.

Au Québec, des voix plus conciliantes à l'égard du fascisme et de son modèle corporatif se font entendre. C'est notamment le cas de Léonce Girard qui n'hésite pas en 1935 à défendre les réalisations corporatives d'états autoritaires<sup>57</sup>. Dans un article de 1931, il écrit en se référant au régime de Mussolini : « que le gouvernement soit une monarchie, une république, une dictature, pourvu que le gouvernement convienne au développement de la nation ». Et il ajoute : « que de bien ont fait à l'Italie quelques coups de bâtons »<sup>58</sup>.

Les catholiques sociaux en France et au Québec, syndicalistes ou non, observent attentivement les formules corporatives mises en place en Italie, au Portugal ou en Autriche. Il existe naturellement des similitudes entre leurs programmes corporatifs et ceux avancés par la CFTC et la CTCC. Premièrement, les syndicats de travailleurs et les associations patronales, qui forment des organisations distinctes, s'associent, par industrie, dans des corporations chargés de protéger le bien commun de leurs membres. À l'échelle nationale, des institutions publiques réunissant, sous le contrôle de l'État, des représentants patronaux et syn-

dicaux de chaque fédération professionnelle, sont chargés notamment de veiller à la régulation de la production. L'objectif est clair : regrouper les représentants des professions dans des corps intermédiaires, chargés, sous l'autorité des pouvoirs politiques, de s'autoréguler.

Les ressemblances entre les conceptions corporatives du syndicalisme confessionnel et celles d'États dictatoriaux ne signifient pas pour autant que la CFTC ou la CTCC adhèrent au modèle socio-économique italien, portugais ou autrichien. Malgré la proximité idéologique, les syndicalistes chrétiens français et québécois rejettent intégralement la mise en place du corporatisme dans ces pays. En effet, le corporatisme social et le corporatisme d'État divergent sur des points essentiels. Premièrement, ces derniers attachent une importance capitale à la liberté syndicale. L'expression utilisée à maintes reprises notamment par Gaston Tessier, secrétaire général de la CFTC, est à ce propos sans équivoque : le corporatisme a pour objectif de garantir « le syndicat libre dans la profession organisée » ; ce à quoi, il ajoute en 1931 : « telle est la formule qui seule permet dans la société moderne une représentation équitable des divers groupements professionnels »<sup>59</sup>.

Les dirigeants de la CFTC manifestent également leur attachement au pluralisme syndical que l'Italie notamment a supprimé au profit d'un syndicat unique et obligatoire : le Confédération nationale des corporations syndicales fascistes. Pour Jules Zirnheld, « cette méthode ne cadre guère à notre conception de la démocratie »<sup>60</sup>. Selon lui, au nom de la liberté syndicale, les syndicats comme la CGT, bien qu'étant dans l'erreur, sont dans leur bon droit, poursuivant le même but que les syndicalistes confessionnels : rendre aux travailleurs leur dignité<sup>61</sup>. C'est pourquoi, la CFTC reconnaît que toute association syndicale soucieuse du sort des salariés a légitimement sa place au sein de l'organisation corporative de la profession.

Partisan lui aussi de la liberté syndicale, Alfred Charpentier a cependant une position légèrement différente lorsqu'il s'agit de mettre en place la corporation : « Ne faut-il pas respecter la liberté syndicale ? Oui, indéniablement, mais ne conviendrait-il pas de limiter le droit à cette liberté aux seuls syndicats nés au pays et prenant en eux-mêmes les éléments de leur propre contrôle ? Si n'existait pas l'anomalie de syndicats subordonnés à un contrôle étranger, la principale cause de friction serait disparue »<sup>62</sup>. Cette réserve est la conséquence du caractère nationaliste de la CTCC et non pas de sa sympathie pour l'idéologie fasciste.

L'un des principaux points de divergence entre le corporatisme social et le corporatisme politique concerne le droit de grève. L'Italie l'Autriche et le Portugal ont interdit les grèves<sup>63</sup>. La CFTC et la CTCC estiment qu'il ne peut être question de supprimer ce droit. Léonce Girard défend le recours à la grève « dès que tous les moyens de conciliation sont épuisés »<sup>64</sup>. L'autre différence majeure concerne la place accordée à l'État au sein de ce système. Pour les états fascistes, l'appareil étatique est véritablement au cœur de l'organisation des professions alors que pour la CFTC et la CTCC, l'État ne doit pas contrôler l'organisation de la profession. Selon Léonce Girard : « L'État ne doit pas se substituer à l'organisation ouvrière mais doit seconder ses efforts lorsque, pour une raison ou pour une autre elle ne parvient pas à protéger efficacement les travailleurs »<sup>65</sup>.

Au congrès confédéral de la CFTC en 1934, Jules Zirnheld regrette que dans une grande partie de l'Europe, la liberté syndicale n'existe plus<sup>66</sup>. Il ajoute à propos de l'Autriche : « On conserve encore au syndicalisme chrétien son nom, mais c'est pour en faire un organisme d'État domestique »<sup>67</sup>. Si pour la CFTC et la CTCC, l'appareil étatique est un élément essentiel de l'organisation corporative, elle ne doit pas pour autant s'immiscer dans

ses affaires internes ni même prétendre y imposer sa volonté.

Malgré ces réserves, le projet corporatiste de la CFTC et de la CTCC est fréquemment assimilé à l'idéologie de ces États. L'économiste québécois, Adrien Gratton, résume ainsi dans *La Vie syndicale* le point de vue des syndicalistes chrétiens : « Bien des gens confondent inconsciemment ou volontairement le corporatisme avec la dictature ou le fascisme. Rien cependant n'est plus faux. La dictature est un régime politique par lequel un seul homme concentre entre ses mains les pouvoirs de la nation [...] Le fascisme est une dictature qui se fait une mystique de l'État et prétend lui asservir toutes les forces de la nation – individus, familles, associations. Entre ces formes politiques et le corporatisme social qui a-t-il de commun ? Absolument rien.<sup>68</sup> »

La confédération française se sent d'avantage concernée par le danger que représente l'idéologie fasciste pour la démocratie et le syndicalisme chrétien. À partir de 1922 et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les relations entre la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC), à laquelle appartient la CFTC<sup>69</sup>, et les régimes totalitaires, notamment l'Allemagne et l'Italie, sont tendues. Les confédérations syndicales chrétiennes de ces pays, qui représentaient les plus importantes délégations au sein de la CISC, ont été supprimées dans ces pays. La CFTC est ainsi très consciente du danger que représente pour elle-même l'installation d'un régime totalitaire sur son territoire<sup>70</sup>. Le corporatisme d'État apparaît selon la formule de Guy Bélanger « un voisin idéologique gênant » pour les deux confédérations chrétiennes<sup>71</sup>.

### La seconde guerre mondiale sonne le glas du corporatisme : 1939-1942

La guerre représente en Europe occidentale un conflit entre les démocraties libres opposées

aux forces fascistes et nazies. La nature du conflit a donc inévitablement des conséquences importantes et irrémédiables sur le développement de l'organisation corporative en France et au Québec. Évidemment, la CFTC et la CTCC ne vivent pas de la même manière le conflit.

Les premiers instants de la guerre perturbent naturellement l'organisation de la CFTC avec notamment la mobilisation de la plupart de ces adhérents. La perte de ses effectifs se traduit par une baisse importante de revenus. Selon Michel Launay, entre la moitié et les 2/3 des membres de la confédération sont mobilisés<sup>72</sup>. À partir de mai 1940, la France est envahie par l'Allemagne. La CFTC, dont le bureau confédéral se replie à Angers puis à Toulouse, ne peut plus alors assurer son fonctionnement normal. L'arrivée au pouvoir du maréchal Pétain en juin inquiète rapidement la plupart des responsables confédéraux. Dans une lettre adressée conjointement au maréchal, Gaston Tessier et Jules Zirnheld, tout en saluant le projet d'une nouvelle constitution « qui serait particulièrement favorable au travail et à la famille déclarent »<sup>73</sup>: « Il ne nous paraît pas possible d'établir en France un régime du travail équitable et respectueux des principes républicains sans donner aux travailleurs la possibilité de défendre librement leurs intérêts propres et le droit de représentation collective qui en découle ».

La CFTC rompt avec le gouvernement de Vichy lorsque, le 16 août, une loi interdisant les syndicats est votée. Le 9 octobre, le gouvernement adopte un décret supprimant les confédérations syndicales et patronales. L'année suivante, la Charte du travail instaure l'organisation corporative selon des principes parfois proches de ceux émanant de la CFTC. Cette décision pourrait laisser penser que le syndicalisme confessionnel français se serait rangé derrière cette mesure. La charte répartit l'organisation industrielle selon les différentes branches d'activités professionnelles et établit

une hiérarchie comparable aux attentes du syndicalisme chrétien. Afin d'assurer le dialogue entre la direction et le personnel d'une entreprise, il est prévu la création de comités sociaux et d'organismes corporatifs, semblables aux comités interprofessionnels souhaités par la CFTC<sup>74</sup>. Selon la Charte, ces structures doivent permettre la collaboration des classes et le maintien de l'autorité patronale<sup>75</sup>.

Mais les liens avec l'idéologie de la CFTC s'arrêtent là car plusieurs divergences majeures existent. Le problème le plus grave est qu'il supprime toute liberté syndicale en instaurant un syndicat unique et obligatoire<sup>76</sup> et en n'autorisant ni la grève ni le lock-out<sup>77</sup>. Enfin, le gouvernement prend le contrôle effectif des corporations, ne leur laissant que peu d'autonomie<sup>78</sup>. Ces mesures sont contraires avec le rôle d'arbitre et de simple régulateur que le syndicalisme chrétien entend confier à l'État.

À partir du mois d'août 1940, dès l'adoption de la loi portant sur la dissolution des syndicats, les dirigeants de la CFTC se rapprochent de la CGT. Les deux formations publient le 15 novembre 1940 l'un des actes les plus symboliques de la résistance des syndicats à l'idéologie de la *Révolution nationale* voulue par Pétain : *Le Manifeste des Douze*<sup>79</sup>. Cette déclaration est signée par neuf membres de l'ex-CGT ainsi que par Jules Zirnheld<sup>80</sup>, Gaston Tessier et Maurice Boudaloux, lui-même ex-secrétaire adjoint de la CFTC. Le texte rappelle les principes défendus par les syndicalistes français : anticapitalisme, liberté syndicale et liberté de pensée. L'opposition aux décisions prises par l'État français est évidente<sup>81</sup> : « Le syndicalisme ne peut pas prétendre absorber l'État. Il ne doit pas non plus être absorbé par lui. Le syndicalisme, mouvement professionnel et non politique, doit jouer exclusivement son rôle économique et social de défense des intérêts de la production. L'État doit jouer son rôle d'arbitre souverain entre tous les intérêts en présence. Ces deux rôles ne doivent pas se



confondre. D'autre part, l'action syndicale et la souveraineté de l'État s'exerceront d'autant plus facilement que les professions seront organisées. »

D'autres gestes montrent la rupture avec le régime de Vichy. Gaston Tessier participe au Conseil National de la Résistance dès sa création en 1943 et la direction de la CFTC exclue de ses rangs en 1945 un de ses dirigeants, Jean Pérès, pour avoir soutenu la politique de Vichy et la Charte du travail. Le rejet du modèle socio-économique imposé par Vichy durant l'occupation était loin d'être évident pour le syndicalisme confessionnel français. La *Révolution nationale* paraît, à première vue, parfaitement compatible avec l'idéologie de la CFTC qui prône une troisième voie entre capitalisme et socialisme. D'autre part, il faut également rappeler que durant cette période, la plupart des évêques français se sont rangés derrière le régime de Vichy, à l'image de Monseigneur Feltin, archevêque de Bordeaux, incitant les salariés à rejoindre aux syndicats uniques prévus par la Charte du travail<sup>82</sup>.

La position courageuse de la CFTC montre son attachement à la liberté syndicale, pilier indispensable du syndicalisme. Elle confirme également son opposition viscérale au corporatisme politique prôné par le fascisme. Cependant, la Révolution nationale a irrémédiablement compromis le corporatisme dont les principes sont, à cette date, définitivement assimilés au fascisme. Il représente même un premier pas vers la déconfessionnalisation de la CFTC.

La CTCC n'a pas vécu de la même manière que la CFTC la période 1939-1942. Ces années, qui voient le corporatisme discrédité en France, n'ont pas le même impact au Québec. En effet, loin de modérer ses attentes envers l'organisation corporative, la CTCC continue d'exalter les bienfaits de la loi des décrets et son président, Alfred Charpentier, vise toujours la mise en place d'un véritable régime corporatif : « La vogue, obtenue par

la loi des conventions collectives de travail depuis son adoption, il y a cinq ans, prouve combien les syndicats catholiques nationaux étaient justifiés de la demander [...] Cependant, la réglementation des conditions de travail en vertu des présentes conventions collectives reste bien précaire car elle est sujette aux aléas du renouvellement périodique desdites conventions. C'est une réglementation qui n'a aucune garantie de permanence. Seule ce que nous appelons la corporation professionnelle procurera cette garantie. Pourquoi ? Parce que la réglementation des conditions de travail ne résultera pas d'une convention entre patrons et ouvriers, mais bien plutôt d'une détermination conjointe par les représentants officiels des deux groupes à la tête de la corporation, lesquels représentants formeraient une manière de chambre corporative centrale [...] Les ouvriers et leurs associations se doivent donc d'entrer sans hésitation dans le mouvement corporatiste ! »<sup>83</sup>.

Charpentier récidive à l'occasion de l'anniversaire de *Rerum Novarum* et de *Quadragesimo Anno* en 1941 : « C'est précisément pour travailler à la réédification du corporatisme social d'inspiration chrétienne que, au Canada, dans notre province, furent fondés depuis vingt-cinq ans des Syndicats catholiques [...] Vive *Rerum Novarum*, la grande charte des travailleurs ! Vive *Quadragesimo Anno*, la grande charte du corporatisme ! »<sup>84</sup>. L'année suivante, le congrès de la CTCC adopte une déclaration de principes qui rappelle ses visées corporatistes en précisant que la corporation ne peut s'établir que sur des bases syndicales, nationales et chrétiennes<sup>85</sup>.

Il est intéressant de noter qu'au moment où la CFTC refuse l'organisation corporatiste prônée par le régime de Vichy, sa consœur au Québec décide de poursuivre et même d'officialiser son dessein corporatiste. Cet attachement peut s'expliquer par l'influence de notamment l'École sociale populaire, dirigée par les jésuites, et le clergé québécois dont la CTCC

a toujours été proche. L'École social populaire, très favorable au corporatisme, publie plusieurs brochures sur ce thème notamment en 1941<sup>86</sup>. Néanmoins, l'analyse de ces brochures révèle une divergence majeure de point de vue entre l'idéologie syndicale et celle de l'organisation jésuite. L'École sociale populaire est ouvertement favorable au gouvernement de Pétain et à sa politique corporatiste. Un article en particulier peut en témoigner. La brochure du mois de mars 1942 publiée en effet sans le commenter, le texte intégral de la Charte du travail. La CTCC ne soutient à aucun moment cette position et reste partisane du corporatisme sur la base syndicale. Il n'en reste pas moins étonnant que la CTCC l'appuie toujours même si elle est mise à mal à la fois par le contexte international et par la prise de position de la CFTC.

Quoi qu'il en soit, le regain de vie du corporatisme à la CTCC pendant la Guerre ne correspond qu'à un baroud d'honneur. Cette idéologie vit en effet, tout comme en France, ces derniers instants. Les événements en Europe ont définitivement décrédibilisé cette idéologie associée désormais à l'autoritarisme et à la dictature. Elle cède progressivement la place à d'autres conceptions de l'action syndicale, notamment à celle de l'intégration plus poussée du salariat aux bénéfices de l'entreprise<sup>87</sup>.

\*\*\*

Comme le système économique libéral a démontré son incapacité à résoudre la question sociale, la CFTC et la CTCC ont tenté, à partir de 1931, de mettre en place le modèle corporatiste en s'inspirant de la doctrine sociale de l'Église, notamment de *Quadragesimo Anno*. Leur objectif contraste fortement avec les positions idéologiques de la plupart des autres organisations syndicales. Rejetant les idées révolutionnaires, elles prônent la stabilité sociale et une paix fraternelle entre patrons et ouvriers. Idéalistes mais pas naïves, elles croient que la

corporation peut améliorer le sort des travailleurs, permettre à l'industrie de s'autoréguler et être un facteur d'ordre. Craignant particulièrement l'ingérence de l'État, elles n'attribuent aux pouvoirs publics qu'un rôle secondaire auprès de la profession.

Dans les années 1930, l'optimisme vis-à-vis du corporatisme est à son comble. Mihail Manoilescu, économiste roumain, estime en 1936 que « le XXème siècle sera le siècle du corporatisme comme le XIXème siècle fut celui du libéralisme »<sup>88</sup>. En 1933, Jules Zirnheld est persuadé que ce principe est sur le point de triompher : « l'organisation professionnelle basée sur les principes chrétiens : nous [la CFTC,] finirons bien par attirer les cœurs »<sup>89</sup>. Léonce Girard, après l'adoption de la loi Arcand, parle d'un véritable triomphe pour le syndicalisme catholique et d'un premier pas vers l'institution de l'organisation corporative et un nouvel ordre social<sup>90</sup>. L'euphorie affichée par les syndicalistes chrétiens ainsi que leur détermination a effectivement porté certains fruits quoique, en général, les résultats furent assez maigres.

En réalité, leur projet corporatiste s'est heurté à l'opposition vive des autres organisations syndicales. Le concept de l'harmonie des classes et du respect de l'ordre fut vivement critiqué et souvent considéré comme un aveu de complaisance vis-à-vis du patronat. Sauf une exception, le patronat n'a pas appuyé non plus le projet. Les grèves importantes ayant eu lieu au cours des années 1930 en France et au Québec démontrent bien que les travailleurs ont des réserves envers les notions de charité et de morale chrétienne. Enfin, le pouvoir étatique n'a pas ou peu répondu à l'appel. Le seul véritable acquis directement imputable au syndicalisme chrétien fut l'adoption au Québec de la loi sur l'extension juridique des conventions collectives de travail.

La crédibilité du corporatisme a souffert de l'application qu'en ont fait les régimes fascistes même si les deux confédérations

chrétiennes condamnent ouvertement le corporatisme d'État. Le projet disparaît définitivement de leur horizon après la Guerre en même temps qu'elles abandonnent progressivement leur caractère confessionnel. Le corporatisme n'a finalement connu qu'un succès très relatif et de courte durée. Il ne correspondait pas aux attentes des travailleurs pour qui l'harmonie sociale recherchée n'était pas synonyme de progrès social.

### Notes et références

<sup>1</sup> Jules Zirnheld, « Conclusions générales du travail de la Semaine Sociale d'Angers », *Le Syndicalisme chrétien*, octobre 1935.

<sup>2</sup> Bureau exécutif de la CTCC, « L'organisation corporative de la société », *La Vie syndicale*, décembre 1940.

<sup>3</sup> Léonce Girard, « La réalisation d'un vaste programme social », *La Vie syndicale*, juin 1935. Il est intéressant de constater que ce dernier admet dans cet article avoir repris cette *heureuse formule* auprès des syndicats chrétiens en Europe. Gaston Tessier notamment l'a employé en évoquant les comités paritaires (Gaston Tessier, « Le syndicalisme chrétien devant la crise », *Le Syndicalisme chrétien*, avril 1934).

<sup>4</sup> Eugénie Beeckmans, « La commission mixte, deuxième degré de l'organisation corporative », *Circulaire mensuelle de la CFTC*, janvier 1928.

<sup>5</sup> Jean Bertrand, « Vers le corporatisme par le syndicalisme national catholique », *La Vie syndicale*, avril 1935.

<sup>6</sup> Léonce Girard, « La réalisation d'un vaste programme social », *La Vie syndicale*, juin 1935.

<sup>7</sup> Léonce Girard, « Le cercle Léon XIII réclame la formation d'un conseil supérieur du travail », *La Vie syndicale*, mai 1933.

<sup>8</sup> Voir le compte rendu du 15<sup>ème</sup> congrès confédéral de la CFTC, *Le Syndicalisme chrétien*, juin-juillet 1934.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> La CFTC ne précise cependant pas le rôle ni l'autorité exacte de cette institution lors de litiges entre le gouvernement et le Conseil national éco-

nomique.

<sup>11</sup> Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois, deux siècles d'histoire*, édition Boréal, Montréal, 2004, p. 57-58.

<sup>12</sup> Bureau exécutif de la CTCC, « L'organisation corporative de la société », *La Vie syndicale*, décembre 1940.

<sup>13</sup> Bureau exécutif de la CTCC, « L'organisation corporative de la société », *La Vie syndicale*, décembre 1940.

<sup>14</sup> Pour la restauration sociale au Canada, brochure de l'École Sociale Populaire, 1933, N° 232.

<sup>15</sup> Il est intéressant de noter que le *Programme de Restauration Sociale* est, à l'origine, publié en réaction au programme de la *Cooperative Commonwealth Federation* publié en 1932. Voir Guy Belanger, *Le syndicalisme catholique et le corporatisme au Québec : 1931-1950*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1983, p. 52-53.

<sup>16</sup> *Pour la restauration sociale au Canada*, brochure de l'École Sociale Populaire, N° 232, 1933.

<sup>17</sup> Ce programme figurera dans le programme politique de l'Action libérale nationale et dans celui de l'Union Nationale. Voir à ce sujet Jacques Rouillard, *Duplessis : « Le Québec vire à droite »* in Alain G. Gagnon et Michel Sarra-Boumet, *Duplessis. « Entre la Grande Noirceur et la société libérale »*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, p. 183-206.

<sup>18</sup> *Pour la restauration de l'ordre social au Canada*, Brochure de l'École Sociale Populaire, N°233, 1933.

<sup>19</sup> *Idem*

<sup>20</sup> Jules Zirnheld, « Syndicalisme chrétien et corporatisme fasciste », *Le Syndicalisme chrétien*, janvier 1934.

<sup>21</sup> Gaston Tessier, « Deux anniversaires », *Le Syndicalisme chrétien*, avril 1934.

<sup>22</sup> XV<sup>ème</sup> congrès national, *Le Syndicalisme chrétien*, juin-juillet 1934.

<sup>23</sup> XVI<sup>ème</sup> congrès national, *Le Syndicalisme chrétien*, juin-juillet 1935.

<sup>24</sup> *Le Plan de la CFTC*, Paris, édition SPES, 1936, 126 pages.

<sup>25</sup> Michel Launay, *La C.F.T.C. origines et développement : 1919-1940*, Paris, Sorbonne, 1986,

p. 309.

<sup>26</sup> Voir notamment Esdras Minville, « Conseil économique et Conseil Supérieur du Travail », *La Vie syndicale*, décembre 1933 et Léonce Girard, « Le Cercle Léon XIII réclame la formation d'un conseil Supérieur du Travail », *La Vie syndicale*, mai 1933 ; Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, p. 65-66.

<sup>27</sup> Cela ne signifie pas pour autant que la CFTC n'éprouve pas le désir de réformer ces deux organismes, en les intégrant notamment aux corps professionnels et économiques dont elle souhaite la création. Voir à ce sujet les procès verbaux des XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> congrès nationaux de la CFTC.

<sup>28</sup> Michel Branciard, *Histoire de la CFDT. Soixante dix ans d'action syndicale*, Paris, La Découverte, 1990, p. 43.

<sup>29</sup> Léonce Girard, « Demandons d'abord l'extension juridique des contrats collectifs et un conseil économique », *La Vie syndicale*, novembre 1933.

<sup>30</sup> Guy Bélanger, *op. cit.*, p. 83

<sup>31</sup> Du nom du Ministre québécois du Travail, Charles-Joseph Arcand (1931-1935).

<sup>32</sup> Léonce Girard, « L'application du Bill Arcand nécessite la collaboration des ouvriers », *La Vie syndicale*, avril 1934.

<sup>33</sup> Léonce Girard, « Une excellente suggestion », *La Vie syndicale*, janvier 1936.

<sup>34</sup> Louis Blain, « Des tâches sociales urgentes pour la prochaine législative », *Le Syndicalisme*, avril 1936.

<sup>35</sup> Jules Zirnheld, « Faisons le Point », *Le Syndicalisme*, juin 1936.

<sup>36</sup> Jules Zirnheld, « Pour faire valoir nos droits : Une lettre de la CFTC à Monsieur Léon Blum », *Le Syndicalisme*, juin 1936.

<sup>37</sup> Voir la résolution générale du congrès confédéral in *Le Syndicalisme*, juillet 1936.

<sup>38</sup> Jules Zirnheld, « Arbitrage obligatoire », *Le Syndicalisme*, novembre 1936.

<sup>39</sup> Pour plus de détail, voir Sylvie et Serge Bernstein, *Dictionnaire historique de la France contemporaine tome 1 : 1870-1945*, Paris, Ed. Complexe, 1995, p. 573.

<sup>40</sup> Finalement, la CFTC obtient une voix au sein de

l'office, la CGT en obtient deux.

<sup>41</sup> Voir Michel Launay, *op. cit.*, p. 339-340.

<sup>42</sup> Jean-Pierre Le Crom, *Les syndicalisme et la crise du libéralisme (1930-1950) entre planisme, corporatisme et liberté*, communication au colloque *Le libéralisme "à la française" (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, 1996, p. 11.

<sup>43</sup> Pierre Trépanier, « Quel corporatisme ? (1820-1965) », *Le cahier des dix*, 1994, p. 185.

<sup>44</sup> Gaston Tessier, « Paradoxes », *Le Syndicalisme*, novembre 1937.

<sup>45</sup> Pie XI, *Quadragesimo Anno*, paragraphe 97.

<sup>46</sup> Esdras Minville, « Comment établir l'organisation corporative au Canada ? », XIV<sup>ème</sup> session des Semaines Sociales du Canada, Montréal, 1936, p. 245.

<sup>47</sup> Louis Blain, « Des tâches sociales urgentes pour la prochaine législative », *Le Syndicalisme*, avril 1936.

<sup>48</sup> Voir Michel Launay, *op. cit.*, p. 316-317 et 338-340.

<sup>49</sup> *Le Plan de la CFTC*, Paris, édition SPES, 1936, p. 109.

<sup>50</sup> Pit Martel, « Sur l'enclume », *La Vie syndicale*, aout 1936.

<sup>51</sup> Henri Bleuze, « La CGT et la politique », *Le Syndicalisme*, janvier 1938.

<sup>52</sup> Pour plus de précision sur cette grève voir Guy Belanger, *op. cit.*, p. 87-93.

<sup>53</sup> Auteur anonyme, « Les patrons catholiques devant les problèmes de l'heure », *Le Syndicalisme*, aout 1937.

<sup>54</sup> Les détails de cette conventions sont indiqués dans : « La CFTC et la CFP viennent de conclure une convention établissant une procédure de conciliation et d'arbitrage pour les conflits intéressant leurs organisations respectives », *Le Syndicalisme*, décembre 1937.

<sup>55</sup> Charles Poisson, « *Les réalisations étrangères* », XXVII<sup>ème</sup> session des Semaines sociales de France, Chroniques sociales de France, Lyon, 1935, p. 28-29.

<sup>56</sup> Jules Zirnheld, « *Syndicalisme chrétien et corporatisme fasciste* », *Le Syndicalisme chrétien*, janvier 1934.

<sup>57</sup> Léonce Girard, « *Le Portugal a déjà mis en place l'amendement que nous réclamons* », *La Vie syndicale*, décembre 1935.

<sup>58</sup> Léonce Girard, « Il faut être à date ! », *La Vie syndicale*, avril 1931.

<sup>59</sup> Gaston Tessier, « Organisation représentative », *Le Syndicalisme chrétien*, octobre 1931.

<sup>60</sup> Jules Zirnheld, « Syndicalisme chrétien et corporatisme fasciste », *Le Syndicalisme chrétien*, avril 1934.

<sup>61</sup> Jules Zirnheld, « Les libres activités syndicales dans le régime corporatif », *Le Syndicalisme chrétien*, décembre 1935.

<sup>62</sup> Alfred Charpentier, « L'organisation ouvrière », *Semaines Sociales du Canada*, Montréal, 1936, p. 157.

<sup>63</sup> Respectivement en 1926, 1933 et 1934.

<sup>64</sup> Léonce Girard, « Vraie guerre de sauvages : nécessité d'une union incorporée », *La Vie syndicale*, mars 1934.

<sup>65</sup> Léonce Girard, « La réalisation d'un vaste programme social », *La Vie syndicale*, juillet 1935.

<sup>66</sup> Il cite entre autres le cas de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de l'Allemagne.

<sup>67</sup> Jules Zirnheld, « Rapport moral », 15<sup>ème</sup> congrès confédéral de la CFTC, *Le Syndicalisme chrétien*, juin-juillet 1934.

<sup>68</sup> Adrien Gratton, « L'orientation de la province de Québec vers le corporatisme sociale », *La Vie syndicale*, septembre 1937.

<sup>69</sup> La CTCC n'adhère pas à cette organisation avant la fin des années 1940.

<sup>70</sup> Voir Patrick Pasture : *Histoire du syndicalisme chrétien international : la difficile recherche d'une troisième voie*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1999, p. 124-128 ; 160-171.

<sup>71</sup> Guy Bélanger, *op. cit.*, p. 125

<sup>72</sup> Michel Launay, *op. cit.*, p. 391.

<sup>73</sup> Gaston Tessier et Jules Zirnheld, Lettre du 8 juillet 1940 au maréchal Pétain, Archives de la CFDT, carton 3H1.

<sup>74</sup> *Idem*, art. 27.

<sup>75</sup> *Idem*, art. 2.

<sup>76</sup> *Idem*, art. 9.

<sup>77</sup> *Idem*, art. 5.

<sup>78</sup> Plusieurs passages dont les articles 9, 16, 37, 66, 67, etc.

<sup>79</sup> Le texte s'intitule à l'origine *Principe du syndicalisme français*. Ce surnom n'est en fait donné au texte qu'en 1945 dans un article de la *résis-*

*tance ouvrière*. Voir Gérard Adam, *La CFTC 1940-1958. Histoire politique et idéologique*, Paris, Ed. Armand Colin, 1964, p. 17.

<sup>80</sup> Il s'agit du dernier acte important de l'ancien président de la CFTC qui mourra peu de temps après, le 28 décembre 1940.

<sup>81</sup> *Le manifeste des douze*, Archives confédérales de la CFDT, carton 3H1.

<sup>82</sup> Gérard Adam, *op. cit.*, p. 24. L'auteur rappelle également que plusieurs d'entre eux comme le cardinal Liénard, proche de la CFTC, n'ont pas approuvé cette politique.

<sup>83</sup> Alfred Charpentier, « Bénéfices de la corporatisme pour les ouvriers », *La Vie syndicale*, janvier 1940.

<sup>84</sup> Alfred Charpentier, « Coup d'œil sur les deux encycliques », *L'Ecole Sociale Populaire*, N°330, juillet 1941.

<sup>85</sup> Jacques Rouillard, *Histoire de la CSN : 1921-1981*, Montréal, Boréal Express, 1981, p. 121.

<sup>86</sup> Voir notamment Raymond Laliberté, « 18 ans de corporatisme militant, L'Ecole sociale populaire : 1933 : 1950 », *Recherches sociographiques*, v. 21, n°1-2, 1980, p.72.

<sup>87</sup> Guy Bélanger, « *Le syndicalisme catholique et le corporatisme au Québec : 1931-1950* » : travail de mémoire, 1983, Université de Montréal, pp. 106-109.

<sup>88</sup> Mihail Manoilescu, *Le siècle du corporatisme*, Paris, Ed. F Alcan, 1936, p. 1.

<sup>89</sup> Jules Zirnheld, « Regard sur le passé », *Le Syndicalisme chrétien*, avril 1933.

<sup>90</sup> Léonce Girard, « Après quinze ans de travail et de sacrifice », *La Vie syndicale*, janvier 1934.

## Jacques Couture Du quartier St-Henri au RCM

---

Martin Croteau  
Étudiant de doctorat  
INRS-UCS

---

Jacques Couture est un père jésuite qui oeuvre dans le quartier Saint-Henri de Montréal à partir de 1963. Comme prêtre-ouvrier et animateur social, il initie et participe à plusieurs comités de citoyens pour aider la population défavorisée de ce secteur de la ville à reprendre confiance en elle et à prendre en main son développement. Le développement culturel en milieu ouvrier est une de ses priorités. Le père Couture oeuvre notamment au niveau du journalisme populaire en dirigeant le journal *L'Opinion ouvrière* et en écrivant des chroniques dans *La Voix populaire*. Il est également un des fondateurs du CLSC de Saint-Henri. Pendant plus d'une décennie, il est impliqué dans une multitude de projets citoyens, communautaires et ouvriers. Ainsi, Jacques Couture, tout au long de son parcours, situe son action dans une perspective réformiste et son réformisme est clairement de gauche. Il souhaite une société socialiste, mais sans la révolution et sans la

dictature du prolétariat. Selon lui, il faut travailler afin d'améliorer les conditions de vie quotidiennes dans les quartiers populaires mais à l'intérieur du cadre de la société et tout en essayant de la changer.

En 1974, Jacques Couture devient le premier candidat du RCM à la mairie de Montréal. Il réussit l'exploit de recueillir 40% des voix contre Jean Drapeau et le RCM fait élire 18 conseillers. La notoriété acquise lors de la campagne de 1974 fait de Jacques Couture un candidat de choix pour le Parti québécois, en 1976. Il quitte les Jésuites pour se présenter aux élections provinciales. Il est élu député dans le comté de Saint-Henri. Il laissera sa marque comme ministre de l'Immigration dans le premier gouvernement de René Lévesque. Après le référendum de 1980, il quitte la politique et retourne chez les Jésuites. Il vit ses dernières années en tant que missionnaire à Madagascar.

---

En mai 1974, des militants montréalais fondent le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM). Cet événement coïncide avec une nouvelle période de la vie de Jacques Couture, son implication politique, qui se termine au début de l'année 1981. Dans le cadre de ce mémoire, nous étudions uniquement la période montréalaise de cette implication. Ainsi, la période couverte par ce chapitre débute à

l'automne 1974, lorsque Couture devient candidat à la mairie pour le RCM, et se termine à l'automne 1976, lorsqu'il pose sa candidature comme candidat du Parti québécois dans le comté de Saint-Henri. Le chapitre est divisé en deux parties, elles-mêmes divisées en trois sous-parties chacune. La première partie est centrée sur la campagne électorale municipale de 1974 : le RCM et son programme; la cam-

pagne électorale de Jacques Couture; les résultats, le bilan et les suites de la campagne. La deuxième partie contient trois éléments plus disparates : son périple européen de dix mois; son retour à Montréal; un bref survol du reste de sa vie.

## Le RCM et son programme

Dans cette première section, nous présentons le RCM et son programme. La prochaine section contient également plusieurs éléments du programme du RCM présenté par Jacques Couture durant la campagne électorale.

Le RCM occupe une place pionnière dans l'histoire des partis politiques montréalais. Ainsi, dans la présentation du fonds d'archives du RCM, Diane Charland souligne l'importance historique du RCM : « L'historien Paul-André Linteau a fait ressortir que cette formation politique est la première dans l'histoire municipale québécoise à constituer « un véritable parti, avec des membres individuels, qui veut rejoindre l'ensemble de l'électorat »<sup>1</sup>. » Ce parti social-démocrate qui unit les progressistes francophones et anglophones de Montréal est le fruit du regroupement en mai 1974 de militants syndicaux, d'anglophones réunis sous l'appellation Mouvement progressiste urbain, de militants péquistes et de militants néo-démocrates. La première campagne du parti en 1974 permet l'élection de 18 conseillers et Jacques Couture récolte près de 40% des suffrages à la mairie. Aux élections suivantes, en 1978, un seul conseiller du RCM est élu : « Les dissensions internes, entre militants socialistes et sociaux-démocrates, de même que la création d'un autre parti d'opposition, le Groupe d'action municipale (GAM), expliquent en grande partie les faibles résultats obtenus aux élections<sup>2</sup>. » En 1982, le RCM fait élire 15 conseillers avant de conquérir la mairie et d'obtenir une majorité de conseillers en 1986. Il conserve le pouvoir jusqu'en 1994<sup>3</sup>. Le RCM disparaît en juillet 2001, suite aux fusions muni-

cipales, au profit d'un nouveau parti, l'Union des citoyens de l'île de Montréal, dirigé par Gérald Tremblay<sup>4</sup>.

Avec son programme originel, le RCM vise à rejoindre les préoccupations d'une portion des Montréalais selon sa présidente, Léa Cousineau : « Puis il y a le programme du RCM, qui traduit des aspirations réelles des citoyens, du moins des travailleurs, des locataires...<sup>5</sup> » Le nouveau parti souhaite canaliser le mouvement de contestation présent dans la société vers le monde politique :

Depuis plusieurs années, les groupes d'opposition ont développé d'autres types d'intervention que ceux d'ordre politique. Les comités de citoyens, par exemple, qui se sont axés sur des luttes qui ne visent pas l'action proprement politique. Ce qui fait que la réaction spontanée des gens, actuellement, c'est de donner priorité à des types d'intervention de type « social », si on veut, plutôt que de type politique. On n'est pas encore habitués à la politique municipale<sup>6</sup>.

Le RCM souhaite refléter les besoins de la population en s'implantant dans les quartiers. Ainsi, il croit pouvoir éviter le piège du candidat messie qui peut régler tous les problèmes<sup>7</sup>. Concrètement le programme du parti porte principalement sur trois aspects. D'abord, il souhaite réformer la fiscalité en remplaçant la taxe d'eau et l'impôt foncier par un impôt progressif sur le revenu perçu par le gouvernement provincial. Les taxes d'affaires et foncières sont maintenues pour les compagnies<sup>8</sup>. Le deuxième axe important du programme du RCM concerne l'habitation. Le parti vise la restauration de trente à trente-cinq mille logements sur cinq ans. Cette action permet de préserver les quartiers. Le parti souhaite également construire des nouveaux logements pour porter le total des logements construits et rénovés à cinquante mille en cinq ans. La création de coopératives d'habitation est un moyen privilégié par le RCM pour restaurer et cons-

truire des logements<sup>9</sup>. « Non seulement faut-il élaborer une politique de restauration mais il faut arrêter la démolition. Et la seule façon de le faire est de donner aux citoyens le pouvoir de le faire. Le Rassemblement des Citoyens de Montréal empêchera donc, par règlement municipal, la démolition de tout logement jugé utilisable ou restaurable dans les zones résidentielles<sup>10</sup>. » Finalement, le RCM souhaite encourager la participation par une décentralisation de pouvoir vers les quartiers<sup>11</sup>.

### La campagne de Jacques Couture

La candidature de Jacques Couture à la mairie de Montréal lui donne une audience très importante dans les médias et dans l'opinion publique. Sa campagne est décrite et analysée dans les journaux. Il utilise sa tribune pour défendre le programme du RCM et sa vision d'une ville plus progressiste.

Il participe au congrès de fondation du RCM, mais il n'est pas un dirigeant du parti. En septembre 1974, le RCM n'a pas de candidat à la mairie et il envisage de ne pas en présenter. L'exécutif du parti met sur pied un comité de sélection pour trouver un candidat. Ce dernier recommande au comité exécutif la candidature de Jacques Couture. L'exécutif accepte la recommandation et il compte proposer aux militants d'entériner la nomination. Les deux comités sont unanimes dans leur recommandation<sup>12</sup>. Jacques Couture explique avoir accepté de se présenter après une cour assidue : « Pressé pendant deux semaines par un groupe important de citoyens et par l'exécutif du Rassemblement des Citoyens de Montréal<sup>13</sup>. » Il motive sa décision par l'importance pour les mouvements sociaux de prendre le pouvoir politique. En effet, les comités de citoyens travaillent depuis plusieurs années pour améliorer les conditions de vie des citoyens avec des résultats limités.

J'en suis arrivé à l'analyse suivante : on est ici, nous pour le changement social. On

n'accepte pas la société dans laquelle on vit, on croit vraiment qu'elle est entretenue pour une minorité. Mais le pouvoir cherche quand même à apaiser les milieux populaires. La société est organisée de telle façon que tout est fait en fonction d'une classe privilégiée, mais pour conserver l'harmonie et l'ordre dans cette dite société on cherche constamment à donner des miettes et à apaiser le monde<sup>14</sup>.

Couture croit les groupes populaires utiles aux dirigeants, car ils canalisent le mécontentement et leur permettent de faire quelques concessions pour maintenir la paix sociale. Ainsi, les manifestations, les pétitions et les demandes ne permettent pas de changements structurels<sup>15</sup>. Quelques années plus tard, il revient sur sa candidature en mentionnant qu'il savait qu'il ne pouvait pas gagner, mais il avait une plus grande liberté d'action et il souhaitait passer ses messages. « J'étais certain d'être battu mais au moins je me suis dit : « Je vais aller à la télévision et dans les journaux dire aux gens qu'il serait bon d'avoir une ville plus humaine, plus de participation et plus de respect pour « les petites patries » de Montréal ». Autant d'idées qui ont fait leur chemin depuis, au point qu'aujourd'hui MM. Lamarre et compagnie ont repris ces idées de 1974<sup>16</sup>. »

Couture est le seul candidat du RCM et il reçoit l'appui de 174 membres du parti et trois membres votent contre lui. « Non seulement les militants ont-ils trouvé un candidat qui adhère à leur programme politique, mais ils ont eu la surprise de découvrir qu'il s'agissait d'un candidat qui pourra avoir à leur avis le leadership pour mener une lutte électorale au Parti civique et à Démocratie-Montréal<sup>17</sup>. » Lors de son discours d'acceptation, il étonne par son style vigoureux et par sa capacité à passer le programme du RCM. Couture croit que Drapeau cible un besoin des Montréalais en leur promettant du rêve et de la fierté de leur ville grâce à la reconnaissance internationale. Le jésuite propose un autre rêve où Montréal est un exemple de décentralisation et de vie de



quartier. Ce modèle se situe en opposition avec l'uniformisation des métropoles nord-américaines. Son slogan du Montréal des « petites patries » naît de ce rêve de développer une qualité de vie et un sentiment d'appartenance à leurs quartiers pour tous les Montréalais des classes laborieuses. « Nous au Rassemblement, nous voulons mettre Montréal sur la carte du monde mais comme un exemple magnifique d'une Ville qui préserve ses espaces verts et sa vie de quartier, qui se veut avant tout au service des valeurs humaines<sup>18</sup>. » Ainsi, Couture et le RCM souhaitent une ville à dimension humaine, une ville de « petites patries » qui respecte le caractère distinct de chaque quartier. Il croit que les rêves proposés par Drapeau disparaissent rapidement, car ils ne touchent pas à la qualité de vie des citoyens. Le candidat du RCM souhaite que Montréal soit mondialement connue pour avoir adopté un modèle différent de celui des autres villes d'Amérique du Nord<sup>19</sup>. « Nous on a le rêve d'une ville pour les citoyens. Moi je veux être maire des Montréalais, Drapeau veut être maire de Montréal, c'est toute la différence<sup>20</sup>. »(...)

Jacques Couture se considère comme un joueur d'équipe et il dénonce le culte du sauveur. Il mentionne d'ailleurs que la présidence du RCM est occupée par Léa Cousineau et lui-même, comme candidat à la mairie, occupe un siège au conseil général, formé des délégués de districts, qui dirige le parti entre les congrès<sup>21</sup>. Lors de la première grande assemblée publique qui regroupe plus de 600 personnes, avec présentation des 54 candidats du RCM, Couture insiste sur l'importance de l'équipe : « On m'a proposé un slogan qui dit : des conseillers qui parlent et un maire qui écoute, je vous en propose un autre : des citoyens qui parlent; un maire et des conseillers qui écoutent<sup>22</sup>. » Couture dénonce la vision unitaire et le manque d'écoute du maire Drapeau qui gouverne seul et qui souhaite une ville uniformisée<sup>23</sup>. Le désir de Jacques Couture d'écouter les citoyens l'amène à tenter de com-

muniquer directement avec les électeurs sans l'intermédiaire des médias. Cette approche novatrice est difficile à mettre en application. Ainsi, il rencontre des militants ou de petits groupes, mais les médias sont le principal relais de sa campagne. L'objectif du RCM est d'organiser une campagne montréalaise qui traite des enjeux de la Ville, ce qui ne fut pas le cas lors des élections précédentes et le candidat Couture facilite cette entreprise.

Les organisateurs du RCM constatent que depuis le choix de Jacques Couture comme candidat à la mairie, une vie nouvelle a été insufflée à leur entreprise. D'abord, les médias portent plus d'attention à un candidat à la mairie qu'à un mouvement diffus, à une cinquantaine de candidats locaux. Ensuite, chance inespérée pour eux, le maire Jean Drapeau a rapidement dramatisé le débat en s'en prenant à un des slogans majeurs de Jacques Couture (Drapeau veut être le maire de Montréal; je veux être le maire des Montréalais). Puis, les volontaires qui font du porte-à-porte dans les districts, voyant déjà l'impact de Jacques Couture, on[sic] repris courage et ont aussi trouvé leur travail plus facile : on affirme au RCM qu'un grand nombre des gens qu'on visite ont déjà entendu parler du candidat à la mairie<sup>24</sup>. (...)

Au cours de leur campagne, Couture et le RCM obtiennent quelques appuis significatifs. D'abord, lors d'un passage à l'Université de Montréal, le candidat a constaté le fort militantisme des jeunes contre les excès du capitalisme. Par contre, il constate que les jeunes : « se laissent souvent prendre aux pièges des solutions globales qui promettent de changer la société d'un seul coup, et se laissent fasciner par un vocabulaire emprunté à la fin du 19<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>. » De ce fait, il déplore le peu d'étudiants parmi les militants du RCM comparativement au militantisme des jeunes à l'époque du FRAP. Il croit que l'attente du parti politique parfait qui ne fait aucun compromis est vaine. Il souhaite la fin des groupuscules qui

consacrent leur temps aux discussions idéologiques sans lutter efficacement contre l'exploitation et la domination politique du maire Drapeau. « Les vraies révolutions, selon M. Couture, ont commencé avec de petits groupes de gens travaillant au niveau où ils se trouvaient. « Il faut investir les instruments (politiques) valables, au provincial comme au municipal »<sup>26</sup>. » Ainsi, il souhaite un appui des jeunes au RCM. (...)

La vie de quartier et les conseils de quartier sont des thèmes centraux de la campagne de Jacques Couture et son slogan d'un Montréal des « petites patries » survit à la campagne électorale. Cette thématique du quartier est central dans l'implication de Couture : « « Et je m'aperçus que c'était un parti jeune, fortement enraciné dans les quartiers, et la vie dans les quartiers c'est toute ma vie, depuis Saint-Roch jusqu'à Saint-Henri, et le programme du parti, c'était ce que nous avons toujours tenté de réaliser. »<sup>27</sup> » Jacques Couture assiste au congrès de fondation du RCM et il défend une résolution pour que les futurs conseils de quartier soient élus au suffrage universel, pour que les délégués soient élus sur la base de parcelles précises du quartier et pour que les conseils aient un pouvoir décisionnel. Il croit que cet enracinement des délégués leur permettra de prendre les meilleures décisions concernant les enjeux locaux. Ainsi, dès le début du nouveau parti, Jacques Couture a une idée précise des caractéristiques centrales des futurs conseils<sup>28</sup>. « L'objectif des conseils de quartier est double, favoriser à la fois la décentralisation du pouvoir municipal et la participation des citoyens au pouvoir; « plus le pouvoir est loin, plus il est bureaucratique », et dans la même mesure, les citoyens sont démobilisés, souligne le candidat à la mairie<sup>29</sup>. » Le conseil municipal et les conseils de quartier auront chacun leur responsabilité et ils travailleront en collaboration. Exemple : le conseil municipal décide de la création de parcs et les conseils choisissent l'emplacement de ceux-ci.

La vision de Couture s'appuie sur une perspective historique, Montréal est constitué de plusieurs quartiers et villes qui furent annexés pour former la Ville de 1974. « Rappelant que Montréal s'est construite autour de municipalités et de quartiers, il voudrait voir à nouveau un « ensemble de collectivités qui s'identifient territorialement », avec des gens qui ont le goût de se retrouver dans un environnement bien précis<sup>30</sup>. » Évidemment, ce retour aux origines ne signifie pas l'abandon de la modernité et un repli sur le passé. Dans l'optique de préserver les quartiers, la politique d'habitation est axée sur la rénovation : « La rénovation représentera 70 pour cent du budget consacré à l'habitation. Cette politique de rénovation permettra en même temps de conserver aux quartiers leur « âme », leur visage connu. À cet égard, il condamne le programme de rénovation de la Petite Bourgogne qui a permis de « démolir » un quartier<sup>31</sup>. » Dans la même ligne, il profite de son passage dans le quartier chinois pour prendre position sur l'éventuelle démolition de l'église pour laisser place à la place Guy Favreau : « Il a expliqué que c'est la politique du RCM de ne pas permettre de démolitions sans l'accord des résidents du quartier où ces démolitions se feraient<sup>32</sup>. »

Pour présenter la politique d'habitation du RCM, les journalistes sont convoqués dans l'appartement d'un candidat du parti. Jacques Couture explique : « les modalités d'un plan quinquennal de restauration et de construction de 50,000 logements, tout en respectant le visage physique et l'esprit particulier des quartiers, des « petites patries »<sup>33</sup>. » La priorité est accordée à la restauration, qui recevrait entre 60 et 70 pour cent du budget consacré à l'habitation. Couture privilégie cette approche pour éviter de reproduire les démolitions importantes qui ont frappé la Petite Bourgogne. Couture accuse le maire Drapeau d'avoir démoli 25,000 logements en dix ans. Il croit possible d'obtenir de l'aide des gouvernements supé-

rieurs pour financer la nouvelle politique d'habitation, puisqu'ils ont financé les grands projets de Drapeau. Couture souhaite laisser une plus grande initiative aux locataires de logements municipaux. Il croit que le respect accordé aux locataires entraînera une meilleure préservation des logements<sup>34</sup>. Couture reproche à Jean Drapeau de ne pas agir pour éviter les démolitions sous prétexte que la charte ne le permet pas. Le jésuite constate que le maire a déjà fait changer plusieurs fois celle-ci, il croit donc que l'abstention de la Ville est plutôt due aux revenus supérieurs produits par les immeubles en hauteur. « « La rentabilité économique détermine toujours les décisions de l'administration Drapeau et les priorités sociales n'interviennent jamais »<sup>35</sup>. » Il dénonce également la trop grande place occupée par les terrains de stationnement au centre-ville. La solution proposée par Couture et le RCM est de confier la gestion des permis de construction et de démolition à des conseils de quartier. Avant l'instauration de ces conseils, les démolitions de logements pouvant être rénovés seront interdites. Une participation des citoyens peut permettre un développement qui respecte les résidents des quartiers. Couture souhaite également une meilleure mixité en permettant aux locataires de tous les revenus d'habiter les logements municipaux et en ne pénalisant pas ceux qui augmentent leur revenu<sup>36</sup>. (...)

Couture oppose la fierté apportée par Drapeau à son objectif de bonheur pour les Montréalais. Il promet également de permettre la dissidence aux conseillers municipaux<sup>37</sup>. En ce qui concerne le transport, la priorité est le métro et la diminution des tarifs avec la gratuité pour les personnes âgées. De plus, il souhaite réduire la présence de l'automobile et ne plus construire d'autoroute. En participant à une rencontre du CRI avec les candidats du RCM dans les districts de Saint-Henri et de Sainte-Anne, Jacques Couture présente quatre priorités du RCM : mettre fin au conflit opposant la Ville aux pompiers, mettre un terme à la

construction de l'autoroute est-ouest, dresser un inventaire des besoins des différents quartiers et réformer la fiscalité pour la rendre plus équitable<sup>38</sup>.

## Les résultats, le bilan et les suites

Cette section se divise en trois parties : la présentation des résultats électoraux, la conférence de Jacques Couture à Ottawa, l'action politique de Couture suite à l'élection et son départ pour l'Europe.

Le jour précédant l'élection, Claude Ryan fait le bilan de la campagne dans un éditorial. Il juge que Jacques Couture a réussi à transmettre efficacement les messages de son parti. Sa performance et celle du RCM ont forcé Jean Drapeau à faire campagne sur les enjeux des problèmes sociaux et humains. Finalement : « Il s'est révélé un porte-parole crédible pour des milieux qui ont été trop laissés en dehors des cénacles où se prennent les décisions<sup>39</sup>. » Toutefois, Claude Ryan juge que Jacques Couture n'est pas suffisamment qualifié pour occuper la mairie de Montréal. Il croit qu'il aurait fait un excellent conseiller municipal. Il suppose que Couture s'est sacrifié pour la cause : « M. Couture a joué ce rôle ingrat avec naturel, sincérité et bonne humeur. Malgré l'optimisme de commande que son rôle l'obligeait à déployer, on a eu l'impression qu'il voulait surtout promouvoir certaines idées dont l'administration Drapeau a fait trop bon marché. Dans cette perspective, sa campagne n'a sûrement pas été un échec; elle ne pouvait, non plus, déboucher en si peu de temps sur un miracle<sup>40</sup>. »

Les résultats permettent de considérer la défaite du RCM comme une victoire. En effet, lors des élections de 1970, le Parti civique a remporté tous les sièges de conseillers et la mairie avec plus de 90% des voix. De plus, la fondation du RCM remonte à seulement quelques mois. Au niveau du vote pour les conseillers, le Parti civique obtient 50% des voix

et le RCM 44% et il fait élire 18 conseillers. Le maire Drapeau obtient 55% des suffrages contre 39% pour Jacques Couture. Ainsi, le Maire obtient plus de voix que son parti alors que le RCM se trouve dans la position inverse. Drapeau obtient malgré tout la majorité des voix dans tous les districts. Ses trois plus faibles majorités sont enregistrées dans Saint-Jacques, Saint-Louis et NDG. Paradoxalement, la lutte entre le RCM et le Parti civique n'a pas entraîné une forte participation, seulement 37% des électeurs ont voté ce qui constitue un recul par rapport à 1970<sup>41</sup>. Pour le RCM, cette victoire annonce le début d'une nouvelle ère : « C'est en effet le respect des quartiers, la fin du culte de la personnalité, la discipline et la volonté des militants de tendances diverses, qui ont permis au RCM de conquérir la confiance des électeurs et de se faire l'écho de leurs vrais besoins<sup>42</sup>. » Alors que le RCM accueille les résultats avec beaucoup d'enthousiasme, le Parti civique considère avoir subi une défaite. Certains conseillers municipaux réélus blâment les médias pour la mauvaise performance de leur parti et ils prédisent des ralentissements dans le processus décisionnel, causés par la nouvelle opposition au Conseil municipal. L'un d'eux craint même une annulation des Jeux Olympiques. Les membres du Parti civique ne souhaitent pas d'opposition, ainsi un membre du comité exécutif, M. Lynch-Staunton, défait dans son district de Côte-des-Neiges déclare : « Pour lui, les membres de l'opposition actuelle ne peuvent rien apporter aux citoyens et ils auraient dû s'abstenir de participer à la vie politique montréalaise<sup>43</sup>. » Cette déclaration aux accents dictatoriaux éclaire l'analyse du député libéral provincial de Sainte-Anne, qui croit les anglophones responsables de la création de cette nouvelle opposition dans le but d'encadrer le gouvernement municipal et d'éviter les excès autoritaristes<sup>44</sup>.

En février 1975, Couture est conférencier invité au Club Richelieu d'Ottawa. Il traite de la vie politique municipale et de la participa-

tion des citoyens. « Il me semble que c'est avant tout dans le cadre municipal que devrait se développer la conscience politique des citoyens et leur intérêt à la chose publique. Il y a vraiment un filon qui a été perdu à travers le processus accéléré d'urbanisation que nous avons connu. On n'est pas sans savoir à quel point la vie rurale privilégiait l'enjeu des affaires municipales<sup>45</sup>. » En effet, Couture indique que les municipalités qui entouraient Montréal, avant d'être intégrées à celle-ci, avaient une vie politique importante. Les annexions ont fortement diminué l'intérêt des citoyens envers la politique municipale. Couture considère la ville au centre de la vie collective des humains et le point de départ de leur lutte. Ainsi, il situe le cœur des mouvements sociaux québécois à Montréal. L'impuissance et l'exclusion des décisions entraînent un désintérêt chez le citoyen, celui-ci se détourne de la politique. « Le sentiment d'impuissance qui est le leur face au rôle qu'ils pourraient jouer dans l'administration et le vieux complexe de « canadien-français » infériorisé et « pas capable » fait que la plupart du temps on recherche l'« homme-sauveur », le chef charismatique sur qui on s'appuiera entièrement et envers qui on pratiquera la foi aveugle<sup>46</sup>. » L'amélioration de la participation est impérative pour permettre une amélioration de la qualité de vie. Évidemment, Couture considère la participation comme plus complexe que seulement demander aux futurs résidents des HLM la couleur de la brique de ceux-ci. Il reconnaît que faire participer les citoyens d'une ville grande comme Montréal est un défi important. « Mais les hommes politiques de demain soucieux d'associer leurs concitoyens à l'administration et au développement de leur cité et qui refusent absolument l'isolement de l'Olympe et la démobilisation croissante des citoyens, ne peuvent absolument pas s'y refuser<sup>47</sup>. » Couture ne croit pas que les citoyens peuvent s'identifier suffisamment à une ville grande comme Montréal, la solution est de centrer la participation sur le quartier ou

la communauté ethnique, la « petite patrie ». Il revient avec son concept des conseils de quartiers pour régler les questions locales et le conseil municipal pour la coordination et la planification. La démarche s'inscrit dans une logique simple, adapter l'espace urbain à l'humain plutôt que demander à l'humain de s'adapter à la ville métropolitaine. Dans ce modèle, les hommes politiques municipaux doivent rester proches des citoyens grâce au mécanisme de participation, ils doivent être des législateurs-animateurs. Ce modèle permet d'éviter les erreurs irréparables que sont la destruction des quartiers pour faire place à des autoroutes ou à des nouveaux quartiers comme à la Petite-Bourgogne. « Je ne crois pas à la possibilité d'individus isolés pour amorcer les changements sociaux qui sont nécessaires au moins au niveau où il est possible de les tenter. C'est pourquoi, la création de formations politiques s'impose à l'échelon municipal<sup>48</sup>. » Ces partis peuvent réaliser les réformes nécessaires pour créer une nouvelle société, car les changements sociaux, économiques et politiques doivent commencer dans les villes. « Toutes les révolutions ne sont pas violentes et toutes les révolutions tranquilles ne doivent pas nécessairement être avortées<sup>49</sup>. » (...)

En septembre 1975, il annonce son départ pour Grenoble où il souhaite étudier le fonctionnement des politiques sociales et communautaires dans cette ville. Trois éléments motivent son choix de partir. D'abord, il considère sa place ambiguë au sein du RCM et il indique qu'il ne partirait pas s'il était chef du parti : « Il croit le temps venu de faire une place précise au candidat à la mairie dans le parti<sup>50</sup>. » En effet, contrairement aux apparences, Couture n'est pas chef du RCM et il trouve malaisé d'exercer un certain leadership sans position précise dans l'organigramme du parti. Évidemment, ce rôle de leader doit être balisé pour éviter de créer un nouveau Drapeau au RCM et apaiser la méfiance des militants face aux sauveurs. Il va manquer le congrès premier

anniversaire du RCM, mais il va envoyer ses commentaires aux dirigeants<sup>51</sup>. Sa position ne fait pas l'unanimité au sein du parti, où certains souhaitent le voir devenir président du parti alors que d'autres continuent de redouter un leadership autocratique. « La divergence d'opinion au RCM sur la question du leadership peut être un facteur qui a contribué à inciter M. Couture à accepter l'offre de séjour de ses patrons<sup>52</sup>. »

Un autre facteur milite pour un départ de Couture en Europe, il doit obtenir l'accord des supérieurs de la Compagnie de Jésus pour continuer son action politique. Cet accord peut se négocier en restant à Montréal, mais une présence sur place peut faciliter le processus. Lors de la campagne de 1974, seul le provincial de Couture au Québec et l'évêque de Montréal ont donné leur accord. Le général jésuite refuse l'engagement politique : « Il dit encore non aujourd'hui. Au moment de la campagne électorale l'an dernier, le « non » de Rome était arrivé une journée après que M. Couture eut donné une réponse affirmative au RCM<sup>53</sup>. » Jacques Couture croit possible d'obtenir une exception en raison de la situation exceptionnelle qui nécessite son implication en politique. Pour lui, l'absence d'opposant à Jean Drapeau et le climat social tendu au Québec constitue une situation exceptionnelle. Il est appuyé dans ses démarches par plusieurs de ses collègues jésuites du Québec. Son passage en politique est temporaire, car : « Jacques Couture considère que son métier et sa préoccupation première sont d'être un animateur ou un organisateur de développement communautaire<sup>54</sup>. »

Un troisième élément motive le départ de Couture, il souhaite réfléchir et trouver des pistes de solutions à la crise qui touche les organisations populaires de Montréal. Il constate une baisse de plus de 60% du militantisme depuis 1970. « Deux grandes causes, selon lui : les projets PIL et la tendance vers l'extrême gauche<sup>55</sup>. » La première cause, les projets d'initiatives locales financés par le gouvernement

canadien, entraîne une professionnalisation des militants. En effet, une partie des militants est payée pour œuvrer dans les organismes et l'autre portion se retire en laissant au premier le soin de continuer le travail. Cette professionnalisation entraîne également un glissement de la mission des groupes de la lutte vers l'offre de services. Plusieurs militants, qui ne sont pas démobilisés par les PIL, rejoignent l'extrême gauche. Ce phénomène nuit également au militantisme : « À tort ou à raison le travailleur d'ici est très méfiant de ce langage et ceux qui s'en servent manifestent une méconnaissance profonde de la psychologie des travailleurs. »<sup>56</sup>

### Périple européen

Entre octobre 1975 et juin 1976, Jacques Couture effectue un stage en développement communautaire. Il passe neuf mois à Grenoble en France et un mois à Bologne en Italie. Il obtient un congé de son employeur, le Centre des Services Sociaux du Montréal Métropolitain (CSSMM) où il est organisateur communautaire. Le stage vise l'acquisition de nouvelles connaissances dans le domaine du développement communautaire. La ville de Grenoble est choisie en raison de sa pratique novatrice. Jacques Couture souhaite étudier la situation, établir des comparaisons et prendre du temps de réflexion. Ce stage doit lui permettre également d'affiner ses prises de position politiques : « Le CSSMM, connaissant mon engagement politique à Montréal, n'ignorait pas que ce stage avait nécessairement une incidence politique puisque mon métier d'animateur social et mes préoccupations de développement communautaire et de participation des citoyens coïncidaient avec des objectifs sociaux et politiques qui motivaient cet engagement dans la vie publique<sup>57</sup>. » Les deux villes choisies permettent d'étudier des approches innovatrices tant du point de vue de l'action communautaire que des politiques progressistes de participation et

d'action sociale.

Pour faciliter son observation, Couture a recours à l'approche qu'il a utilisée en arrivant à Saint-Henri, l'enracinement. Il s'installe dans un quartier populaire, qui s'apparente aux quartiers populaires montréalais pour faciliter les comparaisons. Il prend un mois pour trouver le bon quartier et il prend deux autres mois pour s'enraciner. Il s'intéresse à la vie du quartier et de la ville dans son ensemble. Ainsi, il rencontre le maire et des conseillers municipaux, il s'implique au Centre Social, il rencontre des citoyens, il participe à des colloques, il assiste à des réunions municipales et politiques. Lors de son passage à Bologne, il reprend une partie des activités qui lui ont permis d'analyser les pratiques ayant cours à Grenoble.

De son expérience de Grenoble, il est particulièrement satisfait du réseau de contacts qu'il a établi avec les intervenants et les militants. Il peut appuyer ses réflexions sur le milieu universitaire local qui est ouvert et dynamique. Il apprécie la décentralisation administrative et les politiques sociales de la Ville. Par contre, il est déçu de constater que la renommée du modèle de Grenoble s'appuie plus sur le discours que dans les faits. « Je dois avouer que je n'ai pas découvert des méthodes bien nouvelles. À bien des égards, nous sommes beaucoup plus novateurs au Québec<sup>58</sup>. » Le Centre Social qu'il a particulièrement étudié offre une gamme importante de services sociaux, communautaires et de loisirs. « La grande déception vient surtout du fait que si au niveau des services, de leur diversité, de leur utilisation, on ne peut faire beaucoup de griefs, il en va autrement au niveau d'un objectif plus global qui voulait vraiment que le Centre Social soit un instrument « entre les mains de la population » pour l'organisation de son développement collectif<sup>59</sup>. » Cette constatation lui permet de conclure que l'objectif premier du centre, et d'une façon plus générale de l'action sociale, est d'offrir des services de base à une population vulnérable. Il faut ces-

ser de croire que cette catégorie de la population peut gérer elle-même les services qui lui sont offerts. Elle a besoin de régler ses problèmes et elle n'a pas de capacité de mobilisation ou de militantisme. Ainsi, les usagers ne peuvent contrôler leurs établissements, ils sont un paravent aux professionnels et aux animateurs militants. Couture juge nécessaire de séparer et de bien identifier l'offre de services et la conscientisation et l'action politique. Les usagers n'ont pas à combattre, mais les intervenants doivent vouloir s'attaquer aux causes des problèmes : « Je me méfie beaucoup des intervenants qui n'ont pas fait leur analyse de la société et qui ne sont pas motivés à militer quelque part pour apporter leur contribution aux agents de changement social. D'autant plus qu'ils sont à cœur de jour impliqués dans les problèmes de nombreuses « victimes » de cette société<sup>60</sup>. » Il croit nécessaire d'assurer une pleine indépendance opérationnelle aux organisateurs communautaires qui œuvrent dans le développement social. Ils peuvent être rémunérés par l'État, si leur action est complètement autonome sous la forme d'un prêt de ressources humaines par l'État aux organismes communautaires. « Mais la véritable solution de rechange – et nous le verrons plus loin – est dans l'établissement d'un pouvoir politique local qui devrait assumer la responsabilité du développement communautaire du milieu<sup>61</sup>. »

Les comités de citoyens sont essentiels au développement de la politisation du milieu. Comme nous l'avons indiqué, ils doivent être indépendants de l'État pour bien remplir leur rôle sans ambiguïté. Couture constate que la création de ses comités est problématique dans les milieux populaires. « L'aide d'organismes publics est acceptable (juste retour des impôts) en autant que ce n'est pas une forme de récupération ou de manipulation. Ainsi des animateurs choisis et envoyés en complète autonomie d'action pour amorcer avec les citoyens des tentatives de regroupement et prise en charge collective<sup>62</sup>. » Les comités doivent vi-

ser un changement structurel de la société, plutôt que de travailler sur des problèmes ponctuels. Ce type de groupe formé à l'origine de l'animation sociale est devenu un frein au changement structurel. Le contre-pouvoir et les manifestations ne donnent pas le pouvoir politique qui permet le changement. « Le modèle des Conseils de Quartier de Bologne m'apparaît une formule fort intéressante pour redonner à des collectivités locales le goût et les moyens de prendre en main les destinées de ce qui les concerne de plus près<sup>63</sup>. » L'expérience de Bologne confirme à Couture l'importance des partis politiques au niveau local. Le parti politique apporte la vision globale au-delà des revendications concrètes locales. « Quand on devient un citoyen libre, responsable et engagé, c'est déjà le commencement d'une irréversible « révolution »<sup>64</sup>. » Couture est heureux de constater que la gauche de Grenoble et de Bologne est pragmatique et qu'elle n'est pas dominée par l'idéologie. Elle connaît les difficultés du pouvoir et elle n'essaie pas d'entrer les problèmes dans les cadres d'analyse préétablis. « « Dans nos réunions, on a cessé de refaire chaque fois le procès de la société capitaliste; la dure réalité quotidienne, le fait de vivre en pleine société d'économie libérale, tout cela nous enseigne que la meilleure façon de préparer la société socialiste c'est peut-être de s'attaquer aux problèmes vécus par les gens jour après jour »<sup>65</sup>. » Les acteurs municipaux réalisent également que le socialisme ne peut s'instaurer au niveau municipal, les grands combats doivent être livrés au niveau national.

Dans un texte paru dans *Le Devoir*<sup>66</sup>, Couture analyse les Unions de Quartiers de Grenoble. Celles-ci agissent comme des syndicats pour défendre le cadre de vie des citoyens. « Théoriquement, le mécanisme semble intéressant et opérationnel. Avant de venir à Grenoble, j'étais assez séduit par la formule<sup>67</sup>. » À Grenoble, il constate que les Unions sont dirigées par les notables et qu'elles adoptent souvent une attitude corporatiste. Le système a

produit des résultats intéressants, mais les Unions ne représentent pas la majorité des citoyens et elles ne représentent pas les marginaux. Donc décentraliser n'est pas une solution si les structures ne permettent pas de participation effective de toute la population. « L'objectif de redonner la ville aux citoyens à travers des instances locales n'est pas de multiplier les centres de gestion et de reproduire les modèles d'en haut avec son cortège de bureaucrates et de services<sup>68</sup>. »

Dans un autre texte paru dans *Le Devoir*<sup>69</sup>, Couture présente le modèle de Bologne. « Bologne a opté carrément pour la décentralisation municipale<sup>70</sup>. » Le centre civique visité par Couture dispense tous les services : santé, travailleur social, salle de réunion, service d'État-civil, bibliothèque, garderie, etc. Couture considère que les Québécois reçoivent plus de services et ont plus de personnels via leurs trois paliers de gouvernements : « [...] mais l'intérêt évident de Bologne, c'est l'intégration à la vie de quartier de toute l'intervention sociale et communautaire avec le contrôle politique de la base<sup>71</sup>. » Les débats politiques mobilisent les jeunes et on traite des problèmes quotidiens en conservant une vision nationale. Les citoyens membres du Conseil proviennent des partis politiques et sont nommés en fonction du pourcentage de voix de chaque parti dans le quartier. « L'étude de problèmes concrets empêche les représentants des partis de verser dans la pure idéologie et permet par ailleurs une confrontation jugée inestimable pour comparer les solutions proposées et les intérêts engagés<sup>72</sup>. » Les débats entre les représentants des différents partis politiques sont constructifs et ils cherchent le compromis, car ils croient impossible de construire la société avec les représentants d'une partie seulement de celle-ci.

Pour ma part, je retiens surtout de mon passage dans cette ville et cela me semble capital (assez pour ébranler certaines idées chères), cette détermination de transposer au ni-

veau des quartiers la vie politique municipale (et même nationale et internationale), de privilégier cette unité de base non pas en la laissant organiser spontanément sa vie collective mais en reproduisant des mécanismes de pouvoir qu'on retrouve au niveau municipal<sup>73</sup>.

Le conseil municipal conserve le dernier mot, mais il respecte les décisions prises par les conseils de quartiers sur les enjeux locaux.

## Retour à Montréal

Le retour de Jacques Couture est annoncé dans plusieurs journaux de la métropole. On rappelle son désir de transformer la société et de favoriser la participation. « Anyone who is a member of any kind of organized group knows that the majority have no constant interest in participation and are content to leave routine leadership to an active minority. But Mr. Couture's aim is to get beyond that principle, to break traditional models of power and authority and lodge real political power with the mass of citizens<sup>74</sup>. » À son retour, Jacques Couture prononce une allocution lors d'un dîner-causerie, le 9 juin 1976 à l'Hôtel Méridien de la Place Desjardins, organisé par la section Saint-Henri – Côte-Saint-Paul de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Le titre de l'allocution est « Les « petites patries » : un passé ou un avenir »<sup>75</sup>.

Dans cette allocution, il présente le lien qui existe entre les enjeux locaux et nationaux. Ce lien existe aussi entre les « petites patries » et la « patrie nationale » : « Comment parler d'intégrité du territoire en général quand chaque jour les plus humbles de nos concitoyens sont spoliés de leur petit coin de logement, sont menacés d'expulsion, voient leur environnement éclaté, quand le tissu humain est sacrifié à toutes sortes de spéculateurs<sup>76</sup>? » Couture réitère l'échec des revendications locales faites au pouvoir en place et il insiste sur la nécessité de contrôler le pouvoir politique pour



changer les choses. Couture évoque l'impression d'un paradoxe dans la défense des « petites patries » dans la gigantesque Place Desjardins, pour expliquer que le Montréal des « petites patries » inclut le gigantisme nord-américain. Il ne s'agit pas de se replier sur le passé, mais d'adapter les structures du Montréal de 1976. « Il ne s'agit pas de s'attendrir sur le concept des petites patries, il s'agit d'envisager carrément l'organisation sociale qui permettra leur épanouissement et leur développement<sup>77</sup>. »

D'abord, Couture précise que le destin de Montréal dépend du gouvernement du Québec qui contrôle sa charte. Inversement, Montréal influe fortement sur l'évolution du Québec : « L'importance de Montréal n'est pas seulement numérique, c'est ici que se déroulent les grandes batailles sociales et nationales, qu'on le regrette ou pas, c'est ici que se font ou se défont des mouvements d'idées ou des actions qui ont leur répercussion au quatre coins du territoire<sup>78</sup>. » Montréal ne possède pas suffisamment de marge de manœuvre, surtout comparé aux villes de Grenoble et de Bologne. Pour parvenir à prendre le pouvoir à Montréal et à Québec et changer les structures sociales, Couture propose l'union des progressistes, bien qu'il souhaite le maintien des barrières entre les partis politiques des deux paliers de gouvernements. Bologne et Grenoble connaissent cette proximité entre les partis de gauche municipaux et nationaux.

Couture attaque Jean Drapeau en l'accusant de gouverner pour les touristes et les hommes d'affaires qui habitent la banlieue. Ainsi, il privilégie les structures grandioses, les gratte-ciels et les autoroutes. Le citoyen ordinaire préfère la préservation de son quartier qui constitue son outil d'identification à la ville. « Préconiser une politique de gauche, c'est-à-dire une politique faite avant tout pour les 80% des citoyens plutôt que pour une poignée de privilégiés, c'est rechercher par tous les moyens la façon de conserver et de dévelop-

per ces unités de vie et leur donner des instruments politiques pour y arriver<sup>79</sup>. » Cette façon de procéder évite les destructions de quartiers pour construire une autoroute utile aux banlieusards et aux touristes, elle évite aussi la destruction de quartier complet comme la Petite-Bourgogne. Cette vision doit s'appuyer sur une réalité politique.

Une équipe municipale élue sur de grands objectifs sociaux, entre autres l'habitation, les équipements collectifs et la municipalisation du sol urbain, peut coordonner ses actions et ses projets en s'appuyant sur les pouvoirs locaux de quartier comme garantie certaine que les affaires de la cité seront menées avec et pour les citoyens. Ce qui n'élimine aucunement tout développement industriel et commercial mais il se fait en tenant compte des collectivités locales<sup>80</sup>.

Couture illustre son propos en prenant l'exemple du quartier Saint-Henri, qu'il distingue du district électoral beaucoup plus grand. Les électeurs élisent un conseiller municipal et un représentant au conseil de quartier. Les deux doivent représenter un parti politique pour permettre à l'électeur de choisir un programme d'administration au niveau du quartier et au niveau de la ville. « À ceux qui pourraient s'inquiéter de doublures administratives et de coûts excessifs d'opération, signalons qu'à Bologne, seuls les Présidents des Conseils de quartier ont un statut plus permanent puisque ils sont les adjoints du Maire, sinon tous les membres sont bénévoles, et c'est la fonction publique municipale qui est utilisée selon les besoins par les Conseils<sup>81</sup>. »

Jacques Couture identifie deux autres types de « petites patries » : ethnique et sociologique. Il considère la diversité ethnique de la métropole comme une richesse importante. Il constate que les Montréalais n'ont pas toujours su intégrer les immigrants et ceux-ci ont formé des ghettos. Il propose une explication socio-historique de ce phénomène : « Il est probable aussi que cela soit dû à notre sourde hostilité à

leur égard mais il est vrai que nous avons notre propre problème de survie culturelle. Je crois qu'il faut affirmer clairement que Montréal doit devenir une grande ville française, visage dynamique du Québec d'aujourd'hui<sup>82</sup>. » Il croit qu'il faut respecter les différences des communautés ethniques et encourager leur volonté de participation. Il propose de créer un Conseil général des Groupes ethniques comme pendant des conseils de quartier. Il souhaite une approche semblable avec les anglophones en respectant toujours le caractère francophone de la Ville. « Je suis persuadé qu'il y a de plus en plus d'anglophones dans cette ville, et surtout dans les milieux de gauche, qui sont prêts à reconnaître la vocation française de cette ville<sup>83</sup>. » Les « patries sociologiques » regroupent les individus selon leurs caractéristiques sociales : les handicapés, les personnes âgées, les assistés sociaux, les familles monoparentales, etc. Pour répondre à leurs besoins, Couture propose une asymétrie dans l'offre de services. « Une ville au service de tous, c'est un mythe dans notre système actuel parce qu'on suppose en définitive qu'en donnant des services égaux à tout le monde, on rend justice à tout le monde. C'est faux. [...] À mon avis, la meilleure façon de rejoindre et de servir tout le monde, c'est de garder un parti-pris pour les minorités sociales de la ville<sup>84</sup>. »

Cette allocution et la conférence de presse qui suit occupent beaucoup de place dans les journaux. Couture confirme son désir de continuer son implication politique. Il indique être ouvert à œuvrer à tous les paliers et ses interventions semblent indiquer qu'il peut être candidat pour le RCM ou pour le PQ. Il semble voir dans ce parti un allié possible pour changer la charte de Montréal et il présente la souveraineté comme un moyen de changement social. Ses attaques contre le maire Drapeau et ses réflexions sur les « petites patries » incitent certains journalistes à prédire une action sur la scène municipale. Ainsi, il revient sur

une thématique abordée avant son départ, le leadership du RCM : « C'est également au cours de sa conférence de presse que M. Couture a été amené à préciser que le RCM, dont il était candidat à la mairie en 1974, ne peut pas se passer d'un leader politique, mais que celui-ci doit être encadré pour ne pas devenir une vedette sans racines dans les quartiers, ce que de nombreux membres du RCM reprochent au maire Drapeau<sup>85</sup>. » Le jésuite s'adresse également aux éléments « socialistes » du RCM en leur demandant de modérer leur réflexe purement idéologique au profit d'actions concrètes : « À Grenoble (où il a passé l'année), dit-il, ils appellent cela le radicalisme de l'action. C'est un peu plus fécond que le radicalisme verbal »<sup>86</sup>. » La nouvelle approche de Jacques Couture semble plaire à plusieurs éditorialistes. Son appui au PQ, que certains voient clairement est nuancé par d'autres : « Si l'indépendance devait rendre les Québécois plus capitalistes, disait-il, je renoncerais à mon option péquiste »<sup>87</sup>. » D'ailleurs on souligne le danger de s'allier clairement au PQ, la position indépendantiste doit être contrebalancée par des militants néo-démocrates pour ne pas indisposer les nombreux appuis anglophones du RCM. On mentionne également les difficultés que peut rencontrer le conférencier avec certains militants du RCM. L'absence des principaux dirigeants du parti est questionnée et on s'interroge sur l'opposition entre l'approche pragmatique de Couture et la vision marxiste d'une partie des membres. « Mais au retour d'un solide penseur bien enraciné, le RCM aurait tort de se priver de toutes les lumières que peut encore lui apporter l'animateur social de Saint-Henri. Et si le RCM n'a pas tué le veau gras pour le retour de son candidat prodige, qu'il nous permette de le faire à sa place<sup>88</sup>. » La vision pragmatique de Couture est saluée par plusieurs journaux et on encourage sa volonté d'unifier le parti et de renforcer son leadership.

Sans y voir la seule cause de ce piètre rendement, on peut sûrement dire que le RCM

a été desservi par le fait qu'il a refusé de se donner un leader. À l'hôtel de ville, il est un parti sans tête. On n'a jamais voulu donner ce titre de leader à M. Couture alors qu'il était pourtant le candidat du groupe à la mairie. Celui-ci, après sa défaite, est redevenu simple citoyen, sans aucune autorité pour parler au nom du RCM. Et, en toute logique, aucun des élus n'a été appelé à jouer ce rôle à l'hôtel de ville. On se méfie du culte de la personnalité, mais on pousse cette méfiance un peu loin<sup>89</sup>. Son expérience européenne permet à Couture de mieux voir les limites de la gauche au niveau municipal. Un éditorial paru dans *Le Devoir* propose que Couture maintienne ses distances avec le PQ pour ménager les anglophones et les socialistes du RCM qui n'apprécient pas la social-démocratie bourgeoise de celui-ci. Il questionne également la possibilité d'union entre les partis de niveau différent en raison de la question nationale qui divise les progressistes montréalais<sup>90</sup>.

La décision de Couture de continuer son action politique entraîne une conséquence collatérale, il doit quitter les Jésuites. Il annonce dès son retour sa décision à ses supérieurs et il indique son souhait de devenir prêtre dans le diocèse de Montréal. Comme nous le verrons plus tard, il quitte officiellement la Compagnie seulement lorsqu'il est élu député et il devient prêtre dans le diocèse de Hull. Après discussions avec les supérieurs de la Compagnie à Rome, il s'est vu refuser la permission de faire de la politique, comme l'indiquent les règles jésuites. « Pour sa part, M. Couture estime que depuis longtemps les Jésuites ont encouragé la participation des leurs à des activités profanes, parfois même dans des rôles importants de conseillers politiques auprès des « puissants », ou encore dans le domaine scientifique<sup>91</sup>. » Pour Couture, l'implication dans un milieu provoque déjà les divisions que les Jésuites souhaitent éviter en refusant à leur membre de faire de la politique active. Il souhaite obtenir une fonction précise au RCM : « « Sans

avoir un chef comme tel, il faut peut-être quelqu'un pour mobiliser la population », dit-il sans ajouter toutefois que c'est précisément le rôle qu'il a joué pendant la campagne électorale de 1974<sup>92</sup>. » (...)

Durant l'été de 1976, Jacques Couture prend position sur la question nationale en mentionnant que l'indépendance est un moyen de changement social, mais c'est ce dernier qui est prioritaire. Il souhaite que le PQ ait un programme de changement social clair. « Mais la préoccupation première de Jacques Couture, c'est sa ville, Montréal, et un parti dont il fut le candidat à la mairie, le Rassemblement des citoyens de Montréal, dans les rangs duquel il est revenu depuis un mois « simple militant »<sup>93</sup>. » À l'automne 1976, Jacques Couture est élu directeur du comité de district du RCM dans Saint-Henri. Il constate que le parti est mal en point et qu'il y a beaucoup de travail à faire<sup>94</sup>. Le 21 octobre 1976, Jacques Couture annonce sa candidature dans le comté de Saint-Henri pour le Parti québécois. Il explique être membre de ce parti depuis 1970 (dans une autre entrevue il indique être membre de ce parti depuis 1973<sup>95</sup>) et souhaiter siéger à Québec pour régler les problèmes municipaux<sup>96</sup>. Une nouvelle période commence dans la vie du jésuite Couture.

### La suite de sa vie

Le 15 novembre 1976, Jacques Couture est élu député de Saint-Henri avec une majorité de plus de 4000 voix. Les 26 novembre 1976 il est nommé ministre de l'Immigration et ministre du Travail et de la Main d'œuvre. Dans plusieurs documents, on indique qu'il est d'abord ministre du Travail et de la Main d'œuvre avant d'occuper le ministère de l'Immigration, ce qui est inexact. Le 6 juillet 1977, il cède le ministère du Travail et de la Main d'œuvre à Pierre-Marc Johnson. Il reste ministre de l'Immigration jusqu'au 6 novembre 1980. Il démissionne comme député de Saint-Henri le 30 janvier

1981. Sa principale contribution au ministère du Travail est une hausse significative du salaire minimum<sup>97</sup>. « À l'Immigration, Jacques Couture fut l'un des principaux responsables de l'ouverture du Québec aux réfugiés et de la régularisation du statut de 5000 Haïtiens. L'entente Couture-Cullen, signée à l'époque, accordait plus de pouvoir au Québec dans le choix de ses immigrants<sup>98</sup>. »

Après avoir quitté la politique, Couture retourne chez les Jésuites pour devenir missionnaire à Madagascar. (...)

Finalement, il meurt d'une fibrose kystique pulmonaire : « Épuisé, il fut contraint de partir à la Réunion le 8 avril 1995, veille des Rameaux. Cinq semaines plus tard, il fallut l'évacuer au Québec, sans espoir de guérison. Mais son esprit et son cœur demeurèrent vaillants jusqu'à sa mort, le 10 août 1995, à Saint-Jérôme<sup>99</sup>. »

## Conclusion

L'implication politique de Jacques Couture prolonge son action antérieure. En effet, le RCM est un parti progressiste qui vise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais, particulièrement celle des travailleurs. Deux éléments principaux du programme du RCM rejoignent particulièrement les convictions du jésuite, la participation et les conseils de quartier. La campagne électorale donne une audience importante à Couture pour défendre ses idées. Les « petites patries » dont il prend la défense sont présentes dans son parcours depuis le quartier Saint-Roch à Québec jusqu'à Saint-Henri. Après les élections, il se rend en Europe pour étudier les modèles de Grenoble et de Bologne. Cette dernière ville inspire particulièrement Jacques Couture. Il continue à son retour à défendre le modèle des « petites patries » articulé autour des conseils de quartier et de l'importance des partis politiques. La politisation au niveau du quartier doit permettre une plus grande politisation des citoyens pour trans-

former la société.

## Notes et références

<sup>1</sup> Division de la gestion de documents et des archives au Service du greffe de la Ville de Montréal, *Fonds du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal P86, Répertoire numérique*, août 1998, p. X. La citation incluse dans cette citation provient de : Paul-André Linteau. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*. Montréal, Boréal, 1992, p. 541.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.* Bernard Descôteaux, « L'enjeu : deux conceptions de la vie urbaine », *Le Devoir*, 9 novembre 1974, p. 2.

<sup>4</sup> Éric Desrosiers, « Les membres du RCM disent oui après 27 ans d'histoire », *Le Devoir*, 14 juillet 2001.

<sup>5</sup> Jacques Keable, « Léa Cousineau – Pourquoi il faut combattre Drapeau », *Québec-Presse*, 6 octobre 1974, p. 4. (Archives de Louise Gagné (à l'avenir ALG))

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Maurice Giroux, « Si le taux des taxes est si élevé, c'est que Drapeau ne sait pas compter – Jacques Couture », *Le Jour*, 31 octobre 1974. (ALG) Bernard Descôteaux, « Au programme du Parti civique – Le RCM oppose réforme fiscale, planification et démocratisation », *Le Devoir*, 5 novembre 1974, p. 6.

<sup>9</sup> Maurice Giroux, « Par la restauration des vieux logements, le RCM veut sauver la vie des quartiers », *Le Jour*, 26 octobre 1974, p. 3. (ALG) Rassemblement des citoyens de Montréal, « Le logement à Montréal – Les mêmes promesses à tous les quatre ans », *Le Devoir*, 5 novembre 1974. (ALG)

<sup>10</sup> Rassemblement des citoyens de Montréal, *loc. cit.*

<sup>11</sup> Bernard Descôteaux, « Aux Montréalais « pognés » dans le béton... », *Le Devoir*, 22 octobre 1974, p. 11.

<sup>12</sup> Pierre Tanguay, « Un premier candidat contre Drapeau : Jacques Couture », *Le Jour*, 9 octobre 1974, p. 1. (ALG)

- <sup>13</sup> Jacques Couture, « Pourquoi je me présente à la mairie de Montréal », *La Voix Populaire*, 16 octobre 1974, p. 8.
- <sup>14</sup> Evelyn Dumas, « Jacques Couture, candidat du Rassemblement des Citoyens de Montréal : « Moi, je veux être maire des Montréalais. Drapeau, lui, veut être maire de Montréal » », *Le Jour*, 12 octobre 1974, p. 5. (ALG)
- <sup>15</sup> Bernard Descôteaux, « Le candidat du RCM à la mairie : Refaire le Montréal des « petites patries » », *Le Devoir*, 11 octobre 1974, p. 3.
- <sup>16</sup> Michel Dongois et Gordon Pigeon, « Jacques Couture au terme de son mandat : La politique est un instrument extraordinaire qu'il faut valoriser », *Esprit Vivant*, 7 décembre 1980, vol. 6, no 1, p. 9. (Fonds Jacques Couture (à l'avenir FJC) dans les Archives des Jésuites du Canada français (à l'avenir AJCF))
- <sup>17</sup> Bernard Descôteaux, « Le candidat du RCM à la mairie : Refaire le Montréal des « petites patries » », *loc. cit.*
- <sup>18</sup> Jacques Couture, « Pourquoi je me présente à la mairie de Montréal », *loc. cit.*
- <sup>19</sup> Evelyn Dumas, « Jacques Couture, candidat du Rassemblement des Citoyens de Montréal : « Moi, je veux être maire des Montréalais. Drapeau, lui, veut être maire de Montréal » », *loc. cit.* Bernard Descôteaux, « Le candidat du RCM à la mairie : Refaire le Montréal des « petites patries » », *loc. cit.*
- <sup>20</sup> Evelyn Dumas, « Jacques Couture, candidat du Rassemblement des Citoyens de Montréal : « Moi, je veux être maire des Montréalais. Drapeau, lui, veut être maire de Montréal » », *loc. cit.*
- <sup>21</sup> Jean-V. Dufresne, « Couture dénonce les « sauveurs » et les « solutions globales » », *Le Devoir*, 29 octobre 1974, p. 3. (ALG)
- <sup>22</sup> Gil Courtemanche, « Jacques Couture prend la défense des pompiers – Drapeau veut qu'il y ait des drames, il en sera responsable – Jacques Couture », *Le Jour*, 28 octobre 1974. (ALG).
- <sup>23</sup> *Ibid.*
- <sup>24</sup> Evelyn Dumas, « Jacques Couture en tournée des « petites patries » : Les difficultés de créer une campagne électorale au niveau de Montréal », *Le Jour*, 19 octobre 1974, p. 3. (ALG)
- <sup>25</sup> Evelyn Dumas, « Couture dénonce le piège des solutions globales », *Le Jour*, 29 octobre 1974, p. 3. (ALG)
- <sup>26</sup> *Ibid.*
- <sup>27</sup> Jean-V. Dufresne, « Cet homme a fait trembler Jean Drapeau », *loc. cit.*, p. 42.
- <sup>28</sup> Evelyn Dumas, « Jacques Couture, candidat du Rassemblement des Citoyens de Montréal : « Moi, je veux être maire des Montréalais. Drapeau, lui, veut être maire de Montréal » », *loc. cit.*
- <sup>29</sup> Bernard Descôteaux, « Aux Montréalais « pognés » dans le béton... », *loc. cit.*
- <sup>30</sup> *Ibid.*
- <sup>31</sup> *Ibid.*
- <sup>32</sup> Gil Courtemanche, « Jacques Couture prend la défense des pompiers – Drapeau veut qu'il y ait des drames, il en sera responsable – Jacques Couture », *loc. cit.*
- <sup>33</sup> Maurice Giroux, « Par la restauration des vieux logements, le RCM veut sauver la vie des quartiers », *loc. cit.*
- <sup>34</sup> *Ibid.*
- <sup>35</sup> Anonyme, « Jacques Couture pose la question : Développer Montréal avec les spéculateurs ou avec les citoyens? », *Le Jour*, 23 octobre 1974. (ALG)
- <sup>36</sup> *Ibid.*
- <sup>37</sup> Anonyme, « Tournée du candidat RCM dans les « petites patries – L'aménagement du canal Lachine n'amène que spéculation et expulsion des habitants (Couture) », *Le Devoir*, 18 octobre 1974, p. 7. (ALG)
- <sup>38</sup> Compte-rendu d'une rencontre du CRI non signé provenant des documents de Louise Gagné. (ALG)
- <sup>39</sup> Claude Ryan, « Pour que M. Drapeau ne soit plus seul », *Le Devoir*, 9 novembre 1974, p. 4.
- <sup>40</sup> *Ibid.*
- <sup>41</sup> Evelyn Dumas, « Le RCM obtient 44% des voix au Conseil », *Le Jour*, 12 novembre 1974. (ALG) Bernard Descôteaux, « Feu l'unanimité à l'hôtel de ville- Le RCM remporte 18 sièges », *Le Devoir*, 11 novembre 1974, p. 1-2.
- <sup>42</sup> Jean-Claude Leclerc, « Le RCM, prochaine étape », *Le Devoir*, 13 novembre 1974, p. 4.
- <sup>43</sup> Bernard Descôteaux, « Jean Drapeau tirera les leçons plus tard », *Le Devoir*, 11 novembre 1974, p. 2.

- <sup>44</sup> *Ibid.*
- <sup>45</sup> Jacques Couture, « Finie l'ère des chèques en blanc aux leaders – La revalorisation de la politique passe par la participation à la vie municipale », *Le Devoir*, 7 février 1975, p. 5. (ALG)
- <sup>46</sup> Jacques Couture, « Pour un maire parmi le monde », *Le Jour*, 7 février 1975, p. 9. (ALG)
- <sup>47</sup> Jacques Couture, « Finie l'ère des chèques en blanc aux leaders – La revalorisation de la politique passe par la participation à la vie municipale », *loc. cit.*
- <sup>48</sup> *Ibid.*
- <sup>49</sup> *Ibid.*
- <sup>50</sup> Claude Turcotte, « Jacques Couture à un carrefour », *La Presse*, 6 septembre 1975. (ALG)
- <sup>51</sup> *Ibid.* Anonyme, « Couture passera 10 mois à Grenoble », *Le Devoir*, 8 septembre 1975, p. 6.
- <sup>52</sup> Claude Turcotte, « Pour Jacques Couture, ce n'est pas un exil », *La Presse*, 9 septembre 1975. (ALG)
- <sup>53</sup> *Ibid.*
- <sup>54</sup> Claude Turcotte, « Jacques Couture à un carrefour », *loc. cit.*
- <sup>55</sup> *Ibid.*
- <sup>56</sup> *Ibid.*
- <sup>57</sup> Jacques Couture, « Stage en développement communautaire à Grenoble, octobre 1975- juin 1976 – Rapport-bilan », Montréal, 31 août 1976, p. 3. (ALG)
- <sup>58</sup> *Ibid.*, p. 14.
- <sup>59</sup> *Ibid.*, p. 35.
- <sup>60</sup> *Ibid.*, p. 43-44.
- <sup>61</sup> *Ibid.*, p. 45-46.
- <sup>62</sup> *Ibid.*, p. 46.
- <sup>63</sup> *Ibid.*, p. 49.
- <sup>64</sup> *Ibid.*, p. 53.
- <sup>65</sup> Jacques Couture, « À Grenoble, en France, une équipe socialiste est au pouvoir depuis 10 ans – Quand la gauche gouverne une ville », *Le Jour*, 31 décembre 1975, p. 17. (ALG)
- <sup>66</sup> Jacques Couture, « La démocratie municipale à Grenoble – Les Unions de Quartiers : le « pouvoir aux citoyens » ou un pouvoir de notables? », *Le Devoir*, 17 février 1976, p. 5.
- <sup>67</sup> *Ibid.*
- <sup>68</sup> *Ibid.*
- <sup>69</sup> Jacques Couture, « Tolérance et décentralisation – La fascinante réalisation des conseils de Bologne », *Le Devoir*, 17 avril 1976, p. 20.
- <sup>70</sup> *Ibid.*
- <sup>71</sup> *Ibid.*
- <sup>72</sup> *Ibid.*
- <sup>73</sup> *Ibid.*
- <sup>74</sup> Jim Stewart, « Couture Ready for Comeback », *The Montreal Star*, 19 mai 1976, p. A-5. (FJC dans AJCF)
- <sup>75</sup> Jacques Couture, *Les « petites patries » : un passé ou un avenir*, Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, 9 juin 1976, 30 p. (Archives de la Société historique de Saint-Henri)
- <sup>76</sup> *Ibid.*, p. 1-2.
- <sup>77</sup> *Ibid.*, p. 5.
- <sup>78</sup> *Ibid.*, p. 11.
- <sup>79</sup> *Ibid.*, p. 20-21.
- <sup>80</sup> *Ibid.*, p. 22.
- <sup>81</sup> *Ibid.*, p. 24.
- <sup>82</sup> *Ibid.*, p. 25.
- <sup>83</sup> *Ibid.*, p. 26.
- <sup>84</sup> *Ibid.*, p. 27.
- <sup>85</sup> Claude Turcotte, « Sur la scène municipale? – Jacques Couture va reprendre le collier », *La Presse*, 10 juin 1976. (ALG)
- <sup>86</sup> *Ibid.*
- <sup>87</sup> Marc Laurendeau, « Le retour de Jacques Couture », *Montréal-Matin*, 11 juin 1976, p. 12. (ALG)
- <sup>88</sup> *Ibid.*
- <sup>89</sup> Vincent Prince, « La « rentrée » de Jacques Couture », *La Presse*, 11 juin 1976, p. A-4.
- <sup>90</sup> *Ibid.* Claude Turcotte, « Sur la scène municipale? – Jacques Couture va reprendre le collier », *loc. cit.* Pierre O'Neill, « Jacques Couture lance un appel aux péquistes », *Le Devoir*, 10 juin 1976, p. 1. Marc Laurendeau, *loc. cit.* Jean-Claude Lelerc, « La rentrée de Jacques Couture », *Le Devoir*, 12 juin 1976, p. 4.
- <sup>91</sup> Claude Turcotte, « Jacques Couture – Il quitte les jésuites mais veut rester prêtre », *La Presse*,

11 juin 1976, p. A-6. (ALG)

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> Jean-Noël Bilodeau, « L'avenir de Montréal ne peut se faire sans celui du Québec tout entier – déclare Jacques Couture qui se dit « disponible » politiquement », *Le Jour*, 2 juillet 1976, p. 26. (ALG)

<sup>94</sup> Jean-H. Mercier, « À l'assemblée générale du RCM St-Henri – Jacques Couture élu directeur du comité de district », *La Voix Populaire*, 28 septembre 1976, p. 4.

<sup>95</sup> Jean-V. Dufresne, « Cet homme a fait trembler Jean Drapeau », *loc. cit.*, p. 42.

<sup>96</sup> Gérard Le Blanc, « Deux candidats prestigieux du PQ », *Le Devoir*, 22 octobre 1976, p. 3.

<sup>97</sup> Brian Myles, « Jacques Couture meurt à 65 ans – Il avait été membre du premier cabinet Lévesque de 1976 », *Le Devoir*, 11 août 1995, p. A-10.

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> Bernard Leurent, S.J., « Le père Jacques Couture, S.J. (1929-1995) », *Nouvelles de la Province du Canada français*, janvier 1996, p. 4.

## Édifice de l'Union nationale des ouvriers de la rive (1924-1939)

---

Jean-Claude Dionne

---

Pour respecter la suite chronologique de la construction ou de l'achat d'édifices par les unions ouvrières au Québec que j'ai amorcée au numéro précédent du *Bulletin*, je devrais m'attarder à «La Bourse du Travail» de Québec puisque c'est en mai 1905 que le Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec et Lévis fait l'achat d'une bâtisse sur la rue St-Valier. Cependant, il nous apparaît plus approprié de compléter la recension des bâtisses ayant appartenu à des syndicats ouvriers sur la Rive Sud avant de prendre le traversier pour Québec. Ce deuxième article résume l'histoire de l'édifice construit à Lauzon par l'Union Nationale des Ouvriers de la Rive Sud. Les principales sources d'informations que j'ai utilisées sont les journaux suivants : *L'Action Catholique*, *Le Soleil*, *Le Quotidien de Lévis* de 1931 à 1937 (Malheureusement non disponible pour la période de 1896 à 1930).

### La syndicalisation aux chantiers maritimes de Lauzon (1916-1917)

La période de la Première Guerre mondiale est l'occasion d'une augmentation considérable des effectifs syndicaux reliée à l'activité industrielle accrue à cause de la guerre. La région de Québec n'est pas épargnée, notamment les chantiers maritimes de la Davie Shipbuilding qui participent à l'effort de guerre.<sup>1</sup>

Dès l'été 1916, il se développe, d'une part, un mouvement, dirigé par des travailleurs étrangers à Lauzon, pour organiser en union

les ouvriers employés aux grands travaux publics dans cette localité, particulièrement ceux de la nouvelle cale-sèche et des chantiers de constructions maritimes<sup>2</sup> et, d'autre part, un groupe rival se manifeste en vue de fonder un syndicat canadien, l'Union nationale des ouvriers de la Rive Sud, (UNORS), affilié à la Fédération canadienne du travail. Les chantiers Davie subissent deux grèves en 1916 alors que les ouvriers ne sont pas encore syndiqués. D'abord celle des peintres à la fin mai<sup>3</sup> et, à la mi-août, celle des riveurs qui demandent que le taux horaire passe de 30 cents à 35 cents. L'ensemble des travailleurs, environ 225, vont les appuyer.<sup>4</sup>

A la demande de M. Gaspard Langlois, président de l'Union, le Conseil de ville consent à lui accorder l'usage de sa salle de délibérations. Au cours de la discussion à ce sujet, le maire mentionne : «que ce qu'il aimerait davantage se serait de voir cette union ouvrière sous le patronage de l'Église plutôt que sous l'égide de l'Internationale. Il y a de nos prêtres qui s'occupent tout spécialement des questions ouvrières, et la direction qu'ils s'efforcent de donner au mouvement ouvrier, c'est la meilleure, la plus saine et la plus sage».<sup>5</sup> Des ouvriers qui assistaient à la séance laissent entendre que l'Union locale des ouvriers affiliée à la Fédération canadienne du travail, ne tardera pas à se séparer dès qu'elle sera assez forte pour se soutenir par elle-même<sup>6</sup>

Bientôt, le syndicat qui compte treize cents membres se séparent de la Fédération canadienne parce que la cotisation demandée



est trop élevée. Ils se refusent à envoyer à Toronto, où se trouve le secrétariat de la Fédération, une somme qui se chiffre à 500\$ dès les premiers mois<sup>7</sup>. Mais la séparation a des conséquences désastreuses car, en septembre 1917, le syndicat ne compte plus qu'une douzaine de membres. Devant un pareil fiasco, des ouvriers tentent de reformer un syndicat, mais en s'appuyant cette fois sur les principes catholiques. Ils répondent à l'appel de l'abbé Maxime Fortin Québec qui s'emploie, en 1917, à transformer les syndicats nationaux de Québec en syndicats confessionnels. Il fonde dans ce but le cercle d'études Pie X à Lévis pour informer les travailleurs de la doctrine sociale de l'Église<sup>8</sup>.

Convaincus des avantages du syndicalisme catholique, ils font la demande d'un aumônier au cardinal Bégin de Québec, ce qui leur est accordé immédiatement en la personne de l'abbé Alfred Côté, professeur au collège de Lévis.<sup>9</sup> À force de travail, de dévouement et d'énergie, le syndicat réussit à grouper, en l'espace de six mois, une centaine de membres. Il demande alors à être constitué en corporation civile sous le nom d'Union Nationale des Ouvriers de la Rive Sud (UNORS)<sup>10</sup>. Le 30 mars 1918, il obtient d'Ottawa son incorporation comme syndicat ouvrier et, par la suite, s'affilie au Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec et Lévis.

Cela n'empêche pas certains organisateurs de faire des efforts pour implanter au chantier maritime un syndicat affilié à une union internationale. Certains d'entre eux, entre autres Armand et Welsh, tiennent une réunion à l'Hôtel-de-Ville de Lauzon, et tentent de convaincre le plus d'ouvriers possible de joindre une union internationale. Cependant, il semble que les ouvriers de Lauzon sont, en bonne majorité, opposés à l'affiliation internationale, tout comme naturellement les patrons de la Davie qui « veulent bien être les maîtres » de leur chantier. Au début de mars, six ouvriers qui font la promotion d'un syndicat international sont congédiés.<sup>11</sup>

## La grève de l'Union internationale (1918)

Au début de mai, le Conseil de ville reçoit une demande de la Compagnie Davie à l'effet d'être exempter de taxe pour une période de vingt ans étant donné les agrandissements que la compagnie envisage de réaliser. Dans sa demande la compagnie énumère ses obligations dont celle de choisir les ouvriers, mécaniciens ou tous autres travailleurs qui ont leur domicile permanent à Lauzon et cela, pendant tout le temps que durera la présente exemption de taxes. Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette exemption de taxe pour une durée de vingt ans.<sup>12</sup>

L'UNORS reçoit toujours la préférence de l'employeur qui affiche un avis intitulé : «Veuillez lire cela» et signé par M. G. D. Davie, le gérant général des chantiers, il est écrit : « L'Union nationale des ouvriers de la rive sud est la seule organisation ouvrière reconnue sur les grands chantiers de construction Davie à Lauzon. Aucune autre association ouvrière n'y est reconnue et ne sera tolérée. L'Internationale est tout particulièrement prohibée. M. Davie ne veut pas d'ouvriers appartenant à cette société, qui est une cause de difficultés, d'insubordination et de grève partout où elle s'implante.»<sup>13</sup>

A partir du début juillet, la rumeur de grève s'intensifie. En effet, les quelques 400 ouvriers de ces chantiers affiliés à l'Internationale, veulent aussi se faire reconnaître et de plus exigent une augmentation de salaire et une diminution des heures de travail.<sup>14</sup> M. Davie fait afficher sur le chantier qu'il ne reconnaît pas d'autres ouvriers que ceux qui appartiennent à l'Union Nationale et il déclare que plutôt que de s'en laisser imposer par l'Internationale il fermera son chantier.<sup>15</sup>

Le curé de la paroisse Notre-Dame de Lévis, Mgr F.-X. Gosselin, s'en mêle. Dans un sermon à la messe dominicale, il déclare :

«Nous exhortons nos ouvriers, à ne pas entrer dans ces unions internationale, dont les premiers chefs sont étrangers à notre race, à notre foi, et parfois à nos intérêts temporels. Ces Unions, n'ayant pas pour bases des règles de morale certaines, sont exposées à prendre des décisions, et à pousser leurs membres à des procédés et à des actions que réprouvent l'équité et la justice, et qui tournent enfin à leur détriment.»<sup>16</sup> Dans le même sens, il récidive dans un autre sermon au mois de novembre.<sup>17</sup>

À la fin de juillet, les ouvriers affiliés à l'Union Internationale déclenchent la grève qui paralyse deux des chantiers de la compagnie. Une Commission royale d'enquête est mise sur pied pour faire enquête. Le rapport déposé en septembre propose une augmentation des salaires, une diminution des heures de travail et suggère que « les chantiers et les usines de la Davie, durant la guerre, seront ouverts aux ouvriers des deux unions et aux non-unionistes également »<sup>18</sup>.

L'UNORS et la Compagnie Davie acceptent ce jugement qui donne gain de cause aux Internationaux. Finalement, la grève des ouvriers internationaux à Lauzon est réglée à Ottawa, le 15 octobre et les ouvriers reprennent leur travail dans les jours suivants.<sup>19</sup>

L'appui de la Compagnie Davie envers l'UNORS est manifeste et le gérant général des chantiers Davie, M. Bernard, conseille aux ouvriers nationaux de continuer leur recrutement. Tous les internationaux peuvent être reçus dans l'UNORS et auront l'avantage de faire rehausser leur salaire de 46 à 55 cts de l'heure, suite au contrat passé entre la Cie Davie et l'UNORS.<sup>20</sup> Lors de l'assemblée générale de l'UNORS au mois de septembre, le secrétaire-financier fait état du bilan qui montre une augmentation considérable du membership. En septembre 1918, l'union ne comptait que 554 en bonne tenue et, au 31 août 1919, on en comptait 2164, avec 453 possédant une carte blanche, c'est-à-dire membres non actifs.<sup>21</sup>

L'année 1920 est marquée par un ralentisse-

ment des travaux aux chantiers Davie<sup>22</sup> et par un différent entre la ville de Lauzon et les employés de tramway de la Cie des chars électriques de Lévis<sup>23</sup>. Les employés demandent de 32 à 40 cents de l'heure. La compagnie dit ne pas pouvoir accorder cette augmentation de salaire sans obtenir l'autorisation des villes pour augmenter ses tarifs. Comme les villes de Lauzon et St-Romuald s'y opposent, les tramways ne circulent plus à Lauzon. L'UNORS soutient le Conseil de ville de Lauzon.

En 1921, le syndicat s'affilie à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada qui vient d'être formée et il conclue un nouveau contrat avec la Davie Shipbuilding le 1<sup>er</sup> avril 1922 qui maintient la même échelle des salaires pour l'année 1922-1923.<sup>24</sup> Suite à la demande de l'UNORS, le président de l'union Gaspard Langlois et le secrétaire Joseph Lacombe, deviennent membres de la Chambre de Commerce de Lévis en octobre 1924.<sup>25</sup>

### Consolidation du syndicat et construction d'un édifice

Certains membres de l'UNORS prennent conscience de la nécessité d'une meilleure formation des travailleurs. C'est pourquoi, ils prennent l'initiative en 1919 de jeter les bases d'une École des Arts et Métiers. Ils ont l'appui du député provincial le Dr. A. Roy qui fait des démarches auprès du gouvernement. Lors d'une réunion conjointe tenue à l'Hôtel de ville, le 21 octobre, et présidée par le maire Joseph Lagueux, ce projet reçoit le soutien des représentants de divers milieux. Il est décidé que des cours du soir en dessin linéaire et de mécanique seront donnés dans la salle des délibérations du Conseil.<sup>26</sup> L'ouverture de l'école des Arts a lieu le 28 octobre et un bon nombre d'élèves sont inscrits au cours des professeurs A. Carrier, M. Barthe et M. Trudel.<sup>27</sup>

En 1920, la bonne santé financière du syndicat qui n'a aucune dette détermine le président, Joseph Xavier Pelletier, à penser à se

doter d'un immeuble qui lui soit propre : «Si nos affaires continuent à bien aller, l'Union a l'intention de se faire construire une salle. Actuellement, l'Union a en banque, si elle réunit tous ses fonds, ceux d'administration, de secours, de messes et de contingents, une somme de 8 600.00\$. Elle a payé en secours en maladie à des gens de Lauzon, moins deux ou trois, une somme de 985.00\$ de secours. On paye 4.00\$ de secours et dès que l'Union aura plus de fonds, elle donnera davantage.»<sup>28</sup> En bons gestionnaires, les dirigeants de l'UNORS font même, à la fin d'octobre, un prêt de 5 000\$ au Collège de Lévis.<sup>29</sup>

En décembre 1921, un premier comité pour la construction d'une bâtisse est formé. Il est composé de Joseph Lévesque, H. Langlois, Joseph Pelletier, J.-Ed. Fortin et Joseph Lacombe.<sup>30</sup> Sa construction sur la rue Sainte Catherine à Lauzon commence en octobre 1923 et on prévoit qu'elle sera terminée à la fin de janvier au coût d'environ 10 000.00\$. En plus des fonds fournis par l'UNORS pour cette construction, le Dr. A.-V. Roy, député de Lévis, obtient du gouvernement Taschereau un octroi de 1000\$. Enfin, l'année se termine avec un surplus au bilan financier d'au-delà de 100.00\$. Le dimanche, 17 février 1924, a lieu la bénédiction et l'inauguration du «Chez Nous» de l'UNORS, une bâtisse de bonne dimension, capable d'abriter toutes ses activités et, pour les ouvriers, de se sentir parfaitement chez eux<sup>31</sup>.

Le contrat pour la construction de la bâtisse est accordé à M. H. Couillard, membre de l'union, au prix de \$6 650 et l'ouvrage est fait à la journée par les membres de l'union. M. E. Boissinot obtient le contrat du système d'éclairage et celui de la peinture à l'intérieur, est accordé à des ouvriers aussi membres de l'union. La bâtisse de 40 pieds par 80 pieds est entièrement conforme aux exigences de la loi. Elle contient un soubassement lequel est subdivisé en plusieurs petites salles. La grande salle de 40X80 avec scène de 20 pieds, occupe le

premier étage. Le bâtiment lambrissé en amiante est chauffé à air chaud. M. A. Dorval, maire de Lauzon, a fourni l'ameublement. Le rideau de la scène représente «l'industrie», et a été peint par un membre de l'UNORS, A. Body.<sup>32</sup>

À l'occasion de la bénédiction de la bâtisse de l'UNORS, la vaste salle est remplie par les membres de l'Union de la Rive-Sud, et les délégués de Québec venus en assez grand nombre. La bénédiction a lieu un peu après deux heures et est faite par M. L'abbé Alfred Côté, aumônier de l'UNORS, qui souligne dans son discours : «Depuis sept ans que notre Union existe, nous aurions versé aux étrangers une somme de \$35,000.00 si nous avions été affiliés à des syndicats étrangers. Ces sommes sont restées chez nous. Notre cause, dit-il en terminant, est noble et belle et nous voulons continuer à la défendre.»<sup>33</sup> M. Gaspard Langlois préside cette cérémonie et souhaite la bienvenue aux invités. Sur la scène le drapeau de l'Union<sup>34</sup> et celui de la Cie Davie occupent la place d'honneur comme témoignage de la bonne entente qui existe entre la Cie Davie et ses employés. En soirée, la salle est de nouveau envahie par une nombreuse assistance composée d'invités, des membres de l'union et de leurs épouses. Des artistes locaux exécutent avec brio un programme de musique et de chants et ils remportent un succès on ne peut plus complet, l'assistance ne ménageant pas ses rappels et ses applaudissements.<sup>35</sup>

Au début de novembre 1924, l'UNORS décide de louer la salle principale de l'édifice appelée «salle Saint-Joseph» pour diverses activités afin d'en tirer des revenus. On forme un syndicat (au sens commercial), le Syndicat Immobilier Enregistré, qui a la charge de gérer ces locations dont les revenus serviront à défrayer les coûts de transformation de la salle en vue notamment de présenter du théâtre dramatique ainsi qu'une partie des coûts d'entretien de la bâtisse.

La première représentation a lieu le 17 novembre, alors que l'Association Artistique de Québec y interprète «Les vivacités du capitaine Tic» drame en trois actes de Labiche et Martin.<sup>36</sup> Le 24 novembre, les membres du Cercle Artistique «De la Salle» y présentent le drame social, en 5 actes d'Émile Marsac, intitulé «L'heure de Dieu»<sup>37</sup>. Parmi les représentations et activités fort nombreuses et variées, surtout à partir de 1926, citons : des représentations cinématographiques organisées par les Chevaliers de Lauzon<sup>38</sup>, des combats de boxe<sup>39</sup>, des séances récréatives (comédie, magicien, etc.)<sup>40</sup>, des euchre (parties de cartes)<sup>41</sup>, la pièce de théâtre : «Les Piastres rouges» de Leroy-Villards<sup>42</sup>, des concours de violoneux<sup>43</sup>, du vaudville<sup>44</sup>, la conférence du capitaine Bernier avec projections lumineuses<sup>45</sup>; des soirées du bon vieux temps.<sup>46</sup> La salle devient un cinéma «Théâtre Lauzon» de 1935 à 1938.<sup>47</sup>

Au cours de l'été 1929, le syndicat entreprend en collaboration Dr A.-V. Roy, député provincial de Lévis, d'utiliser l'édifice de l'UNORS pour y loger une « École Industrielle ». Grâce à l'influence du député, ils obtiennent non sans difficultés les subventions nécessaires à la réparation et à l'aménagement des locaux. Cette école, qui dépend de l'École technique de Québec, dispense des cours théoriques de même que des cours de menuiserie, de mécanique, d'électricité, de dessin et de modelage. Le gouvernement du Québec verse les subventions nécessaires au fonctionnement de l'école.<sup>48</sup> Plus de trois cents personnes assistent, le 3 novembre 1929, à la bénédiction de l'École Industrielle qui compte déjà 240 élèves. Dans son allocution, le président de l'UNORS, Gaspard Langlois, souligne : «que l'école qui vient d'être établie est le résultat de treize années de travail». Il remercie les représentants du gouvernement pour leur aide précieuse et dit être convaincu que cette école donnera à la rive sud des hommes compétents.<sup>49</sup>

En 1932, les dirigeants de l'UNORS qui ont toujours eu à cœur le développement de

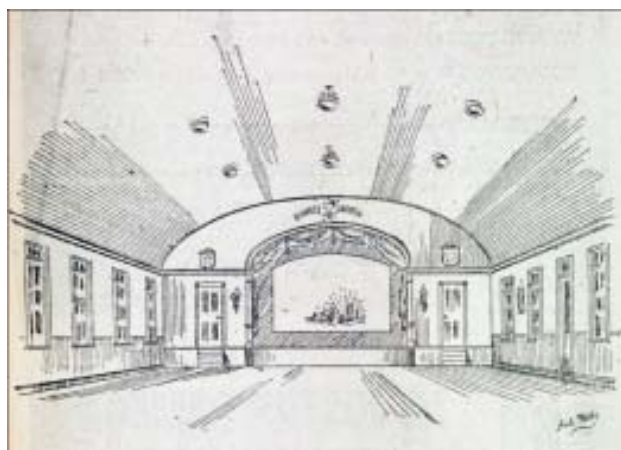
l'École, font une demande au Conseil municipal afin qu'il presse le gouvernement pour obtenir un outillage plus élaboré.<sup>50</sup> Le gouvernement Taschereau acquiesce à cette demande et accorde un octroi de 10 000\$ à l'UNORS.<sup>51</sup>

## Les activités syndicales de l'UNORS

Pour les activités syndicales proprement dites, les ouvriers de l'UNORS acceptent presque unanimement à la fin mars 1925 la diminution de leur salaire de 10 pour cent que leur propose la Davie Shipbuilding qui veut obtenir un contrat de la Canada Steamship Line<sup>52</sup>. Le syndicat se dote en avril 1926 d'un journal mensuel appelé «*La Voix Sociale*».<sup>53</sup>

Les années 1930 sont la décennie de la grande crise économique. « De 1929 à 1933, l'économie canadienne subit une véritable dégringolade, et il faut attendre l'année 1940 pour que le produit national brut dépasse celui de 1929».<sup>54</sup> La population de Lauzon n'échappe pas à cette crise. Les activités économiques diminuent dans tous les secteurs et, plus spécifiquement, du côté de la construction navale. La Davie Shipbuilding congédie la majorité de ses employés en août 1929.<sup>55</sup> Malheureusement pour les ouvriers, le gouvernement fédéral accorde le contrat de construction des traversiers d'hiver à une compagnie de Glasgow en Écosse.<sup>56</sup> Selon les rapports fournis par la Davie au Conseil municipal, on note des variations importantes du nombre de ses employés au cours de la décennie : 240 ouvriers à la mi-mars 1930,<sup>57</sup> 200 en août 1931, 57 à la mi-septembre<sup>58</sup>. Les chantiers sont complètement muets de la mi-décembre 1932 au 2 mars 1933.<sup>59</sup> Les activités reprennent très lentement par la suite : 175 ouvriers à la mi-juin 1933, 93 à la fin juin, 73 à la fin juillet<sup>60</sup>,<sup>59</sup> en septembre 1935<sup>61</sup>.

Devant les fermetures d'usines et les multiples mises à pied, le gouvernement Taschereau s'entend dès 1930 avec le gouvernement fédéral pour faire promulguer la Loi de l'aide aux chômeurs et assurer l'année suivante



l'octroi de «secours directs» pour les besoins de bases : alimentation, habillement, combustible et loyer. Les quelques 600 chômeurs de Lauzon s'organisent et demandent au Conseil municipal d'entreprendre des travaux publics qui pourraient tomber sous le coup de la loi du Chômage. Mais le conseil fait sourde oreille<sup>62</sup> prétextant que 50 % des requérants ne sont pas des chômeurs au sens de la Loi du Chômage et qu'aucun travail urgent ne s'imposait.<sup>63</sup> Le Conseil leur refuse également les prestations de « secours directs ».<sup>64</sup> Une action légale entreprise en Cour supérieure à ce sujet ne donne pas les résultats escomptés.<sup>65</sup> En 1935, en désespoir de cause, les chômeurs sont invités par les membres du clergé à prier Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus pour demander des faveurs spirituelles, temporelles et principalement du travail pour les nécessiteux.<sup>66</sup>

La Canada Steamship Lines qui a acheté les chantiers de la Davie Shipbuilding en 1929 profite du contexte économique pour affaiblir le pouvoir du syndicat. En mai 1931, le gérant général, T.-R. Enderby, fait afficher un avis disant que désormais le travail n'est plus réservé aux membres de l'UNORS et que tous les ouvriers pourront être embauchés sur les chantiers.<sup>67</sup> La compagnie met fin au contrat d'une année qu'elle avait signé avec

l'UNORS en avril 1929<sup>68</sup>. Des contremaîtres attisent une rumeur mettant en doute l'honnêteté des dirigeants de l'UNORS.

Lors de l'assemblée générale de l'UNORS tenue le 29 décembre 1931, Pierre Beaulé, président du Conseil Central des Syndicats Catholiques de Québec et Lévis, déclare que les proches visent à diviser les ouvriers afin de faire baisser les salaires.<sup>69</sup> Il nie toutes les accusations lancées contre les dirigeants du syndicat et rend hommage à leur zèle et à leur honnêteté : « Les accusations portées contre l'ancien conseil ont tourné au vent. L'examen très sérieux des livres de comptabilité du trésorier, du financier, des recettes et des dépenses mensuelles depuis des années a prouvé pleinement que l'argent de l'Union a été administré très honnêtement. Il n'y a pas la moindre preuve, le plus léger signe d'abus. La tenue des livres a donné satisfaction entière aux vérificateurs. Aucune union ne possède un pareil capital. »<sup>70</sup> En effet, les transactions montrent une situation saine.<sup>71</sup> Mais le mal était fait selon Beaulé : « Comme d'habitude, les ouvriers se sont laissés entraîner à la révolte contre leurs chefs naturels. »<sup>72</sup>

Les conséquences de la décision de la compagnie Davie de ne plus négocier avec l'UNORS vont se faire sentir graduellement.

Au début, un certain nombre d'ouvriers abandonnent le syndicat et la pluralité syndicale s'installe sur les chantiers. Les effectifs continuent à diminuer dans les années 1930 au point où il rend l'âme en 1939.

À noter qu'au début de 1937 et sans doute pour améliorer leur moyen de pression auprès des gouvernements et de la municipalité, des ouvriers et des membres du Conseil municipal fondent le Club Social Ouvrier de Lauzon à l'instar de celui de la ville de Lévis constitué en septembre 1936.<sup>73</sup> Son nom devient par la suite Cercle Social Ouvrier.<sup>74</sup> Essentiellement anti-communiste, cette nouvelle association se veut entièrement en dehors de la politique et obtient l'appui des autorités, tant civiles que religieuses.<sup>75</sup> D'abord présidé par le maire de Lauzon, Ernest Bolduc<sup>76</sup>, les quelque 200 membres du Cercle vont choisir comme président Achille Leblond en 1940<sup>77</sup>, un ouvrier des chantiers maritimes, qui, on le verra, est élu premier président de l'Union Canadienne des ouvriers de Lauzon.<sup>78</sup>

Ce syndicat est fondé en mars 1940 alors que le Canada est en guerre et que les chantiers maritimes connaissent une activité intense<sup>79</sup>. C'est au cours de l'année précédente que le mouvement de syndicalisation a commencé à se répandre sur les chantiers. Les ouvriers conviennent d'organiser une union d'allégeance canadienne qui portera le nom d'Union des chaudronniers et constructeurs de navire en fer, local no.3 de Lauzon affilié non pas à la centrale catholique, mais au Congrès canadien du travail. Le recrutement va bon train puisqu'au début avril, 400 ouvriers sont membres du syndicat.<sup>80</sup> Le comité loue une salle pour y tenir les assemblées à l'étage supérieur du magasin Édouard Ruel, rue Saint-Joseph, à Lauzon.<sup>81</sup> Les employés des chantiers maritimes assistent nombreux à de grandes assemblées sous la présidence de Achille Leblond en la salle du collège de Lauzon. Notons celle de décembre 1940 à laquelle participe Norman-S Dowd, secrétaire du Congrès canadien du Ca-

nada<sup>82</sup>, et celle de janvier 1941 où Achille Leblond, président, et Édouard Bélanger, vice-président, font valoir l'importance de se grouper en syndicat pour sauvegarder les intérêts des travailleurs.<sup>83</sup> Avec les contrats qui affluent, plus de 1 200 ouvriers font partie du syndicat en février 1941.<sup>84</sup>

## La bâtisse de l'UNORS

Les conséquences de l'affaiblissement de l'UNORS au milieu des années 1930 a des répercussions sur l'administration de la bâtisse appartenant au syndicat. Au début janvier 1936, la rumeur circule à l'effet que la bâtisse de l'UNORS serait démolie étant donné que l'union est présentement sans ressources et que les dépenses occasionnées pour l'entretien, le paiement des taxes municipales et scolaires furent considérables.<sup>85</sup> Le syndicat offre de la vendre pour \$6 000 à la Commission scolaire de Lauzon qui refuse considérant le prix trop élevé.<sup>86</sup> Lors d'une réunion conjointe tenue à l'Hôtel de ville le 26 mars 1936, les intéressés suggèrent à la Commission scolaire d'harmoniser son évaluation (\$9 000) avec celle de la ville (\$5 000) et d'acheter la bâtisse.<sup>87</sup>

Des démarches sont entreprises auprès du gouvernement Provincial dans le but de conserver et l'école et la bâtisse.<sup>88</sup> M. J.-T. Larochelle, député de Lévis, accompagné des intéressés, se rend, à la mi-septembre, auprès du Secrétaire de la Province et du Directeur de L'École Technique de Québec. Il obtient que l'École fonctionne cette année comme par le passé.<sup>89</sup> Ce n'est finalement qu'en 1938 que le gouvernement provincial fait part de son intention d'en devenir propriétaire pour y aménager une école d'enseignement technique qui serait ouverte, le jour et le soir, pour la plus grande partie de l'année.<sup>90</sup> Cette vente a eu lieu au milieu de l'année 1938 car les rapports annuels du gouvernement sur l'État des comptes publics montrent que les subventions accordées à cette école s'élèvent à \$7 642 pour

l'année se terminant le 30 juin 1939 alors qu'antérieurement ces subventions se situaient entre \$1 500 à \$2 000.<sup>91</sup> De plus, dans l'Annuaire Marcotte - Québec et Lévis, il est indiqué qu'au 6 rue Ste-Catherine pour l'année 1938-1939 : Édifice de l'Union Nationale des ouvriers de la rive sud & Théâtre de Lauzon et pour l'année 1939-1940 : École des Arts et Métiers. Un incendie détruit cette école le 13 février 1942.<sup>92</sup>

## Conclusion

Les activités de l'Union Nationale des Ouvriers de la Rive Sud à Lauzon s'étendent du début de la Première guerre au début de la Seconde. Créé en 1916 et affilié la Fédération canadienne du travail, la vie du premier syndicat sera de courte durée puisque, dès l'été 1917, les dirigeants et un certain nombre de membres, sans doute animés par un sentiment autonomiste, se désaffilient de la centrale canadienne. Mal leur en prit puisqu'en septembre, le syndicat ne compte plus qu'une douzaine de membres. Les dirigeants rejoignent alors les rangs du syndicalisme catholique qui est, à cette époque, une force montante. Le recrutement va bon train pour faire échec à un syndicat international. Incorporée sous le nom d'UNORS, le syndicat reçoit l'appui de la compagnie Davie au cours de la grève de 1918 et par la suite aussi comme seule organisation habilitée à négocier des contrats de travail avec la compagnie.

Comme l'UNORS progresse rapidement et gère prudemment ses cotisations, le syndicat accumule des fonds substantiels. Le projet de construction d'un édifice débute en octobre 1923 et l'inauguration à lieu en février 1924. Un syndicat immobilier mise sur pied par l'UNORS va promouvoir la location de la grande salle pour de nombreuses activités. Les dirigeants du syndicat s'occupent, dès 1919, de la formation des travailleurs et initient le projet d'une École des arts et métiers. Dix ans plus tard, l'UNORS loue et aménage le sous-

sol de la bâtisse pour y loger l'École Industrielle. Dix autres années plus tard, la bâtisse est vendue pour devenir l'École des Arts et Métiers de Lauzon. Les années difficiles de la crise économique et l'ouverture des chantiers maritimes à la pluralité syndicale vont graduellement affaiblir l'UNORS qui va s'éteindre en 1939. L'année suivante, elle est remplacée par un nouveau syndicat affilié au Congrès canadien du travail.

Plus de trois décennies séparent la construction de l'édifice de l'UNORS de l'Institut des ouvriers de Lévis. Néanmoins, la démarche de l'Association des ouvriers de Lévis et celle de l'Union Nationale des Ouvriers de la Rive Sud ont des points de similitude, notamment : les efforts pour créer un lieu dédié à la classe ouvrière, le soutien des députés et l'octroi de subventions, la création d'un journal syndical, le souci de la formation des travailleurs, la disponibilité pour la population locale d'une salle pour de multiples activités.

## Notes et références

- 1 Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 1989, p. 115.
- 2 *L'Action Catholique*, 21 septembre 1916, p. 4.
- 3 *L'Action Catholique*, 31 mai 1916, p. 4.
- 4 *L'Action Catholique*, 18 août 1916, p. 4.
- 5 *L'Action Catholique*, 14 décembre 1916, p. 4.
- 6 *Ibid.*
- 7 *L'Action Catholique*, 6 août 1917, p. 4.
- 8 Jacques Rouillard, *Les syndicats nationaux au Québec de 1900 à 1930*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979, p. 215.
- 9 *L'Action Catholique*, 16 février 1924, p. 13.
- 10 *L'Action Catholique*, 1 mars 1918, p. 3.
- 11 *L'Action Catholique*, 7 mars 1918, p. 3.
- 12 *L'Action Catholique*, 10 mai 1918, p. 3.
- 13 *L'Action Catholique*, 18 mai 1918, p. 3.
- 14 *L'Action Catholique*, 8 juillet 1918, p. 3.
- 15 *L'Action Catholique*, 12 juillet 1918, p. 3.
- 16 *L'Action Catholique*, 15 juillet 1918, p. 3.
- 17 *L'Action Catholique*, 11 novembre 1918, p. 3.
- 18 *L'Action Catholique*, 9 septembre 1918, p. 3.

- <sup>19</sup> *L'Action Catholique*, 17 octobre 1918, p. 3.
- <sup>20</sup> *L'Action Catholique*, 10 juillet 1919, p. 3.
- <sup>21</sup> *L'Action Catholique*, 16 septembre 1919, p. 3.
- <sup>22</sup> *L'Action Catholique*, 23 juillet 1920, p. 2 ; 10 août 1920, p. 2 ; 22 octobre 1920, p. 2.
- <sup>23</sup> *L'Action Catholique*, 22 mai 1920, p. 2 ; 21 juillet 1920, p. 2.
- <sup>24</sup> *L'Action Catholique*, 3 mai 1922, p. 4.
- <sup>25</sup> *L'Action Catholique*, 16 octobre 1924, p. 4.
- <sup>26</sup> *L'Action Catholique*, 22 octobre 1919, p. 3.
- <sup>27</sup> *L'Action Catholique*, 29 octobre 1919, p. 3.
- <sup>28</sup> *L'Action Catholique*, 30 juin 1920, p. 2.
- <sup>29</sup> *L'Action Catholique*, 20 octobre 1920, p. 2.
- <sup>30</sup> *Le Soleil*, 16 février 1924, p. 1.
- <sup>31</sup> *L'Action Catholique*, 18 février 1924, p. 8.
- <sup>32</sup> *Le Soleil*, 16 février 1924, p. 1.
- <sup>33</sup> *L'Action Catholique*, 18 février 1924, p. 8.
- <sup>34</sup> L'UNORS a fait faire ce drapeau de 7 pieds X 3 ½ pieds par la maison Paquet, de Québec au coût de \$152.60. Il est en soie bleue, blanche et rouge, d'un côté, et rouge de l'autre. Dans le blanc du pavillon se trouvent les armes de l'Union. Celles-ci sont faites en velours vert avec broderie dorée. Sur le côté rouge du drapeau est inscrit, en lettres de 7 pouces par 3 ½ pouces, le nom de «L'Union Nationale des ouvriers de la rive sud». *L'Action Catholique*, 16 juillet 1918, p. 3.
- <sup>35</sup> *Le Soleil*, 18 février 1924, p. 14.
- <sup>36</sup> *L'Action Catholique*, 11 novembre 1924, p. 4.
- <sup>37</sup> *L'Action Catholique*, 22 novembre 1924, p. 4.
- <sup>38</sup> *L'Action Catholique*, 18 janvier 1926, p. 4.
- <sup>39</sup> *L'Action Catholique*, 3 février 1926, p. 4 ; *L'Action Catholique*, 25 février 1926, p. 4.
- <sup>40</sup> *L'Action Catholique*, 22 février 1926, p. 4.
- <sup>41</sup> *L'Action Catholique*, 19 mars 1926, p. 4 ; *L'Action Catholique*, 30 mars 1926, p. 4 ; *L'Action Catholique*, 10 mars 1927, p. 4.
- <sup>42</sup> *L'Action Catholique*, 16 avril 1926, p. 4.
- <sup>43</sup> *L'Action Catholique*, 4 mai 1926, p. 4.
- <sup>44</sup> *L'Action Catholique*, 1 juin 1926, p. 4.
- <sup>45</sup> *L'Action Catholique*, 26 mai 1928, p. 4.
- <sup>46</sup> *L'Action Catholique*, 29 décembre 1930, p. 4.
- <sup>47</sup> Annuaire Marcotte : Québec et Lévis.
- <sup>48</sup> *L'Action Catholique*, 7 septembre 1929, p. 6 ; *L'Action Catholique*, 18 octobre 1929, p. 4.
- <sup>49</sup> *Le Soleil*, 4 novembre 1929, pp. 3 et 15.
- <sup>50</sup> *L'Action Catholique*, 13 février 1932, p. 4.
- <sup>51</sup> *L'Action Catholique*, 27 octobre 1932, p. 4.
- <sup>52</sup> *L'Action Catholique*, 31 mars 1925, p. 4.
- <sup>53</sup> *L'Action Catholique*, 6 avril 1926, p. 4 ; *L'Action Catholique*, 10 avril 1926, p. 11. Mes recherches se sont avérées vaines pour trouver ce journal même auprès du conservateur des archives du Collège de Lévis où l'aumônier, l'abbé Alfred Côté, était professeur.
- <sup>54</sup> René Durocher, P.-A Linteau, Jean-Claude Robert, François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*. Montréal, Boréal, 1986, p. 14.
- <sup>55</sup> *L'Action Catholique*, 20 août 1929, p. 6.
- <sup>56</sup> *L'Action Catholique*, 10 octobre 1929, p. 4.
- <sup>57</sup> *L'Action Catholique*, 12 avril 1930, p. 4.
- <sup>58</sup> *L'Action Catholique*, 12 septembre 1931, p. 4.
- <sup>59</sup> *L'Action Catholique*, 18 février 1933, p. 4.
- <sup>60</sup> *L'Action Catholique*, 16 juin 1933, p. 10 ; *L'Action Catholique*, 14 juillet 1933, p. 9 ; *L'Action Catholique*, 11 août 1933, p. 10.
- <sup>61</sup> *L'Action Catholique*, 24 septembre 1935, p. 10.
- <sup>62</sup> *L'Action Catholique*, 26 octobre 1933, p. 12 ; *L'Action Catholique*, 15 novembre 1933, p. 9.
- <sup>63</sup> *L'Action Catholique*, 15 novembre 1933, p. 9.
- <sup>64</sup> *L'Action Catholique*, 22 novembre 1933, p. 10.
- <sup>65</sup> *L'Action Catholique*, 12 janvier 1934, p. 12.
- <sup>66</sup> *L'Action Catholique*, 18 juillet 1935, p. 9 ; *L'Action Catholique*, 13 septembre 1935, p. 12.
- <sup>67</sup> *L'Action Catholique*, 13 mai 1931, p. 4.
- <sup>68</sup> *L'Action Catholique*, 29 avril 1929, p. 6.
- <sup>69</sup> *Le Quotidien de Lévis*, 21 janvier 1932, p. 1.
- <sup>70</sup> *Le Soleil*, 21 janvier 1932, p. 9.
- <sup>71</sup> *L'Action Catholique*, 20 janvier 1932, p. 4.
- <sup>72</sup> *Le Quotidien de Lévis*, 21 janvier 1932, p. 1.
- <sup>73</sup> *L'Action Catholique*, 4 février 1937, p. 2.
- <sup>74</sup> *L'Action Catholique*, 16 avril 1937, p. 2.
- <sup>75</sup> *L'Action Catholique*, 26 février 1940, p. 16.
- <sup>76</sup> *L'Action Catholique*, 13 février 1940, p. 2.
- <sup>77</sup> *L'Action Catholique*, 23 février 1940, p. 20.
- <sup>78</sup> *L'Action Catholique*, 10 décembre 1940, p. 16.
- <sup>79</sup> *L'Action Catholique*, 21 mars 1940, p. 22.
- <sup>80</sup> *L'Action Catholique*, 12 avril 1940, p. 22.
- <sup>81</sup> *L'Action Catholique*, 15 mai 1940, p. 18.
- <sup>82</sup> *L'Action Catholique*, 10 décembre 1940, p. 16.
- <sup>83</sup> *L'Action Catholique*, 7 janvier 1941, p. 14.
- <sup>84</sup> *L'Action Catholique*, 26 février 1941, p. 16.
- <sup>85</sup> *Le Quotidien de Lévis*, 8 janvier 1936, p. 1.



<sup>86</sup> *Le Quotidien de Lévis*, 14 mars 1936, p. 1.

<sup>87</sup> *Le Quotidien de Lévis*, 3 avril 1936, p. 1.

<sup>88</sup> *L'Action Catholique*, 4 avril 1936, p. 19.

<sup>89</sup> *L'Action Catholique*, 28 septembre 1936, p. 11.

<sup>90</sup> *L'Action Catholique*, 12 mai 1938, p. 2.

<sup>91</sup> État des comptes publics de la province de Québec, pour l'année fiscale expirée le ..., Québec, Augustin Côté.

<sup>92</sup> *Le Soleil*, 13 février 1942, pp. 1 et 4.

## Pierre Vadeboncoeur (1920-2010)

---

Marc Comby  
Confédération des syndicats nationaux

---

Pierre Vadeboncoeur, syndicaliste et écrivain, est décédé le 11 février 2010. Il était né le 28 juillet 1920 à Strathmore. Très vite, il se passionne de littérature. Sa santé est toutefois fragile. En 1934, il est atteint d'une pleurésie purulente. Le médecin Norman Bethune l'opère à deux reprises et lui sauve la vie.

Vadeboncoeur fait ses études de droit à l'Université de Montréal. Pour gagner sa vie, il travaille à la Chambre de commerce de Montréal. En 1949-1950, il écrit au journal de Rosemont dont le propriétaire est Pierre Péladeau. Il obtient d'autres contrats à la pige auprès des journaux *La Patrie* et *Le Canada*. Il accepte aussi à l'invitation du directeur du bureau québécois du Congrès canadien du travail (CCT) de rédiger des numéros du mensuel, *Les Nouvelles ouvrières*, organe du CCT au Québec. Vadeboncoeur a un curriculum vitae atypique.

C'est véritablement la grève de l'amiante, dans les mines d'Asbestos et de Thetford Mines, en 1949 qui l'incite à sauter dans l'arène syndicale au sein de la CTCC. Il assiste à une assemblée publique de la CTCC en soutien aux grévistes qui deviendra déterminante pour lui. La salle est pleine. Jean Marchand, le secrétaire général de la CTCC, fait un discours flamboyant ce qui impressionne Vadeboncoeur. Ce dernier dira que Marchand

fut le plus grand orateur qu'il ait connu. Jean-Paul Geoffroy et Théodore Lespérance, tous deux avocats pour la CTCC l'aident à trouver du travail pour la CTCC. Lespérance lui offre des petits contrats pour faire des arbitrages. De fil en aiguille, il est devenu conseiller à la CTCC. Il se jette alors à corps perdu dans le syndicalisme avec une ampleur qu'il ne se connaissait pas. C'est là qu'il fait la connaissance de Michel Chartrand. Il croise à nouveau Gérard Pelletier avec qui il œuvre déjà au sein de la revue *Cité Libre*.

Vadeboncoeur travaille dans de nombreux dossiers dont celui de la Wabasso à Shawinigan en 1952. Il est affecté au dossier, avec Michel Chartrand, du conflit de travail qui oppose l'établissement Dupuis Frères au syndicat.

En 1954, Vadeboncoeur adhère à la Commonwealth Cooperative Federation (CCF). C'est l'occasion par ce biais de faire la connaissance de syndicalistes qui ne sont pas de la famille catholique. Il rencontre Pierre Louis Gélinas et Émile Boudreau du syndicat des métallos. Son adhésion à la CCF n'indispose pas Gérard Picard, le président de la CTCC, qui n'est pas celui qui met des bâtons dans les jambes à ceux qui veulent militer politiquement. Vadeboncoeur raconte que Picard tenait le discours officiel de la CTCC et prenait la défense

de la doctrine sociale de l'église mais en même temps il plaidait pour une forme de socialisme et l'émergence d'un syndicalisme virulent. Picard, disait-il, avait une ouverture d'esprit et était toujours prêt à envisager des collaborations et des cohésions avec d'autres syndicats, notamment le CCT avec qui le travail commun se faisait aisément. L'expérience de ces collaborations avec des syndicats qui ne sont pas de la famille CTCC lui permet son réseau. Si Vadeboncoeur se montre favorable à des formes d'action syndicale unitaire, il pose ses conditions. Il n'est pas favorable à ce que la CTCC s'unisse avec n'importe qui ni dans n'importe quelle occasion.

En 1958, à la suite des résultats décevants du CCF aux élections fédérales, le Congrès du travail du Canada (CTC) est convaincu qu'il faut fonder un nouveau parti. Le Nouveau Parti Démocratique (NPD) naît en 1961, l'année où Jean Marchand prend la présidence de la CSN. Vadeboncoeur est partie prenante de la construction du NPD au Québec dont la naissance est toutefois difficile. La venue au pouvoir du gouvernement Lesage avait eu pour effet d'orienter différemment les stratégies politiques syndicales. La CSN se montre plus vigoureuse. Le syndicalisme «international» devient une proie pour la centrale qui ne veut réduire son maraudage au Québec mais l'étendre au reste du Canada. Vadeboncoeur, un des principaux promoteurs de cette orientation, pense que le syndicalisme canadien doit briser ses liens avec les centrales américaines.

Le NPD au Québec subit lui-même une division entre les partisans d'une vision pan-canadienne dans laquelle les rapports qui unissent le CTC et le NPD fédéral sont sauvegardés et l'affiliation du NPD québécois au NPD fédéral est maintenue. Puis il y a les partisans du parti séparé du NPD fédéral avec son programme et sa constitution. Pierre Vadeboncoeur s'en fait le promoteur. Il est le principal théoricien de la «gauche nationale» en faveur d'un parti socialiste québécois.

Pour lui, le socialisme ne peut se fonder sur les intérêts de la classe ouvrière et prendre son envol au Québec que s'il s'appuie sur les intérêts du patriotisme. Non seulement, le nationalisme ne s'oppose pas au socialisme, au contraire, les deux sont liés par nature. Le nationalisme québécois renferme les germes du socialisme. Pour lui, si les socialistes nient le poids du nationalisme, ils passeront à côté à la fois du nationalisme et du socialisme. Dans cette nouvelle conjoncture marquée par la montée d'un mouvement indépendantiste, Vadeboncoeur, constatant que le nationalisme est le principal phénomène qui structure la politique québécoise, invite les socialistes à ne pas considérer l'affiliation du NPD Québec au NPD fédéral. Il en conclut que la meilleure façon d'étouffer le nationalisme et donc le socialisme est que le parti au Québec soit organiquement lié au NDP du reste du Canada. Quand le Parti socialiste du Québec (PSQ) est fondé en 1963, Vadeboncoeur y adhère immédiatement.

Durant ces années, Vadeboncoeur poursuit son travail de conseiller pour la CSN. Il est actif en 1962 dans le dossier de la Shawinigan Chemical où une grève éclate. C'est là qu'il négocie des clauses contre l'arbitraire patronal notamment dans la santé et la sécurité du travail. À la fin des années 1960, il est amené parfois à représenter la CSN aux séances du Bureau international du travail (BIT) ou à l'occasion de rencontres syndicales pan-canadiennes. En 1965, Jean Marchand quitte la présidence de la CSN. Le secrétaire général, Marcel Pepin lui demande : qui va le remplacer ? Toi, lui répond Vadeboncoeur. C'est ainsi que Pepin prend la présidence de la CSN. Vadeboncoeur devient par le fait même un conseiller proche du président Pepin de 1965 à 1970.

En 1968 est une année politique charnière. René Lévesque fonde le Parti québécois (PQ) tandis que le PSQ se dissout. La majorité des militants socialistes membres ou non du PSQ adhéreront au PQ. Vadeboncoeur sympathise immédiatement avec ce parti et y adhèrera en 1976. Cette année 1968 est aussi celle

du deuxième front, le rapport que Marcel Pepin présente aux délégués de la CSN. Ce rapport s'inscrit dans le sillage de celui de 1966, *Une société bâtie pour l'homme*. Vadeboncoeur imagine le titre du Deuxième front et en est le rédacteur. Il s'agit avec ce rapport de concevoir une forme d'action politique à l'extérieur des partis politiques en s'appuyant sur les comités d'action politique (CAP).

La mise sur pied des comités d'action politique a pour effet de rapprocher ces militants des comités de citoyens. Militants syndicaux et populaires fondent à Montréal le FRAP pour mener la lutte à Jean Drapeau en vue des élections du mois d'octobre. Au congrès de fondation du FRAP en août 1970, Vadeboncoeur fait le discours d'ouverture. Il dit :

«Ce projet est l'un des documents politiques les plus remarquables qui aient été produits depuis nombre d'années au Québec, tant par sa justesse, par son sérieux, par son information, par son réalisme et par la droiture des intentions qu'il manifeste, que par son inspiration profonde, qui est populaire, parce que le FRAP lui-même est le produit de l'action populaire des quartiers depuis environ sept ans».

Il ne voyait pas de contradiction entre un «mouvement de gauche municipal» et un «parti centre-gauche indépendantiste». Pour lui, le FRAP était plus social et révolutionnaire tandis que le PQ était plus nationaliste et de centre-gauche. La campagne du FRAP est troublée par la séquestration du diplomate britannique James Cross et plus tard du ministre du Travail Pierre Laporte par des cellules du FLQ. Drapeau et Marchand associent le FRAP aux actions du FLQ. Aux élections le FRAP ne fait élire aucun candidat.

En 1970, Vadeboncoeur, mal à l'aise avec l'orientation de la CSN, prend ses distances de la présidence et cesse de participer à l'équipe des conseillers proches du président Pepin. En 1970, il se joint à l'organisation des

colloques régionaux intersyndicaux. Il est affecté en 1973 au Service d'action politique. Il prend sa retraite du syndicalisme en 1975 pour se consacrer exclusivement à l'écriture.

## Michel Chartrand (1916-2010)

---

Marc Comby  
Confédération des syndicats nationaux

---

Le syndicaliste Michel Chartrand est décédé le 12 avril 2010 à l'âge de 93 ans. Retracer la vie de ce militant, c'est en même temps survoler l'histoire du Québec. Sa contribution à l'histoire du syndicalisme comporte donc deux aspects : le premier, Michel Chartrand a voulu donner au syndicalisme un caractère politique; le second, il a plaidé l'ouverture des syndicats en faveur de leur unité au-delà des frontières syndicales.

Sa formation politique, il l'acquiert dans un premier temps dans des organisations et partis politiques des années 1930 et 1940, au sein de la Jeunesse indépendante catholique, des Jeunesses patriotes et du Bloc populaire. Le durcissement des rapports entre Maurice Duplessis et la société civile l'amène à rechercher une voie politique indépendante des libéraux. Il adhère à la CCF/PSD, un parti social-démocrate, le seul qu'il considère apte à combattre Duplessis et se présente candidat à différentes élections. La piètre performance de ce parti aux élections de 1958 le convainc de fonder un nouveau parti, le Nouveau Parti démocratique (NPD) qui a tôt fait de se diviser sur la question du Québec. Chartrand, partisan de l'aile nationaliste du NPD, se range du côté de la formation d'un parti authentiquement québécois, le Parti socialiste du Québec (PSQ) qui cesse ses activités en 1968. Dans la mouvance du Deuxième front de la CSN, Chartrand a mis beaucoup d'espoir dans la

fondation du FRAP en 1970, un parti politique municipal qui entendait devenir une opposition à Jean Drapeau du Parti civique. Les événements entourant la crise d'octobre et la venue du Parti québécois sur la scène politique viendront atténuer ses espoirs de voir naître un parti pour les travailleurs.

La seconde contribution de Michel Chartrand a été de favoriser l'unité des syndicats. Tout au long des années 1950, organisateur au sein de la CTCC, il prend une part active dans de nombreux conflits de travail (Alcan en 1951, Wabasso, Dupuis et Frères, Celanese en 1952, Belgo en 1955, etc.). Mais il ne lésine pas en même temps pour soutenir les syndicats qui ne sont pas affiliés à la centrale catholique. Quand il prend la présidence du Conseil central de Montréal en 1969, il y voit l'occasion d'instituer une pratique de solidarité. Il est à l'origine de l'organisation des colloques régionaux intersyndicaux (CSN-FTQ-CEQ) de l'années 1970. Dans le sillage de ces derniers, le Front commun des syndicats du secteur public va se constituer en 1972 et la même année, Chartrand fonde le Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM), une coordination des syndicats de la région de Montréal (instances régionales de la CSN, FTQ et les syndicats d'enseignants affiliés à la CEQ). Michel Chartrand faisait partie de cette génération d'hommes et de femmes née dans l'entre-deux-guerres qui ne pouvait concevoir l'action syndicale indépendamment d'un engagement politique et fut représentatif dans ce sens de la montée du mouvement syndical québécois comme force unifiée.

Louis Delagrave (avec la collaboration de Jean-Luc Pilon), *Histoire des relations de travail dans la construction au Québec*, Québec, PUL, 2009, 241 p.

---

Henri Goulet  
Département d'histoire  
Université de Montréal

---



Mentionnons d'entrée de jeu que cet ouvrage ne porte pas spécifiquement sur les organisations syndicales dans le secteur de la construction au Québec, mais relate davantage le rôle et la place des principaux acteurs dans l'ensemble de l'industrie de la construction. Dès le départ, les auteurs tiennent à préciser que ce secteur est largement reconnu comme ayant un caractère tout à fait unique en matière de relations du travail parce que bénéficiant, entre autres, d'un régime distinct des autres secteurs depuis l'adoption du bill 290 en 1968.

Ainsi, dans cette étude, une place importante est accordée aux origines des différentes législations qui seront adoptées pour encadrer les associations patronales et syndicales dans ce secteur. Quiconque souhaite mieux comprendre l'évolution historique du monde de la construction au Québec, les lois particulières qui le régissent ainsi que les principaux acteurs qui se partagent le fonctionnement quotidien de cette industrie y trouvera sans contredit un outil indispensable.

Les auteurs œuvrent à la Commission de la construction du Québec (CCQ) depuis de nombreuses années. Cette particularité peut expliquer en grande partie la facture de l'ouvrage, c'est-à-dire la priorité accordée à l'évolution du cadre réglementaire et des différentes structures mises en place pour «harmoniser» les relations de travail dans un sec-

teur fortement marqué par la mobilité des acteurs, autant du côté des travailleurs que des employeurs. À cet effet, dans la dernière partie de l'ouvrage (p. 203 à 221), les auteurs nous proposent un bilan fort optimiste de cet univers – un peu trop peut-être? – et ce, malgré toutes les péripéties un peu rocambolesques qui ont marqué et qui marquent encore aujourd'hui ce secteur. Selon eux, les gains obtenus par et pour les travailleurs sont tels que les conditions de travail, les programmes de formation, le système de placement, ainsi que les avantages sociaux dans le secteur au Québec font l'envie des travailleurs de la construction un peu partout en Amérique du Nord.

L'ouvrage est divisé en 5 chapitres chronologiques. En conclusion, les auteurs proposent également un bilan global de l'évolution des relations de travail dans l'industrie depuis 1968. La périodisation retenue pour les différents chapitres est déterminée en fonction de la création des nouvelles structures administratives dans l'industrie. Le premier chapitre comporte un volet historique plus marqué. J'y reviendrai. Le second (1969 à 1975) fait le point sur les difficiles applications de la nouvelle loi 290, sur la création de la CIC (Commission de l'industrie de la construction) et sur les événements survenus à la baie James qui donnent naissance à la désormais célèbre commission Cliche. Le troisième (1975 à 1985) couvre la période où l'industrie de la construction est, à

toute fin pratique, sous la tutelle de l'État et sous l'administration d'une nouvelle instance administrative, l'OCQ (Office de la construction du Québec). Le quatrième chapitre (1986 à 1992) aborde surtout la création de la CCQ (Commission de la construction du Québec – qui existe toujours aujourd'hui – et fait ressortir l'impossibilité constante d'en arriver à des conventions collectives négociées dans le secteur de la construction au Québec. Enfin, le dernier (1993 à 2008), dresse un portrait assez précis de la réalité actuelle dans ce secteur au Québec et insiste sur l'importance de la division des négociations en quatre secteurs depuis 1993 (résidentiel, institutionnel et commercial, industriel et génie civil et voirie), favorisant ainsi la négociation des conventions collectives à compter de 1997. La consultation de la table des matières de l'ouvrage sur le site des PUL mérite le détour.

Autre élément à noter : le volume intègre pas moins de 44 tableaux et encadrés qui facilitent grandement la compréhension du fonctionnement de l'industrie. J'attire l'attention sur le tableau portant sur les décrets en vigueur en 1967 (p. 20) qui précise la situation existante entre 1935 et 1968. Celui sur la comparaison des arrêts de travail au Québec et en Ontario, entre 1920 et 2000 (p. 21), vient confirmer d'une certaine façon la thèse des auteurs à l'effet que, sous le régime des décrets, les arrêts de travail sont inférieurs, et de beaucoup, au Québec. Cette réalité change à compter de 1970, mais se résorbe depuis les années 1980 alors que l'Ontario connaît un nombre de grèves et lock-out toujours plus important qu'au Québec. Ces données viennent corroborer l'idée d'un régime québécois somme toute assez performant. Le tableau, aux pages 86 et 87, sur la représentation syndicale dans l'industrie entre 1972 et 2006, est précieux pour bien comprendre l'évolution de la présence des différentes organisations syndicales dans ce secteur industriel. Enfin, le tableau sur les conflits de travail entre 1968 et 2007 (p. 209) four-

nit une expression visuelle éloquent sur les périodes plus conflictuelles dans l'industrie. On constate en effet une effervescence marquée des conflits au milieu des années 1970 et au milieu des années 1980, pour en arriver à une diminution étonnante à compter de 1990.

Si l'ensemble de l'ouvrage rend compte de la complexité des relations de travail dans l'industrie de la construction au Québec, c'est, et de loin, le premier chapitre qui intéressera le lecteur historien. Les auteurs y font d'abord un bref rappel des premiers syndicats qui se forment tout au long du 19<sup>e</sup> siècle, tout en précisant que ceux-ci sont, pour la très grande majorité, issus des métiers de la construction. Ensuite, les auteurs portent leur regard sur les lois de 1924 et de 1934 qui marqueront l'industrie jusqu'en 1968.

La *Loi des syndicats professionnels* adoptée en 1924 à la suite de pressions exercées par la toute nouvelle centrale syndicale catholique, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), créée en 1921, s'avère importante parce qu'elle vient renforcer la présence des syndicats catholiques au Québec jusque-là largement dominé par les syndicats dits «internationaux». Avec cette reconnaissance légale, l'Église catholique, un puissant donneur d'ouvrage à cette époque, se sent justifiée de favoriser les syndicats catholiques pour la construction d'églises, de collèges, d'écoles et d'hôpitaux. Il s'agit, selon la belle formule de Marcel Pepin, de la «clause à monseigneur» où l'archevêché exige formellement que les entrepreneurs, par contrat, n'embauchent sur les chantiers que des travailleurs de la CTCC. La construction a donc été un puissant stimulant pour le développement de la nouvelle centrale. De plus, selon les auteurs, c'est à compter de cette date que les tensions intersyndicales entre syndicats catholiques et syndicats internationaux se développent et qui sont à l'origine du régime particulier au Québec, celui du «pluralisme syndical»,

pluralisme qui n'existe nulle part ailleurs en Amérique du Nord.

La *Loi relative à l'extension juridique des conventions collectives de travail* adoptée en 1934 marque toutefois la véritable révolution en matière de relations du travail au Québec. Encore une fois, cette loi est directement issue de l'idéologie du syndicalisme catholique fondée sur la doctrine sociale de l'Église. Ici, c'est l'harmonisation des relations entre travailleurs et employeurs qui est encouragée. Communément appelée «loi des décrets», celle-ci permet donc au gouvernement de ratifier des ententes convenues entre patrons et ouvriers d'un même secteur et de l'appliquer à un territoire donné, d'où une première forme de régionalisation des conventions collectives de travail. Autre particularité de cette loi : elle confère à un comité conjoint (paritaire) l'application de l'entente négociée, la convention collective. Moyen privilégié pour mettre en place les principes du «corporatisme social» mis en avant par l'Église, cette loi est décriée par les syndicats internationaux qui craignent l'interventionnisme de l'État dans le jeu de la négociation. Elle est toutefois largement utilisée par la CTCC. Plus enracinée dans les régions du Québec, la centrale catholique réussit à hausser le nombre de ses membres malgré la crise qui fait rage durant les années 1930. Selon les auteurs, dès 1935, pas moins d'une dizaine de régions sont déjà couvertes par un décret dans l'industrie de la construction. On retrouve des ententes également dans le vêtement, la chaussure, la coiffure, le meuble, l'imprimerie ainsi que dans certaines branches du commerce. Tous ces secteurs sont caractérisés par le nombre élevé de petites entreprises, une grande mobilité de la main-d'œuvre et une forte concurrence entre les ouvriers. Selon les auteurs, le régime des décrets aura permis «plusieurs réussites : taux de salaire enviable, paix industrielle, régime de formation cité en exemple, comités paritaires efficaces favorisant le partenariat patronal et syndical» (p. 21).

Spontanément, la question se pose : pourquoi alors un virage aussi majeur durant les années 1960? Selon les auteurs, deux raisons expliquent ce changement devenu nécessaire. Premièrement, la création de la FTQ, en 1957, bouscule la situation sur le plan syndical au Québec. De plus, la radicalisation de la CTCC, devenue CSN en 1960, stimule également de nouvelles tensions. La compétition entre les deux principales centrales syndicales se manifeste plus particulièrement dans le secteur de la construction où les grands travaux sont à l'honneur : autoroute métropolitaine, autoroute 20, autoroute Décarie, le pont-tunnel Louis-Hyppolyte-Lafontaine, le métro et l'Expo 67, les projets Manic-Outardes, Mirabel, sans oublier la construction de polyvalentes, cégeps et pavillons universitaires. Deuxièmement, l'adoption du nouveau Code du travail en 1964 incite les organisations syndicales à délaisser le régime des décrets pour tenter leur chance du côté des «accréditations syndicales majoritaires». Ainsi, le nombre des accréditations augmente dans un secteur marqué par la multiplicité des employeurs. Rapidement, le gouvernement du Québec sent la nécessité d'y mettre un frein et reconnaît qu'un régime particulier s'impose dans l'industrie de la construction. C'est sous le gouvernement de l'Union nationale, en décembre 1968, qu'est adopté le bill 290 imposant un seul régime juridique pour les relations du travail dans l'industrie de la construction et favorisant une négociation à l'échelle provinciale. Le nouveau régime accorde le droit de grève à l'échéance des décrets et les travailleurs peuvent adhérer au syndicat de leur choix. Une commission mixte (patronat et syndicat) est créée pour aborder les questions les plus cruciales de l'industrie : uniformisation des définitions de métiers, définition des normes d'apprentissage et des certificats de qualification, mise en place des régimes de sécurité sociale et des congés payés. C'est cette commission qui proposera d'ailleurs l'obligation pour un travailleur de la construc-



tion d'adhérer à un syndicat, l'objectif étant de limiter les tensions intersyndicales sur les chantiers durant les périodes de maraudage.

Les plus récents soubresauts dans l'industrie de la construction ont mis en avant-plan la question des bureaux de placement qui semblent toujours poser problème. L'ouvrage ne nous permet toutefois pas de comprendre le fonctionnement de ces bureaux, les problèmes qu'ils posent et les solutions à envisager. Enfin, cet ouvrage comporte une bibliographie fort pertinente (p. 223 à 234) qui attire l'attention sur les principales études réalisées depuis plus de quarante ans pour en arriver à une stabilisation des relations ouvrières dans un secteur qui a fourni plus que son lot d'événements mouvementés en histoire ouvrière au Québec. Cette étude fait également ressortir le besoin de sa contrepartie plus spécifiquement syndicale. Gros chantier à l'horizon pour les historiens du mouvement ouvrier au Québec.

## Vient de paraître



Peter C. Bischoff, *Les débardeurs au port de Québec. Tableau des luttes syndicales, 1831-1902*, Montréal, Hurtubise, 2009, 436 p.

Au commencement du XIXe siècle, Québec fonde de grands espoirs sur le commerce du bois pour relancer son économie. De l'avis d'un grand nombre de Canadiens français et d'immigrants britanniques, notamment des Irlandais, voilà l'occasion de pratiquer l'un des nombreux métiers en demande dans le port. Le travail s'avère par contre souvent dangereux, la protection sociale inexistante et la concurrence entre travailleurs est vive. Québec devient alors un véritable laboratoire pour la mobilisation ouvrière : la corporation de métier, la société de secours mutuel et le syndicat sont autant de modes d'organisation suivis par les travailleurs. La Société bienveillante des journaliers de navires à Québec, toutefois, se distingue des autres. Ralliant des débardeurs canadiens-français et irlandais, elle parvient en effet à imposer les conditions de travail les plus avantageuses de l'époque et à les étendre à l'ensemble des journaliers de la région. Elle deviendra l'un des syndicats les plus puissants au pays, voire même en Amérique. Le présent ouvrage, solidement documenté, propose la chronique des âpres luttes menées par des travailleurs au moment où l'essor industriel ne prévoyait aucune reconnaissance de leurs droits. La Société bienveillante des journaliers de navire se situe à l'avant-garde de ces luttes, rôle historique que lui a reconnu la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, en 2006. Son histoire tumultueuse méritait qu'on lui consacre un livre.



Adrienne Clarkson, *Norman Bethune*, Montréal, Boréal, 2009, 180 p.

Il a le statut de héros en Chine, pourtant c'est en Ontario que Norman Bethune est né, et c'est à Montréal qu'il pratiquait la médecine quand il s'est embarqué pour aller soutenir les républicains dans la guerre civile espagnole. En plus d'avoir apporté une contribution majeure à la médecine de guerre – c'est à lui qu'on doit les premières transfusions réalisées sur le champ de bataille –, il fut un activiste infatigable, aussi bien au Canada qu'à l'étranger, qui a donné sa vie pour les causes auxquelles il croyait. Honni par les uns, sous prétexte qu'il était communiste, encensé par les autres, Norman Bethune était un homme complexe, contradictoire, dont la vie et les amours étaient plus grandes que nature.



Clavette, Suzanne, *Gérard Dion. Artisan de la Révolution tranquille*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, 672 p.

Les combats de Gérard Dion pour la démocratisation de notre société et la modernisation du Québec feront de ce pionnier des relations du travail l'un des grands artisans de la Révolution tranquille : à preuve, son engagement en faveur de la déconfessionnalisation de la CTCC (future CSN), de la réforme de notre système scolaire, de l'obtention du *Code du travail* en 1964, du droit de grève dans le secteur public et de la défense des intérêts du Québec.

En 1956, avec l'abbé Louis O'Neill, il a connu la célébrité en s'élevant farouchement contre l'immoralité électorale au temps de Duplessis. La parution de leur livre *Le Chrétien et les élections*, quelques mois avant l'arrivée de « l'équipe du tonnerre » de Jean Lesage, annonce les changements à venir. Les deux abbés fracassent alors des records : en quelques mois, 30 000 exemplaires sont vendus. À la lecture de sa biographie, ceux qui ont connu cet homme seront étonnés d'apprendre qu'il fut, au moment de sa jeunesse pendant la Crise, disciple de Lionel Groulx. D'ailleurs, sa virulente prise de position indépendantiste en surprendra plusieurs. En suivant son parcours jusqu'en 1966, une période clé de notre histoire est mise en lumière. Au surplus, les débats survenus à l'époque permettent d'éclairer ceux d'aujourd'hui.



Marc Comby, *Philippe Vaillancourt. Militant syndical et politique*, Montréal, vlb éditeur, 2009, 168 p.

Philippe Vaillancourt (1913-1984) est venu à l'action syndicale par la politique et, durant toute sa carrière, il a conjugué ces deux formes d'engagement. Amorcé pendant la Grande Crise pour se terminer pendant la Révolution tranquille, le parcours militant de Philippe Vaillancourt a été particulièrement ardu, en butte entre autres à l'opposition du gouvernement de Maurice Duplessis. Suivre Philippe Vaillancourt dans cette période pionnière, c'est revivre des conflits du travail souvent violents, c'est suivre l'histoire des rivalités et des regroupements de syndicats, des tentatives de ces derniers de créer un parti ouvrier en s'alliant avec la Cooperative Commonwealth Federation (CCF), puis avec

le Nouveau Parti Démocratique (NPD), de T.C. Douglas. Fermement convaincu de l'importance de l'éducation syndicale, Philippe Vaillancourt a consacré à cette priorité les dernières années de sa carrière au Congrès canadien du travail (CCT) pour le Québec, dont est membre la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).



Mathieu Houle-Courcelles. *Sur les traces de l'anarchisme au Québec (1860-1960)*. Montréal, Lux éditeurs, 2008. 280p.

Fruit d'un long et minutieux travail de recherche, cet ouvrage présente une image vivante et généreuse de l'influence des idées anarchistes dans l'histoire québécoise, dévoilant ainsi l'existence de ce courant de pensée bien avant les tumultes culturels et politiques des années 1960. Des réfugiés de la Commune de Paris aux peintres et poètes issus de la mouvance automatiste, en passant par les militants anticléricaux de l'Université ouvrière et les révolutionnaires juifs du Yiddishland montréalais, Mathieu Houle-Courcelles redonne vie à différentes figures et expériences de l'anarchisme et offre une contribution originale au débat actuel sur la mémoire collective du Canada français.



Henri Goulet. *L'enseignement médical : une profession. Histoire de l'AMCEM (1968-2008)*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008. 208p.

Moins connue du public que les deux grandes fédérations médicales québécoises, l'Association des médecins cliniciens enseignants de l'Université de Montréal (AMCEM) rassemble une catégorie de praticiens dont la mission première est l'enseignement clinique. Ce livre raconte les quarante ans d'histoire de cette organisation syndicale qui, quoique discrète, a été et continue d'être un acteur clé dans l'enseignement de la médecine. Embauchés à l'origine pour « sauver » la Faculté de médecine de l'UdeM, que ses méthodes d'enseignement datées menaçaient d'une perte d'accréditation imminente, les médecins enseignants qui ont formé l'AMCEM ont dû batailler ferme pour se tailler une place, puis pour défendre leur statut tant au sein du milieu universitaire que dans les centres hospitaliers. Cette double identité, en effet, implique pour les syndiqués de l'AMCEM de faire accepter un certain nombre de paradoxes : ils sont membres à part entière du corps professoral de l'Université de Montréal, mais ils ne sont pas inscrits à son Syndicat général des professeurs ; ils sont médecins spécialistes, mais ils ont refusé d'être représentés exclusivement par la FMSQ ; ils sont universitaires, mais leur enseignement est donné en milieu hospitalier ; ils sont tous, enfin, professeurs à plein temps, mais ils maintiennent une pratique clinique en parallèle. Autant de particularités qui ont fait en sorte qu'ils ont tenu à se doter d'une association autonome. Autant de différences qui expliquent aussi que l'AMCEM, on le verra dans ces pages, a eu une histoire toujours intéressante, et souvent mouvementée.



Yvon Roberge, *Histoire des TCA au Québec. Connaître le passé pour façonner l'avenir*, Montréal, Fides, 2008, 182 p.

Quand survient un conflit de travail, les syndicats se retrouvent inévitablement à l'avant-scène. Si leur rôle dans la résolution des conflits est bien souligné par les médias, on entend beaucoup moins parler de leur implication sociale. Cette Histoire des TCA au Québec constitue une véritable plongée dans notre histoire récente qui nous permet entre autres de découvrir que le syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile est un des plus militants et des plus impliqués socialement. Les TCA du Québec ont été les premiers à exiger que la langue de travail soit le français. Ils ont appuyé le camp du Oui lors des deux référendums sur la souveraineté du Québec, soutenu le Bloc québécois aux élections fédérales et favorisé la création du SPQ Libre à l'intérieur du Parti québécois. Par ailleurs, sachant que l'éducation représente la meilleure des armes contre les injustices, les TCA ont développé de nombreux mécanismes visant à faciliter l'accès à l'éducation et à l'information non seulement pour leurs membres mais aussi pour leurs familles. Enfin, tout en dénonçant la pauvreté, l'itinérance et les inégalités sans cesse croissantes, et en exigeant des politiques de plein emploi auprès des gouvernements, les TCA s'engagent également auprès d'organismes humanitaires à travers le monde. Parfois contesté, le syndicalisme est plus que jamais nécessaire, affirme l'auteur, car il est un puissant outil non seulement pour exiger de meilleures conditions de travail et une plus grande répartition de la richesse, mais aussi pour établir les fondements d'un monde meilleur.



Jacques Rouillard, *Les grèves de Sorel en 1937. Un bras de fer entre la famille Simard et le curé de Saint-Pierre*, Mgr Philippe-S. Desranleau, Sorel, Société historique Pierre-de-Saurel, 2010, 107 p.

Les grèves de Sorel en 1937 représentent un conflit social d'envergure dressant le Capital, appuyé par les pouvoirs politiques, contre le Travail, épaulé par le pouvoir religieux. Événements marquant du syndicalisme québécois, ces grèves constituent un temps fort de la lutte des travailleurs pour améliorer leurs conditions de travail dans une ville où l'emploi dépendait largement d'un seul employeur, Marine Industries, entreprise détenue par les frères Simard. Les salaires de ces ouvriers, dont la semaine de travail s'étend sur 55 heures, accusent du retard en comparaison avec les conditions de travail prévalent dans les autres chantiers maritimes au Canada. Pour améliorer leur sort, ils forment un syndicat catholique à un moment où ce mouvement fait tache d'huile à Sorel. Le curé de la paroisse Saint-Pierre, Mgr Philippe Desranleau, en supporte activement l'expansion dans le but d'instaurer à Sorel « un ordre nouveau, social et chrétien » inspiré de la doctrine sociale de l'Église. Homme énergique et résolu, fort de l'appui de son évêque, il endosse les revendications des syndiqués de Marine Industries et n'hésite pas à supporter leurs grèves, allant même jusqu'à dénoncer en chaire la collusion, contre les travailleurs, du patronat, des politiciens municipaux et du gouvernement de Maurice Duplessis. Le dernier arrêt de travail, qui perdure pendant 50 jours, permet une augmentation des salaires sans cependant réussir à faire accepter la reconnaissance du syndicat. Après le départ de Mgr

Desranleau, qui quitte Sorel pour devenir évêque de Sherbrooke en 1938, le syndicat s'effrite à Marine Industries consacrant le retour en force des élites traditionnelles à Sorel.



Jacques Rouillard, *L'expérience syndicale au Québec. Ses rapports avec l'État, la nation et l'opinion publique*, Montréal, vlb éditeur, 2009, 400 p.

Ce recueil représente un bilan de l'expérience syndicale au Québec, en l'analysant sous trois aspects : les rapports des syndicats avec l'État, leur vision du nationalisme et la perception qu'en a l'opinion publique. Les syndicats ont toujours favorisé une intervention soutenue auprès de l'État, que ce soit sous forme de lobbying ou d'un appui à un parti politique, ou en intégrant l'appareil administratif. Il s'en dégage la volonté d'instaurer une société social-démocrate tout au long du XXe siècle. Par ailleurs, quatre textes analysent les prises de position des centrales syndicales sur l'identité canadienne-française, l'autonomie provinciale et l'indépendance du Québec. Ils font ressortir la subordination du nationalisme au projet de société syndical. Enfin, deux textes évaluent l'image que la population se fait du syndicalisme à travers de nombreux sondages menés depuis les années 1940 à nos jours. Le soutien que les syndicats reçoivent de l'opinion publique varie paradoxalement en fonction de leur plus ou moins grande combativité.

## La syndicalisation des plâtriers à Montréal en 1835

Les années 1834 et 1835 voient la fondation de plusieurs syndicats à Montréal, notamment parmi les charpentiers, tailleurs, maçons, cordonniers, etc. Le journal *La Minerve* fait mention de la formation d'un syndicat de plâtriers en septembre 1835 qui veut imposer des conditions minimales de salaire aux employeurs. C'est souvent la façon pour ces premiers syndicats d'améliorer leur salaire : ils font savoir publiquement que leurs membres refuseront de travailler en deçà d'un certain niveau de rémunération. Merci à Jean-Claude Dionne pour avoir déniché cette information



### *AVIS AUX PLÂTRIERS*

*La Minerve*, 10 septembre 1835, p.3

**A**une assemblée de la Société des Plâtriers tenue chez Mr. J. HYLAND rue McGill, les résolutions suivantes furent unanimement adoptées.

- 1°. Que considérant les très rudes hivers dans Montréal, les ouvriers sont incapables de se soutenir ainsi que leurs familles, à un taux de gages moindre de six chelings par jour.
- 2°. Qu'aucun ouvrier régulier, membre de cette Société, ne travaillera au dessous du taux ci-dessus.
- 3°. Qu'il est convenable que les employeurs (sic) et les hommes qui n'ont pas encore joint cette Société, doivent avoir avis de ces procédés, et que dans ce dessein il est résolu que ces résolutions soient publiées dans deux journaux de cette ville.

Par ordre.

DELACY

*Sécrétaire A.P.*

Montréal, 7 septembre, 1835

*La Minerve*, 10 septembre 1835, p.3



